

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Accueillir le public mineur dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur

Anaïs Jacques

Sous la direction de Anne-Sophie Traineau-Durozoy
Directrice de Média Centre-Ouest

Remerciements

Je souhaite dans un premier temps remercier chaudement Anne-Sophie Traîneau-Durozoy qui a proposé le sujet de cette étude et qui a accepté de me diriger. Nos échanges et ses relectures m'ont permis d'avancer plus sereinement dans la rédaction du mémoire.

Je remercie également toutes les personnes qui ont répondu à l'enquête quantitative et qui ont partagé leurs expériences de l'accueil des mineurs dans leur bibliothèque.

J'adresse un remerciement bien particulier à tous les interlocuteurs qui ont répondu individuellement à mes questions, lors d'entretiens ou d'échanges de mails : Amadeus Foulon, Carine El-Bekri Dinoird, Magali Fixari, Salomé Kintz, Anne Tourniérroux, Hélène Pouilloux, Mathilde Poulain, Marion Bailly, Laëtitia Comolet-Tirman, Maxime Blin, Alexandre Couturier, Claire Miquel, Jean-Charles Pajou, Elodie Cuissard, Sylvain Coindet et Lucie Henry.

Enfin, un grand merci et une pensée toute spéciale pour mes camarades de promotion de la DCB 34 Madeleine Riffaud, et particulièrement pour les locataires des carrels 1 et 2 la semaine et de ma table de salle à manger le dimanche.

Résumé :

Ce mémoire entend dresser un état des lieux de l'accueil des publics mineurs, qu'il s'agisse de fréquentations individuelles ou de dispositifs encadrés. Il met en lumière les contributions spécifiques que les établissements peuvent offrir à ces publics, ainsi que les conditions nécessaires pour que cet accueil soit pleinement reconnu et légitime, tant pour les bibliothèques que pour les mineurs eux-mêmes.

Descripteurs :

Bibliothèques universitaires – France

Bibliothèques universitaires – Publics

Bibliothèques pour la jeunesse

Abstract :

This dissertation aims to provide an overview of the presence of minors, whether through individual visits or organized school programs. It shows what academic institutions can offer to these young users and the conditions under which their reception can be fully recognized and legitimate, both for libraries and for the minors themselves.

Keywords :

Academic libraries – France

Academic libraries – Publics

Libraries for children and young adults

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	6
INTRODUCTION.....	7
CHAPITRE 1 – DES ADOS EN SALLE DE LECTURE. ACCESSIBILITE ET FREQUENTATION DES MINEURS DANS LES BIBLIOTHEQUES DE L'ESR	13
Quel cadre juridique et réglementaire pour l'accès individuel des mineurs en bibliothèques ?	13
<i>L'accès des publics mineurs dans les bibliothèques de lecture publique</i>	<i>13</i>
<i>Un flou juridique pour les bibliothèques de l'Enseignement supérieur</i>	<i>15</i>
Quelles sont les conditions d'accès des mineurs dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur ?.....	17
<i>Quelles bibliothèques de l'Enseignement supérieur sont accessibles aux mineurs ? Retour croisé des enquêtes statistiques</i>	<i>17</i>
<i>Des niveaux d'accès et d'accueil très hétérogènes</i>	<i>20</i>
<i>Le cas spécifique des bibliothèques parisiennes et franciliennes</i>	<i>23</i>
Un accueil en débat. Problématiques et enjeux de la présence des mineurs dans les salles de lecture	27
<i>Des perceptions professionnelles contrastées, fortement dépendantes des contextes locaux.....</i>	<i>27</i>
<i>Un décalage entre publics jugés légitimes et publics perçus comme problématiques.....</i>	<i>27</i>
<i>La responsabilisation et la construction du futur étudiant.....</i>	<i>29</i>
Pourquoi les mineurs viennent travailler dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur ?	30
<i>Une réelle « invasion » du public mineur ?.....</i>	<i>30</i>
<i>La bibliothèque « des grands » ou l'endroit propice pour travailler....</i>	<i>33</i>
<i>De la communication institutionnelle au bouche-à-oreille</i>	<i>35</i>
CHAPITRE 2 – FAIRE VENIR LES USAGERS DE DEMAIN. L'ACCUEIL ENCADRE ET LES ACTIONS A DESTINATION DES MINEURS	40
Des publics mineurs et des dispositifs d'accueil multiples	40
<i>Quelles sont les modalités et les objectifs de l'accueil encadré des mineurs en bibliothèques de l'Enseignement supérieur ?.....</i>	<i>40</i>
<i>Des besoins et des objectifs d'accueil variables selon les niveaux scolaires</i>	<i>42</i>
Accueillir pour préparer. Les bibliothèques de l'ESR dans la transition entre le secondaire et le supérieur	45
<i>Les politiques en faveur de la continuité entre le lycée et l'enseignement supérieur.....</i>	<i>46</i>

<i>Les politiques d'égalité des chances à l'accès aux études supérieures.</i>	48
<i>La construction de partenariats avec les établissements du secondaire</i>	51
Accueillir pour sensibiliser. Culture et formation à destination des publics mineurs	53
<i>L'action culturelle des bibliothèques de l'Enseignement supérieur à destination des publics mineurs</i>	<i>53</i>
<i>La formation des mineurs au sein des bibliothèques de l'Enseignement supérieur.....</i>	<i>58</i>
CHAPITRE 3 - VERS DES ACCUEILS REPENSES	63
Un cadre juridique et institutionnel à clarifier	63
<i>Quelle devrait être la position des bibliothèques face à l'accueil des mineurs ?</i>	<i>63</i>
<i>L'importance de communiquer et de rendre lisible l'accueil des publics extérieurs et des mineurs</i>	<i>67</i>
Des pratiques d'accueil et des partenariats à structurer	70
<i>L'accueil des lycéens pendant les révisions du baccalauréat.....</i>	<i>71</i>
<i>L'importance de la collaboration et de la coopération.....</i>	<i>77</i>
L'importance de l'après	81
<i>Évaluer les pratiques d'accueil</i>	<i>82</i>
<i>Valorisation, ajustements et arbitrages des dispositifs d'accueil</i>	<i>84</i>
CONCLUSION	88
SOURCES.....	89
Enquêtes et analyses	89
Entretiens et retours d'expérience	90
Informations pratiques générales.....	91
Outils de pilotage.....	93
Textes législatifs et réglementaires.....	95
Rapports institutionnels	96
BIBLIOGRAPHIE.....	98
ANNEXES.....	105
TABLE DES ILLUSTRATIONS	127
TABLE DES MATIERES.....	129

Sigles et abréviations

ADBU : Association française des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation

BBF : *Bulletin des bibliothèques de France*

BIU : Bibliothèque interuniversitaire

BM : Bibliothèque municipale

BMC : Bibliothèque municipale classée

BnF : Bibliothèque nationale de France

BPI : Bibliothèque publique d'information

BU : Bibliothèque universitaire

CDI : Centre de documentation et d'information

CNL : Centre national du livre

CRFCB : Centres Régionaux de Formation aux Carrières des Bibliothèques

DCB : Diplôme des conservateurs des bibliothèques

EAC : Éducation artistique et culturelle

EMI : Éducation aux médias et à l'information

Enssib : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

ESGBU : Enquête générale statistique sur les bibliothèques universitaires

ESR : Enseignement supérieur et de la recherche

IGÉSR : Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

INSPÉ : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie

JEP : Journées européennes du patrimoine

MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace

SCD : Service commun de la documentation

SIGB : Système intégré de gestion de bibliothèque

INTRODUCTION

« Mais c'est bizarre que des mineurs veuillent venir dans une bibliothèque universitaire... » selon l'une de mes collègues de la Bibliothèque nationale de France, lorsque je lui indique que mon sujet de mémoire porte sur la présence et l'accueil des mineurs dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur. Si cette dernière avait alors compris que des ouvriers des mines fréquentaient des bibliothèques universitaires, l'étonnement concernant le choix de mon sujet se lisait aussi sur beaucoup de visages de mes proches.

Ces réactions sont toutefois intéressantes à analyser, car elles montrent que la présence de personnes de moins de 18 ans dans une bibliothèque universitaire ne relève pas, au premier abord, de l'imaginaire commun ni des usages spontanément associés à ce type d'établissement. Les dénominations « bibliothèques universitaires » et « bibliothèques de l'Enseignement supérieur » excluent en théorie ce type de public : ces bibliothèques sont rattachées à des établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace et seraient donc accessibles uniquement aux étudiants ayant obtenu leur baccalauréat et ayant eu accès à des études supérieures¹.

Pourtant, cette cohabitation existe et prend différentes formes. Les mineurs sont régulièrement considérés comme un public extérieur des bibliothèques de l'Enseignement supérieur. Selon le règlement intérieur de chaque établissement, ils peuvent avoir accès ou non aux locaux. Lorsqu'ils fréquentent les bibliothèques, les publics mineurs restent relativement marginaux et peu visibles, leur présence étant davantage signalée dans des contextes de gestion ou de régulation des usages. Par exemple, en juin 2024, l'université Sorbonne Nouvelle a interdit par arrêté l'accès à la bibliothèque aux moins de 18 ans, à la suite de débordements et d'incivilités de la part de ce public, en majorité lycéens².

Mais alors que les bibliothèques de l'Enseignement supérieur cherchent à accueillir toujours plus de publics, à proposer de nouveaux services et à s'intégrer pleinement dans le territoire³, doivent-elles développer et proposer une politique d'accueil pour ce public spécifique ? Ces derniers sont déjà accueillis par les bibliothèques municipales ou médiathèques et les centres de documentation et d'information (CDI) leur offrent un espace de travail. Qu'est-ce que les bibliothèques de l'Enseignement supérieur pourraient apporter de plus au public mineur ? À l'inverse, les bibliothèques doivent-elles structurer et formaliser l'accueil des mineurs pour inscrire ces publics dans une politique d'établissement cohérente ?

¹ En 2021, la population de 18 ans ayant accès à des études supérieures est de 79,1% (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8242335?sommaire=8242421>). Il n'existe cependant pas de statistiques indiquant combien de mineurs sont inscrits à l'université.

NB : Tous les hyperliens mentionnés dans ce document, y compris ceux figurant en bibliographie, ont été consultés et contrôlés au 24 février 2026. Afin d'alléger les références, cette précision ne sera pas répétée pour chaque ressource en ligne citée.

² DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES. SORBONNE NOUVELLE. *Rapport d'activité 2024, 2025* p. 11, https://www.dbu.univ-paris3.fr/images/DBU/Rapports_activite/RA_2024-version-numerique.pdf.

³ MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE. « Les bibliothèques universitaires » dans *L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – Édition 2025*, 2025, https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T618/les_bibliotheques_universitaires/.

Il convient de cadrer et de définir les objets de cette étude. Tout d'abord, le public étudié sera celui des mineurs, à savoir des « individu[s] de l'un ou l'autre sexe qui n'[ont] point encore l'âge de dix-huit ans accomplis⁴ ». Cette définition ne se limite pas à un critère d'âge, puisque la minorité renvoie également à un statut juridique spécifique, caractérisé par une capacité juridique limitée et par l'exercice de l'autorité parentale jusqu'à l'atteinte de la majorité civile. Les mineurs sont donc un public à part et ne peuvent pas exercer pleinement leurs droits et qui sont reconnus comme manquant de discernement, ce qui a une incidence directe sur leur accueil dans des lieux publics⁵.

Néanmoins, le statut juridique du mineur, compris entre 0 et 18 ans, ne prend pas en compte des réalités psychologiques, sociales et développementales plus complexes. Les travaux de sociologie montrent en effet que les catégories d'âge sont socialement construites et que la condition de mineur recouvre des situations très hétérogènes selon les âges et les trajectoires scolaires. Comme l'ont souligné Olivier Galland et François Dubet, les notions d'enfance, d'adolescence ou de jeunesse ne renvoient pas à des étapes homogènes, mais à des configurations sociales distinctes, largement structurées par les mécanismes scolaires⁶.

Le choix du terme de *mineur* s'impose néanmoins dans le cadre de cette étude, dans la mesure où il permet d'articuler cette diversité des situations avec un statut juridique spécifique, particulièrement déterminant dans les politiques d'accueil des bibliothèques de l'Enseignement supérieur. Afin de ne pas lisser ces différences, l'analyse s'appuiera principalement sur les niveaux de scolarisation et utilisera les termes renvoyant à la maternelle, le primaire, le collège et surtout le lycée, qui constituent des cadres de socialisation plus pertinents pour comprendre les usages et les attentes des publics étudiés.

Ensuite, cette étude se concentrera très largement sur le terme de « bibliothèques de l'Enseignement supérieur », qui désigne l'ensemble des structures documentaires qui participent aux missions d'enseignement et de recherche des établissements de l'Enseignement supérieur et de la Recherche⁷. Cette dénomination inclut en majorité les services communs de documentation (bibliothèques universitaires) et les bibliothèques de grandes écoles ou de grands établissements. Cette délimitation plus large du sujet me permettra d'étudier l'accueil des mineurs dans toutes les bibliothèques sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESR), même si les bibliothèques universitaires seront davantage évoquées.

Toutes les bibliothèques qui ne sont pas sous la tutelle du MESR ne seront donc pas un objet d'étude de ce mémoire, même s'il sera intéressant d'évoquer les éventuelles différences et similitudes entre les différents types de bibliothèques,

⁴ Article 388-1 du Code civil, 2009, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006427150.

⁵ DELAVAQUERIE, Géraldine. « La personne mineure ». Dans : *Les indispensables du droit des personnes*, Paris, Ellipses, p. 101.

⁶ GALLAND, Olivier. *Sociologie de la jeunesse*. Paris, Armand Colin, coll. Sociologie, 5^e édition, 2011.

⁷ DUBET, François. « Des jeunes et des sociologies. Le cas Français ». Dans : *Sociologie et sociétés*, vol. 28, n°1, p. 23-35.

⁷ La liste de toutes ces bibliothèques et leurs principales différences se trouvent dans HENARD, Charlotte (dir.). *Le Métier de Bibliothécaire*, 13^e édition, 2019.

mais surtout la façon dont elles peuvent collaborer pour améliorer leurs dispositifs d'accueil.

Du point de vue bibliographique et professionnel, les premières recherches que j'ai menées m'ont fait comprendre que la question de l'accueil des publics mineurs dans les bibliothèques était en réalité un sujet peu exploité dans le paysage bibliothéconomique français. L'ouvrage *Bibliothèques, enfance et jeunesse*, dirigé par Françoise Legendre, est la seule monographie de référence sur la présence des mineurs, en l'occurrence désigné comme un public « jeune »⁸. Il n'existe vraisemblablement pas de mémoires d'étude DCB sur la question précise de l'accueil des mineurs en bibliothèques, si ce n'est le mémoire d'Amélie Fresneau, consacré à l'accueil des 15-18 ans en bibliothèques, qui correspond à une catégorie de mineurs perçue plutôt négativement par les professionnels des bibliothèques⁹. Les autres mémoires d'études traitant de la jeunesse sont axés sur la politique documentaire à destination des mineurs, si bien que, cette étude ne développera pas cette thématique, déjà largement abordée.

Pourtant, la présence des mineurs dans les bibliothèques est un sujet d'actualité récent. En effet, les ministères de la Culture, de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche soutiennent le dispositif des États généraux de la lecture pour la jeunesse, lancé le 3 juillet 2025, dans lequel le rôle des bibliothèques est réaffirmé dans la promotion de la lecture et de l'accès à la culture auprès de la jeunesse¹⁰. À la suite du baromètre annuel du Centre national du livre de 2025 et des résultats alarmants sur les pratiques de lecture des jeunes, le gouvernement a décidé de « remettre la lecture au cœur des pratiques culturelles des jeunes¹¹ » et de publier, grâce à des entretiens avec des mineurs et des professionnels de la lecture, un rapport avec des préconisations visant à améliorer cet objectif. Ce contexte favorable de l'accès des jeunes à des lieux culturels et éducatifs s'inscrit pleinement dans la réflexion de cette étude.

Dans ce paysage bibliographique déjà restreint, la question de la présence des mineurs apparaît encore plus marginale lorsqu'elle est envisagée du point de vue des bibliothèques de l'Enseignement supérieur. Il est intéressant de noter qu'il existe quelques sources institutionnelles ou professionnelles, mais qui se concentrent surtout sur le public lycéen, qui n'est pas forcément mineur¹². Par exemple le rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) de 2021 portant sur la nécessaire coopération entre les CDI, les bibliothèques territoriales et universitaires¹³, mais également les différents documents publiés par l'Association

⁸ LEGENDRE, Françoise (dir). *Bibliothèques, enfance et jeunesse*. Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2015.

⁹ FRESNEAU, Amélie. *Un péril jeune en bibliothèque ? Enquête sur le regard porté par les bibliothécaires sur les grands adolescents*. Mémoire DCB, Enssib, 2014, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64497-un-peril-jeune-en-bibliotheque-enquete-sur-le-regard-porte-par-les-bibliothecaires-sur-les-grands-adolescents.pdf>.

¹⁰ MINISTERE DE LA CULTURE. « Les bibliothèques, repaire d'une jeunesse en mutation », dans *Biblis en folie*, 24 septembre 2025, <https://biblisenfolie.culture.gouv.fr/actualites/les-bibliotheques-repairs-d-une-jeunesse-en-mutation>.

¹¹ *Idem*.

¹² Le niveau scolaire, nous le verrons, est d'autant plus important à prendre en compte dans le cas des bibliothèques de l'ES que l'âge. Les élèves en Terminale majeurs sont quasiment toujours considérés de la même façon que le reste du public mineur.

¹³ LEGENDRE, Françoise et al.. *Construire des parcours documentaires et culturels pour les lycéens et étudiants de licence : les enjeux de la coopération entre bibliothèques territoriales, universitaires et centres de documentation et d'information*. Rapport de l'IGESR, janvier 2021, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69914-construire-des-parcours-documentaires-et-culturels-pour-les-lyceens-et-etudiants-de-licence.pdf>.

française des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU) sur l'accueil des lycéens dans les bibliothèques de l'ES entre 2016 et 2018¹⁴.

Le mémoire DCB de Christophe Patris fait figure d'exception bibliographique récente, en abordant la présence de mineurs dans les bibliothèques de recherche sous l'angle de la littérature jeunesse, en consacrant une partie à l'accueil des mineurs en bibliothèques universitaires¹⁵. Il y indique que le sujet est encore peu exploré, mais qu'il existe certains intérêts que pourraient tirer les bibliothèques universitaires à réfléchir davantage à l'accueil de ce public, notamment grâce à la littérature jeunesse. Dans cette perspective, ce mémoire, bien que le choix du sujet n'ait pas de lien direct, peut être envisagé comme une forme de continuité, en proposant une approche plus globale de l'accueil des mineurs dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur.

Ce mémoire s'organise en trois parties complémentaires. La première s'attache à analyser la fréquentation individuelle des mineurs dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur, en examinant ses cadres institutionnels, juridiques et réglementaires, ainsi que les tensions qu'elle révèle entre missions de service public et spécificité académique des établissements. La deuxième partie se concentre sur l'accueil encadré des publics scolaires, en étudiant les formes qu'il prend, les partenariats qu'il mobilise et les enjeux pédagogiques qu'il soulève. Enfin, la troisième partie ouvre une réflexion sur l'évolution des pratiques d'accueil des mineurs, en interrogeant les conditions organisationnelles, institutionnelles et professionnelles nécessaires pour penser des dispositifs plus cohérents, mieux définis et durables.

La démonstration reposera sur une méthodologie combinant plusieurs approches. Une enquête quantitative a d'abord été menée, sous la forme d'un questionnaire, afin de recueillir des données sur les dispositifs d'accueil des mineurs dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de dresser un premier état des lieux des conditions d'accueil des mineurs et des dispositifs existants. Bien que son taux de réponse ait été limité (70 réponses, dont 47 complètes), peut-être en raison de la longueur du questionnaire et d'une diffusion trop restreinte, elle a permis de dégager des premiers éléments d'analyse, de recueillir des exemples concrets et d'identifier des contacts utiles.

Ces résultats ont ensuite été complétés par des entretiens qualitatifs avec des professionnels des bibliothèques de l'Enseignement supérieur, issus de corps et de positions géographiques différentes, afin de proposer un panorama diversifié d'exemples et d'opinions. Les citations utilisées ont fait l'objet d'un accord préalable des personnes interrogées.

L'étude s'appuiera également sur une grille de comparaison des conditions d'accès des mineurs dans les bibliothèques, ainsi que sur des sources variées, comme des documents institutionnels et internes transmis par les établissements ou encore la presse professionnelle ou généraliste.

¹⁴ ADBU ; DI MEO, Nicolas (dir.). *L'accueil des lycéens dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur. Enquête et analyse 2017*, mai 2017, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67515-l-accueil-des-lyceens-dans-les-bibliotheques-de-l-enseignement-superieur.pdf>.

¹⁵ PATRIS, Christophe. *Littérature de jeunesse en bibliothèques universitaires et de recherche : usages et enjeux*. Mémoire DCB, Enssib, 2025, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/73394-litterature-de-jeunesse-en-bibliotheques-universitaires-et-de-recherche-usages-et-enjeux.pdf>.

Enfin, cette recherche adoptera principalement un point de vue professionnel, en raison de l'absence d'enquête directe auprès de mineurs, à la suite de contraintes méthodologiques et juridiques liées à leur statut. Le point de vue du public étudié a cependant été compensé par l'utilisation de références sociologiques.

CHAPITRE 1 – DES ADOS EN SALLE DE LECTURE. ACCESSIBILITE ET FREQUENTATION DES MINEURS DANS LES BIBLIOTHEQUES DE L'ESR

La présence de mineurs dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur soulève des questions à la fois juridiques, professionnelles et pratiques. Lorsqu'ils fréquentent ces établissements de manière individuelle, ces derniers, et notamment les lycéens, adoptent le plus souvent des usages proches de ceux des étudiants, au point qu'il devient parfois difficile de les distinguer des autres usagers. Cette proximité des pratiques interroge la manière dont les bibliothèques de l'ESR définissent, parfois négativement, ces publics spécifiques, mais également leurs missions et les conditions d'accueil qui leur sont associées.

L'analyse des conditions d'accès et d'accueil des mineurs comme des usagers autonomes permettra d'éclairer ces enjeux. Elle supposera d'abord d'examiner les cadres juridiques et réglementaires encadrant l'accès aux bibliothèques, leur traduction dans les règlements et les pratiques locales, ainsi que les problématiques soulevées par la présence des mineurs dans les salles de lecture. L'attention portée aux usages effectifs conduit également à interroger la réalité de la présence des mineurs dans les bibliothèques de l'ESR, les raisons qui les conduisent à investir ces espaces et les modalités par lesquelles ils ont appris qu'ils pouvaient y accéder.

QUEL CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE POUR L'ACCES INDIVIDUEL DES MINEURS EN BIBLIOTHEQUES ?

Les textes juridiques et réglementaires constituent une première strate d'analyse indispensable pour appréhender la réalité de l'accueil individuel des mineurs en bibliothèque. Ils permettent de saisir la manière dont les institutions définissent leurs missions, leurs publics légitimes et les conditions d'accès aux espaces documentaires.

L'accès des publics mineurs dans les bibliothèques de lecture publique

Les bibliothèques de lecture publique et les bibliothèques de l'ESR s'inscrivent dans des cadres institutionnels et juridiques profondément distincts, qui déterminent leurs missions, leurs publics cibles et leurs modalités d'accueil. Ces différences structurelles, qu'il convient d'explicitier, expliquent en grande partie les écarts observés dans la prise en compte des publics mineurs.

Un cadre juridique en faveur de l'accueil des mineurs en bibliothèques de lecture publique

Les bibliothèques de lecture publique relèvent des collectivités territoriales et de la tutelle du ministère de la Culture en ce qui concerne les bibliothèques municipales classées (BMC). Elles s'inscrivent dans une logique de service public culturel à destination de l'ensemble de la population. Leur cadre de référence repose sur plusieurs textes fondateurs, législatifs ou non, qui déterminent les grands principes d'accès à ces lieux :

- la *Charte des bibliothèques* adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques en 1991. Celle-ci affirme que « la bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie » et qu'elle doit garantir « l'égalité d'accès de tous à la lecture et à l'information », sans distinction d'âge, d'origine ou de situation sociale¹⁶,
- la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite « loi Robert » qui a intégré le *Code du patrimoine*, afin de reconnaître pleinement les bibliothèques territoriales comme des institutions culturelles essentielles à la diffusion du savoir et à la formation tout au long de la vie, et ce, de façon universelle¹⁷,
- le *Manifeste IFLA-Unesco sur la bibliothèque publique* élève plus spécifiquement la promotion de la lecture pour les enfants comme une mission principale des bibliothèques de lecture publique¹⁸.

Les mineurs ne sont pas simplement tolérés dans les bibliothèques de lecture publique ; ils constituent un public prioritaire, que les établissements ont pour mission d'attirer, de fidéliser et d'accompagner. La prise en compte de l'enfance et de la jeunesse est au cœur de l'identité professionnelle des bibliothèques de lecture publique, qui ont progressivement développé des espaces dédiés, des collections spécifiques et des actions culturelles adaptées aux différents âges de la minorité¹⁹. Cette évolution s'est accompagnée d'une reconnaissance croissante des enfants et des adolescents comme des usagers à part entière, dotés de besoins, de pratiques et de droits spécifiques²⁰.

Toutefois, l'accès des mineurs non accompagnés est important à expliciter. Il n'existe pas de loi ou de réglementation juridique qui interdit ou autorise qu'un enfant ou un adolescent vienne seul dans une bibliothèque municipale. Ce sont surtout les règlements intérieurs qui précisent les règles de comportement et les responsabilités respectives, notamment la responsabilité parentale en cas de problèmes avec le mineur. Mais ces dispositions sont souvent prévues et connues des agents des bibliothèques municipales, qui ont davantage l'habitude de travailler avec les publics mineurs.

¹⁶ CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES, *Charte des bibliothèques*, art. 1 à 3, 1991, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf>.

¹⁷ Article. L.310-1 du Code du patrimoine, 2021, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074236/LEGISCTA000006129162/.

¹⁸ ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE, *Manifeste IFLA-Unesco sur la bibliothèque publique* [traduction], 18 juillet 2022, <https://www.abf.asso.fr/6/46/985/ABF/manifeste-ifla-unesco-sur-la-bibliotheque-publique>.

¹⁹ LEGENDRE, Françoise. « Introduction ». Dans : *Bibliothèques, enfance, jeunesse*, Op. cit., p. 15.

²⁰ DIASIO, Nicoletta. « Enfance, jeunesse, de qui parlons-nous ? ». Dans : *Ibid.*, p. 22-23.

Des politiques structurées autour de la promotion de la lecture et de la culture pour la jeunesse

Au-delà du cadre juridique, la légitimité des mineurs en bibliothèques de lecture publique repose sur le principe central de la promotion de la lecture et la culture auprès des jeunes publics, en lien étroit avec l'école, les structures de la petite enfance et les acteurs socio-éducatifs du territoire²¹. Cette mission est aujourd'hui renforcée par des dispositifs nationaux et territoriaux, tels que l'éducation artistique et culturelle (EAC), l'éducation aux médias et à l'information (EMI) ou les politiques de lutte contre l'illettrisme.

Cette reconnaissance se traduit par des politiques d'accueil explicites, formalisées dans les projets d'établissement et les règlements intérieurs, qui prévoient parfois des conditions d'accès gratuits et/ou des programmes de lecture ou d'action culturelle à destination des différentes catégories d'âge des mineurs²². Les bibliothèques de lecture publique apparaissent ainsi comme des espaces familiers pour les enfants et les adolescents, dans lesquels leur présence est attendue.

Un flou juridique pour les bibliothèques de l'Enseignement supérieur

Le cadre du Code de l'éducation : une ouverture théorique aux publics extérieurs

Contrairement aux bibliothèques de lecture publique, les bibliothèques de l'ESR ne disposent pas d'un cadre juridique affirmant explicitement un principe d'ouverture à l'ensemble de la population. Leur mission première reste l'accompagnement de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce qui se traduit par une priorisation d'accueil et de services à destination des publics universitaires.

Le *Code de l'éducation*, et plus précisément l'article D.714-29, constitue le principal texte de référence encadrant les missions des bibliothèques de l'Enseignement supérieur. Il précise que les services communs de documentation (SCD) « accueillent les usagers de l'université, ou dans les établissements contractants » mais peuvent également recevoir « toute autre personne », ouvrant ainsi la possibilité d'un accueil de publics extérieurs²³. Cette formulation marque une différence notable avec le cadre de la lecture publique, puisque l'ouverture n'est pas posée comme un principe général universel.

Toutefois, cette ouverture est immédiatement assortie d'une clause restrictive, puisque l'accueil de ces publics extérieurs s'effectue « dans des conditions précisées par le conseil d'administration de l'université ou par la convention pour un service interétablissement »²⁴. L'accès des publics non universitaires ne constitue pas un

²¹ PAYEN, Emmanuèle. « Elaborer une politique d'action culturelle pour les jeunes : quels enjeux ? » Dans : *Ibid.*, p. 230-234.

²² Par exemple, voir le *Projet d'établissement 2021-2026* de la Bibliothèque municipale de Lyon, dont le principe directeur n°5 est consacré à la politique d'accès des enfants et des adolescents, https://www.bm-lyon.fr/IMG/pdf/npde_2021-2026.pdf.

²³ Article D714-29 du Code de l'éducation, 2013, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027866279.

²⁴ *Idem.*

droit, mais une possibilité laissée à l'appréciation de chaque établissement. Les termes de cette réglementation créent une situation juridique floue et ambivalente car les bibliothèques de l'ESR ont la possibilité d'accueillir des publics extérieurs, mais n'y sont nullement tenues²⁵.

Le public cible des bibliothèques de l'ESR demeure donc clairement identifié. Il s'agit en priorité des étudiants inscrits dans l'établissement, des enseignants-chercheurs et des personnels. Les autres publics (lecteurs extérieurs, chercheurs indépendants, lycéens ou mineurs) sont très largement envisagés comme des publics secondaires, dont l'accès est conditionné par les établissements.

Une grande hétérogénéité des règlements intérieurs et des pratiques d'accueil

En l'absence de cadre national précis concernant l'accueil des publics extérieurs, ce sont les règlements intérieurs qui font office de norme principale. Or, l'analyse de ces documents révèle une grande hétérogénéité des pratiques.

Certaines bibliothèques autorisent explicitement l'accès aux mineurs, sous certaines conditions, d'autres interdisent purement et simplement l'accès aux moins de 18 ans, hors événements encadrés ou conventions particulières avec des établissements scolaires²⁶. Dans de nombreux règlements intérieurs de SCD, il n'y a aucune mention spécifique de l'accès des publics, ni même plus généralement des publics extérieurs. Par exemple, le règlement intérieur du SCD de l'université de Lille reste particulièrement vague sur les publics qui peuvent accéder aux locaux :

Le Service Commun de la Documentation est ouvert aux usagers au sens de l'article L811-1 du code de l'éducation, aux personnels de l'université et, le cas échéant, à d'autres utilisateurs, dans des conditions définies par le conseil de la formation et de la vie universitaire sur proposition du conseil documentaire.²⁷

Si la réglementation fait référence au texte de loi, elle ne précise pas explicitement si les lecteurs extérieurs ont accès aux bibliothèques universitaires. L'absence de cadre réglementaire précis permet une simple tolérance de ces publics : s'ils ne sont pas ouvertement exclus, le règlement ne précise pas non plus qu'ils sont totalement intégrés dans les politiques d'accueil de l'établissement.

²⁵ Saby, Mathieu. *Les bibliothèques universitaires et leur public extérieur : pratiques et enjeux*. Mémoire DCB, Enssib, 2015, p. 9-10, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65180-les-bibliotheques-universitaires-et-leur-public-exterieur-pratiques-et-enjeux.pdf>.

²⁶ Voir partie suivante, « Quelles sont les conditions d'accès des mineurs dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur ? »

²⁷ SCD - UNIVERSITE DE LILLE. *Règlement intérieur du Service Commun de la Documentation*, Article 3, 2022, p. 3, https://bu.univlille.fr/fileadmin/user_upload/SCD/DocumentsSCD/Reglement_interieur_SCD_2022_valid_12_05_2022.pdf.

Le cas particulier des étudiants mineurs : une contradiction institutionnelle ?

Il convient de s'attarder sur une ambivalence de l'accès des mineurs dans les bibliothèques de l'ESR, en l'occurrence les étudiants encore mineurs, qui ont sauté une classe ou sont nés en fin d'année. Bien qu'ils soient juridiquement mineurs, ils appartiennent pleinement au public cible du fait de leur statut d'étudiant. Par ailleurs, pour s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, ces derniers n'ont besoin que d'une autorisation parentale²⁸. Leur accès à la bibliothèque est donc compris dans les frais de scolarité et ils n'ont pas besoin de justifier leur âge pour être inscrits. Ce statut, même s'il est minoritaire, met en lumière les limites d'une approche strictement fondée sur l'âge.

Dans la pratique, ces étudiants bénéficient généralement des mêmes droits d'accès que les autres, sans que leur minorité ne fasse l'objet de dispositions spécifiques dans les règlements intérieurs. Ce cas d'usage est un « angle mort », selon Amadeus Foulon, qu'il conviendrait de considérer, pour pallier certains problèmes de responsabilité si un incident intervient avec un étudiant mineur²⁹.

Pour résoudre cette ambiguïté, la bibliothèque Sainte-Geneviève a fait le choix d'accueillir toute personne ayant « 18 ans ou étant titulaire d'un baccalauréat ». Ce n'est donc pas tant la minorité qui est exclue, mais bien le statut académique de l'étudiant qui est davantage pris en compte, puisqu'il constitue un public cible de la bibliothèque.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCES DES MINEURS DANS LES BIBLIOTHEQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ?

L'accès des mineurs est marqué par une forte hétérogénéité, en raison de l'absence de cadre national précis et des choix laissés aux établissements. S'il est fréquemment autorisé, il demeure largement conditionné et dépend des contraintes locales, notamment en matière d'espace et de priorité donnée aux publics universitaires. Les lycéens, principaux mineurs accueillis, bénéficient le plus souvent d'une tolérance encadrée plutôt que d'une véritable reconnaissance institutionnelle, avec des droits variables et réversibles selon les contextes, en particulier en Île-de-France.

Quelles bibliothèques de l'Enseignement supérieur sont accessibles aux mineurs ? Retour croisé des enquêtes statistiques

Pour analyser l'accessibilité des mineurs dans les bibliothèques de l'ESR, le recours aux données statistiques est nécessaire, car les situations isolées ou les cadres réglementaires ne suffisent pas à appréhender la réalité. Le croisement de plusieurs sources quantitatives nous permettra de confronter les pratiques déclarées,

²⁸ C'est le cas pour l'université Lyon 3, par exemple : <https://www.univ-lyon3.fr/autorisation-parentale-d-inscription-pour-un-etudiant-mineur>.

²⁹ Entretien avec Amadeus Foulon, ancien responsable des publics à la BU d'Évry, 27 juin 2025.

les informations institutionnelles et les analyses professionnelles. Cette approche aura pour objectif d'offrir une lecture plus fine des réalités d'accès et de mettre en évidence la diversité des situations observées.

Méthodologie et sources mobilisées

L'analyse de l'accessibilité des bibliothèques de l'ESR pour les publics mineurs reposera sur une mise en dialogue de trois sources quantitatives et institutionnelles, mobilisées de manière complémentaire.

La source principale utilisée est une grille comparative de l'accessibilité des mineurs dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur³⁰. Je l'ai construite grâce aux données ESGBU 2023, afin d'obtenir une liste de 580 bibliothèques (soit 103 établissements). Elle a été complétée grâce aux données et aux informations accessibles sur les sites internet institutionnels des bibliothèques ou des établissements supérieurs. Cette source permet d'analyser la manière dont l'accessibilité des mineurs est rendue visible publiquement, et donc trouvable par les publics étudiés, indépendamment des pratiques internes.

La deuxième est une enquête quantitative, sous la forme d'un questionnaire, que j'ai créé et diffusé auprès des agents des bibliothèques de l'ESR. Les 70 réponses fournissent des données déclaratives précises sur les pratiques effectives, bien que quelques réponses soient anonymes et ne permettent donc pas de connaître les établissements cités. Il sera intéressant de les comparer avec la grille et d'extraire quelques exemples et témoignages.

Enfin, j'ai également choisi de m'appuyer sur l'enquête et le livret d'accompagnement de l'ADBU sur l'accueil des lycéens dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur, qui a été publié en 2017³¹. Bien que centré sur le public spécifique des lycéens, ce rapport constitue une référence structurante pour comprendre les logiques d'ouverture des bibliothèques universitaires à des publics mineurs non étudiants, ici les lycéens, qui sont par ailleurs les plus enclins à être accueillis.

Le croisement de ces sources nous permettra de comparer les discours institutionnels, les pratiques déclarées et les analyses professionnelles et ainsi de dégager les pratiques réelles d'accessibilité des mineurs, au-delà du cadre juridique.

Une ouverture universelle très majoritaire des bibliothèques de l'Enseignement supérieur

Les données issues des sites internet des bibliothèques de l'ESR démontrent que l'accessibilité de tous les publics, hors universitaires, est largement autorisée, puisque sur les 580 bibliothèques recensées :

³⁰ La grille comparative est disponible en Annexes.

³¹ ADBU ; DI MEO, Nicolas. *Op. cit.*

ADBU ; SWIATEK, Cécile. *L'accueil des lycéens dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur. Livret d'analyse*, Enquête, mai 2017, <https://www.calameo.com/read/00518537131342905cf45>.

- 417 bibliothèques, soit 71,9 %, indiquent être ouvertes à toutes et à tous, sans restriction d'âge ;
- 120 bibliothèques, soit 20,7 %, indiquent explicitement ne pas être ouvertes aux mineurs ;
- 43 bibliothèques (7,4 %) ne fournissent aucune information exploitable (pas de renseignements).

Près de trois bibliothèques sur quatre affichent une accessibilité aux publics extérieurs, au moins sur le plan de l'accès aux espaces. Une réserve peut être émise sur ce résultat, car cette ouverture est le plus souvent formulée de manière générique dans les règlements intérieurs. Par exemple, celui du SCD de l'université de Rouen indique que « l'accès aux espaces de lecture et la consultation sur place des documents en libre-accès sont ouverts à tous, sans inscription préalable »³² sans mentionner de dispositions spécifiques pour les mineurs. Les mineurs ne sont donc pas considérés comme des publics à part, mais plutôt comme des publics extérieurs.

Cette proportion rejoint étroitement les résultats de l'enquête quantitative. En effet, 77 % des réponses indiquent que l'établissement autorise l'accès des mineurs. L'enquête de l'ADBU corrobore cette tendance, puisque sur 165 bibliothèques répondantes, 141 déclaraient accueillir des lycéens (83 %), que ce soit dans le cadre de dispositifs institutionnels, d'actions pédagogiques ou de venues individuelles³³.

Un écart entre l'accès libre des locaux et la possibilité de s'inscrire

Si l'accès libre aux espaces est majoritaire, l'analyse statistique des sources montre en revanche que l'inscription des mineurs, qui leur permettrait d'accéder aux services proposés, constitue une réalité statistique bien différente.

La grille comparative met en évidence une répartition particulièrement différente entre les réponses confirmant l'accès aux mineurs et la possibilité pour eux de s'inscrire.

Dans l'enquête quantitative, la question de l'inscription fait apparaître une répartition relativement équilibrée :

- 34,3 % des bibliothèques autorisent l'inscription des mineurs sans restriction ;
- 35,7 % l'autorisent avec restrictions ;
- 30,0 % déclarent ne pas inscrire de mineurs.

Les données issues de la grille comparative confirment cette hétérogénéité, tout en révélant un phénomène supplémentaire, à savoir une forte proportion de bibliothèques ne communique pas spécifiquement sur l'inscription des mineurs, y compris parmi celles qui se déclarent ouvertes à ce public.

Parmi les 417 bibliothèques indiquant explicitement être ouvertes aux mineurs :

³² SCD - UNIVERSITE DE ROUEN-NORMANDIE. *Règlement intérieur des bibliothèques du service commun de la documentation*, Article 3, p. 3, 17/11/2020, https://documentation.univ-rouen.fr/medias/fichier/reglement-interieur-du-scd-valide-conseil-de-la-doc-17112020_1710949846190-pdf.

³³ ADBU ; DI MEO, Nicolas. *Op. cit.*, p. 8.

121 bibliothèques (29,0 %) indiquent clairement que l'inscription des mineurs est autorisée ;

1 bibliothèque (0,2 %) indique explicitement que l'inscription n'est pas autorisée ;

295 bibliothèques, soit 70,7 %, ne fournissent aucune information sur la possibilité d'inscription des mineurs.

Ces données mettent en évidence une dissociation marquée entre l'autorisation d'accès aux espaces et la reconnaissance des mineurs comme usagers inscrits. Cette situation est cohérente avec les résultats de l'enquête de l'ADBU, qui souligne que les lycéens sont majoritairement considérés comme des usagers parmi d'autres et font rarement l'objet de dispositifs dédiés (4% des bibliothèques répondantes)³⁴. La rareté de l'offre pour les mineurs peut également s'expliquer par le manque de demande du public concerné, puisque l'enquête de l'ADBU affirme que dans 82 % des cas, enfin, les lycéens n'expriment aucun besoin spécifique et utilisent avant tout les espaces de travail³⁵.

Des niveaux d'accès et d'accueil très hétérogènes

Si l'analyse statistique montre que la majorité des bibliothèques de l'ESR autorisent les venues individuelles, le croisement des données quantitatives avec les commentaires institutionnels révèle que cette accessibilité repose sur des configurations très différenciées et des modalités d'accueil contrastées, que l'on peut décrire, à grands traits, en trois niveaux d'accès.

L'accès interdit ou exceptionnel

Une première configuration regroupe les bibliothèques qui interdisent explicitement l'accès des mineurs ou ne l'autorisent que dans des cadres exceptionnels. Cette catégorie implique de ce fait une impossibilité pour les mineurs de s'inscrire et de profiter des services.

Les justifications associées font apparaître la priorité accordée aux publics universitaires, notamment dans des contextes de forte fréquentation, de tension sur les espaces, comme la saturation des locaux ou la nécessité de garantir des conditions de travail satisfaisantes aux étudiants inscrits. À ces considérations s'ajoutent des enjeux juridiques et de responsabilité. L'accueil de mineurs non accompagnés est parfois perçu comme un facteur de risque, en l'absence de cadre formalisé³⁶. Dans ces configurations, l'accès des mineurs peut être limité à des visites de classes, des journées portes ouvertes ou des actions institutionnelles ponctuelles.

Dans certains cas, la restriction de l'accès ne concerne pas spécifiquement les mineurs, mais s'inscrit dans une exclusion plus large de l'ensemble des publics extérieurs. Plusieurs bibliothèques réservent en effet l'accès à leurs espaces aux seuls membres de la communauté universitaire, notamment par la mise en place de

³⁴ *Idem.*

³⁵ *Ibid.*, p. 9.

³⁶ Un répondant de l'enquête quantitative précise par exemple : « Nous ne souhaitons pas accueillir de mineurs hors dispositifs encadrés, pour des raisons de responsabilité et d'assurance. »

contrôles d'accès nécessitant une carte étudiante ou professionnelle, ce qui rend de facto impossible l'entrée des publics non universitaires³⁷.

D'autres établissements limitent l'accès en définissant un public autorisé fondé sur le niveau d'étude ou l'âge, indépendamment du statut de mineur. L'Humathèque, malgré des actions auprès des lycéens du territoire, illustre cette logique en réservant l'accès à ses salles de lecture aux étudiants à partir du niveau Master 1, excluant les publics non étudiants³⁸. Dans ces configurations, l'exclusion des mineurs relève donc d'un cadre institutionnel plus général, centré sur la vocation académique de l'établissement.

L'accès libre aux espaces mais une absence de reconnaissance institutionnelle des mineurs

Une configuration largement représentée correspond à une ouverture des espaces aux mineurs, sans que ceux-ci ne fassent l'objet d'une reconnaissance institutionnelle spécifique en tant qu'usagers. Dans ces situations, l'accès physique à la bibliothèque est autorisé, mais la possibilité d'inscription des mineurs n'est pas explicitement mentionnée, ou relève du régime général des publics extérieurs.

Les différentes données montrent que de nombreuses bibliothèques indiquent être ouvertes aux mineurs, mais ne renseignent pas la question de leur inscription. Lorsque l'inscription est possible, elle s'effectue alors selon les mêmes modalités que pour les publics extérieurs adultes, notamment tarifaires, sans exonération liée à l'âge ou au statut scolaire. Cette situation apparaît également dans l'enquête quantitative, où plusieurs agents répondent que les mineurs sont inscrits avec un « statut extérieur » dans leur établissement, sans dispositif d'accueil dédié. Certains indiquent que la question de l'inscription des mineurs ne s'est jamais posée de manière explicite, soit parce que la demande d'inscription est marginale, soit parce qu'ils sont absorbés dans des catégories existantes. Mais cela peut avoir pour effet d'invisibiliser institutionnellement, et donc, de manière indirecte, de limiter leur intégration durable³⁹.

Bien souvent, les règlements intérieurs autorisent l'accès aux espaces pour toutes et tous, mais ne spécifient pas la possibilité pour les publics mineurs de s'inscrire. Cela constitue selon Mathilde Poulain une « zone grise, un peu de non droit, [car] on n'a rien interdit, mais on n'a rien prévu spécifiquement non plus pour l'inscription des mineurs⁴⁰ ».

³⁷ Il est par exemple indiqué, pour les bibliothèques universitaires de l'Université de Picardie, que l'accès est autorisé à toutes et tous, sauf pour la BU Citadelle d'Amiens et la BU de l'IUT de Laon qui sont réservées aux détenteurs de cartes et aux membres de l'Université. <https://www.bu.u-picardie.fr/opac/article/sinscrire/sinscrire>.

³⁸ <https://www.humatheque-condorcet.fr/fr/pour-le-quotidien/sinscrire>.

³⁹ SIOLY, Guillaume. *Le rôle affiliateur des BU : la part et l'apport des bibliothécaires universitaires dans le passage du lycéen à l'étudiant*. Mémoire de recherche de Master 2, Université Paris Nanterre, 2023, p. 60, <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04330831v1>.

⁴⁰ Entretien avec Mathilde Poulain, directrice du SCD de l'Université Le Havre Normandie, 16 juillet 2025.

L'accès autorisé et une inscription reconnue : une intégration encadrée des mineurs comme usagers

Enfin, certaines bibliothèques de l'ESR mettent en place des dispositifs qui reconnaissent explicitement les mineurs comme usagers identifiés, en articulant accès aux espaces et inscription encadrée. Elles sont les plus intéressantes à étudier pour notre étude.

Dans ces établissements, les modalités d'inscription des mineurs sont clairement définies et communiquées sur les sites internet institutionnels. Toutefois, il convient d'indiquer qu'il n'existe aucun cas où les mineurs sont totalement libres de s'inscrire gratuitement dans une bibliothèque de l'Enseignement supérieur, ce qui est aussi le cas pour les bibliothèques municipales. Il existe toujours une condition expliquée soit par un seuil d'âge, soit par un niveau académique, ou bien l'appartenance à un dispositif partenarial.

Le critère de l'âge constitue un levier de régulation de l'inscription des mineurs dans les bibliothèques de l'ESR. Les données montrent que les seuils retenus varient sensiblement d'un établissement à l'autre, sans qu'une norme commune ne s'impose, le plus réduit étant 11 ans, pour le SCD de l'université de Bordeaux-Montaigne⁴¹. L'âge de 16 ans est celui qui est le plus retenu par les bibliothèques de l'Enseignement supérieur. Cela semble traduire une définition implicite du mineur légitime, pensé comme un usager suffisamment autonome et mature pour adopter des usages conformes à ceux attendus en bibliothèque universitaire.

Au-delà de l'âge, le niveau de scolarité constitue un critère structurant de l'inscription des mineurs. Certaines bibliothèques réservent ainsi l'inscription aux élèves de Terminale, considérés comme les plus proches de l'entrée dans l'enseignement supérieur, tandis que d'autres l'ouvrent à l'ensemble des lycéens, voire, plus rarement, aux collégiens. Dans plusieurs cas, l'inscription des mineurs est conditionnée à leur appartenance à un établissement partenaire, ce qui permet de formaliser l'accueil dans un cadre institutionnel sécurisé⁴². Ces configurations montrent que la reconnaissance institutionnelle des mineurs comme usagers repose fréquemment sur une triple sélection, à savoir l'âge et la maturité, le niveau scolaire et enfin une condition partenariale.

Certaines bibliothèques exigent des papiers justificatifs, comme une autorisation parentale, la présentation d'un justificatif de scolarité et une pièce d'identité, mais aussi la signature d'une charte de bonne conduite, qui permet la gratuité ou l'exonération de l'inscription.

Ces exigences traduisent une formalisation du cadre d'accueil, tenant compte du statut juridique des mineurs. L'autorisation parentale permet selon Amadeus Foulon de « cadrer un petit peu les choses⁴³ » et de sécuriser l'accueil de ces publics, tout en protégeant les agents s'il y a des incivilités. La présentation d'un justificatif et de la signature d'une charte de bonne conduite permet également de

⁴¹ Information issue de l'enquête quantitative : « Les enfants de moins de 11 ans s'inscrivent et empruntent sous la responsabilité de leur représentant légal. »

⁴² Par exemple, le SCD de l'université d'Avignon illustre cette logique, en réservant l'accès et l'inscription des mineurs aux élèves inscrits dans des établissements conventionnés, bien que ce soit tous les lycées de la ville.

Entretien avec Claire Miquel, responsable adjointe des publics au SCD Avignon Université, 24 septembre 2025.

⁴³ Entretien avec Amadeus Foulon.

responsabiliser les mineurs et de leur faire comprendre qu'ils deviennent « des usagers à part entière » bénéficiant d'un cadre clair et de droits et devoirs définis⁴⁴.

Toutes ces situations, malgré un conditionnement de l'éligibilité à l'inscription, témoignent d'une prise de conscience institutionnelle de la présence effective ou potentielle des publics mineurs, d'une reconnaissance et d'un choix d'intégration assumé. La reconnaissance de publics jeunes suppose un travail institutionnel explicite, tant sur le plan réglementaire que symbolique.

Le cas spécifique des bibliothèques parisiennes et franciliennes

Il est important pour cette étude de consacrer un développement spécifique aux bibliothèques de l'ESR parisiennes et franciliennes, tant les conditions d'accès des publics extérieurs diffèrent de celles observées en région⁴⁵. Le contexte de saturation des espaces, ainsi que la pression exercée par une demande importante de la part des publics mineurs en quête de lieux de travail, contribuent à façonner des politiques d'accueil singulières et plus restrictives.

Cette situation conduit non seulement les établissements à encadrer étroitement, voire à limiter, l'accès des mineurs, mais elle implique également un rôle accru d'autres établissements parisiens, en particulier les grandes bibliothèques nationales, qui, bien qu'extérieures au champ de l'enseignement supérieur, fonctionnent de fait comme des espaces tampons. Leur analyse permet ainsi d'éclairer, dans un même mouvement, les logiques de régulation de l'accès des mineurs et les tensions communes.

Un cadre d'accès davantage restrictif qu'en région

L'accès des mineurs apparaît, dans le contexte parisien et francilien, largement encadré. Sur l'ensemble des bibliothèques de l'ESR situées en Île-de-France, 98 établissements déclarent sur leurs sites internet ne pas être ouverts aux mineurs sans condition, soit 85,2 %, contre 5,2 % pour l'ensemble du territoire français. Ces chiffres mettent en évidence une tendance nette à la restriction de l'accès, mais elle vaut largement pour tous les publics extérieurs, puisque de nombreuses bibliothèques parisiennes n'accueillent que leurs étudiants, parfois avec un certain niveau académique, ou bien des chercheurs avec une accréditation.

Ce phénomène est dû à une spécificité territoriale forte. La région Île-de-France, et plus particulièrement Paris, sont marquées par une concentration exceptionnelle d'étudiants, d'établissements d'enseignement supérieur et de bibliothèques qui ont des contraintes de bâti. De nombreuses bibliothèques universitaires sont installées dans des bâtiments anciens, parfois patrimoniaux, offrant peu de possibilités d'extension ou de reconfiguration. Malgré la tentative d'ouverture de nouveaux locaux, le niveau de saturation des places assises, le taux d'occupation élevé et les

⁴⁴ Entretien avec Carine El Bekri-Dinoird, directrice des bibliothèques de l'université Reims Champagne-Ardenne, 21 juillet 2025.

⁴⁵ Mathieu Saby traite les raisons historiques et réglementaires pour lesquelles le cas universitaire parisien est particulièrement spécifique pour les publics extérieurs. Saby, Mathieu. *Op. cit.*, p. 24-26.

files d'attente en période de pointe entraînent une conséquence sur les politiques d'accueil des publics extérieurs, voire au sein de l'université⁴⁶.

Quelques bibliothèques permettent un accès conditionné, généralement pour les plus de 16 ans, avec une autorisation parentale. Lorsque cet accueil est autorisé, il fait l'objet d'un encadrement réglementaire très strict, qui vise à circonscrire précisément les conditions d'accès, les publics concernés et les motifs d'exclusion, ce qui montre une forme de réticence à un accès totalement libre. Le règlement intérieur du SCD de l'université Paris Nanterre en offre une illustration particulièrement explicite :

La bibliothèque universitaire accueille en priorité les étudiants, les enseignants, les chercheurs et le personnel non-enseignant de l'université Paris Nanterre la Défense ainsi que les lecteurs extérieurs autorisés majeurs ou titulaires du baccalauréat. Sur présentation de leur carte de lycéen, l'accès à la bibliothèque est admis pour les élèves des classes de terminale des lycées de Nanterre en concertation avec les autorités compétentes et dans le respect des règles d'usage en vigueur dans les espaces de la bibliothèque.

La présentation des cartes en cours de validité peut être demandée par les agents d'accueil ou de sécurité ou par tout personnel de la bibliothèque en cas de problème dans les espaces de la bibliothèque.

Les lecteurs accompagnés d'enfants peuvent accéder à la bibliothèque pour effectuer de courtes transactions de prêt mais ne sont pas autorisés à s'installer dans les salles de lecture⁴⁷.

Ce degré de précision réglementaire traduit une volonté institutionnelle de maîtrise étroite des usages, mais aussi une logique de prévention fondée sur des expériences antérieures jugées problématiques. Plusieurs BU franciliennes ont été confrontées à des difficultés récurrentes liées à l'accueil de lycéens, notamment en période de préparation du baccalauréat, marquée par une forte affluence, des usages intensifs des espaces, des incivilités et des tensions avec les publics universitaires. Ces comportements ont amené certaines bibliothèques à ajuster l'accès des mineurs⁴⁸. Dans certains cas, ces difficultés ont conduit les établissements à adopter des mesures plus radicales allant jusqu'à des restrictions temporaires, voire des interdictions ponctuelles d'accès pour les lycéens⁴⁹.

De plus, les publics mineurs parisiens et franciliens semblent davantage en demande de place de travail qu'en région, dans la mesure où la saturation des espaces

⁴⁶ LEGENDRE, Françoise et al. *Construire des parcours documentaires et culturels pour les lycéens et étudiants ...* Op. cit., p. 51.

Par exemple, la BIU Santé Médecine dispose de 100 places, ce qui impose une accessibilité très stricte aux étudiants en santé du 2^e cycle et aux enseignants et professionnels de la santé. <https://u-paris.fr/bibliotheques/biu-sante-medecine/>.

⁴⁷ BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES – UNIVERSITE PARIS NANTERRE. *Règlement intérieur et charte d'accueil*, 29/08/2025, article 2, <https://bu.parisnanterre.fr/reglement-interieur-et-charte-daccueil>.

⁴⁸ Par exemple, Amadeus Foulon explicite dans une note de stage à la Bibliothèque Sainte-Barbe visant à réfléchir à l'accès des lycéens, que la bibliothèque universitaire de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines avait restreint l'accès des mineurs au rez-de-chaussée, afin d'éviter les débordements avec les publics étudiants. FOULON, Amadeus. *L'accueil des lycéens à la bibliothèque Sainte-Barbe (BSB)*. Note de stage, 2019 [document interne].

⁴⁹ Cela a été le cas à la bibliothèque de l'université Sorbonne Nouvelle lors de périodes de débordements en juin 2024, jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES - SORBONNE NOUVELLE. Op. cit., p. 11.

est aussi valable dans les CDI. Ces limites contribuent à orienter massivement les publics mineurs vers d'autres établissements, au premier rang desquels figurent les bibliothèques municipales de la ville de Paris, ou encore les grandes bibliothèques nationales.

Les grandes bibliothèques parisiennes : des espaces d'accueil et de travail alternatifs pour les mineurs

Si certaines bibliothèques de l'ESR parisiennes et franciliennes n'accueillent pas les lycéens, elles les renvoient vers d'autres grandes bibliothèques, en témoigne ce post LinkedIn lors des révisions du baccalauréat en 2025 :

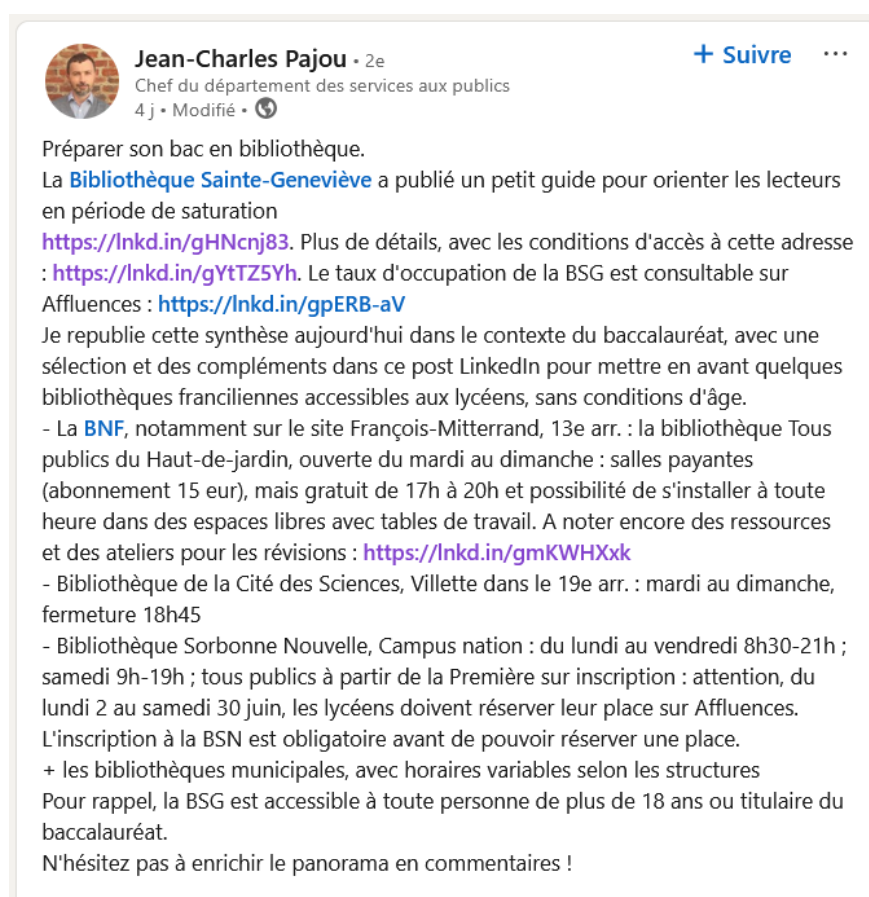


Figure 1 - Post LinkedIn de Jean-Charles Pajou, chef du département des services aux publics de la Bibliothèque Sainte Geneviève, en juin 2025. Utilisé avec son accord.

En effet, les grandes bibliothèques parisiennes, comme la Bibliothèque nationale de France (BnF) et la Bibliothèque d'information (BPI) nous intéressent particulièrement, parce qu'elles constituent des alternatives aux bibliothèques de lecture publique, aussi bien pour les étudiants que les publics mineurs.

La BPI est accessible gratuitement, sans condition d'âge. Depuis 2023, la BnF est ouverte sur inscription à partir de 14 ans (avec autorisation parentale jusqu'à 16

ans) pour les salles du Haut-de-Jardin, ou bien sans condition d'âge pour les espaces communs⁵⁰.

Si cet accès est possible, il n'y a dans un premier temps pas eu de communication pour attirer ces publics spécifiques, qui sont constitués principalement des lycéens. À la BnF par exemple, dès les années 2010, ces derniers ont progressivement investi les lieux « sans que l'institution n'ait cherché à faire venir ce public »⁵¹. Mais cette présence, notamment lors des périodes de baccalauréat, a toutefois suscité des problématiques et des réactions contrastées au sein des établissements. L'enquête menée sur ce public par Philippe Chevallier et Christophe Evans en 2013 met en évidence une représentation récurrente du public lycéen comme un public « dérangent », perçu comme bruyant, venant en groupe, et utilisant peu les collections, au point d'être parfois qualifié de « passager clandestin »⁵². Ces représentations professionnelles ont contribué à faire émerger ce que les auteurs nomment un véritable « phénomène lycéen », particulièrement visible dans les grands établissements parisiens et notamment ces dernières années dans les bibliothèques de l'ESR.

Ces grandes bibliothèques, qui ont les mêmes problématiques que nos bibliothèques étudiées, ont choisi de documenter et d'analyser cette fréquentation et de proposer des solutions. Désormais, l'accueil des lycéens pendant les périodes de tension repose sur une combinaison de règles explicites, de médiation renforcée, de délimitation d'espace et d'adaptations organisationnelles du service public. Mais, pour autant, ces publics ne font pas l'objet d'une politique spécifique, notamment en termes de développement des collections et les agents sont toujours réticents à cet accueil.

Les grandes bibliothèques parisiennes fonctionnent comme des espaces tampons, qui permettent aux lycéens et collégiens d'avoir des lieux pour travailler et aux bibliothèques de l'ESR de ne pas être saturées par la venue de ces publics, parfois considérés comme problématiques.

⁵⁰ Pour la BPI : BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION – CENTRE POMPIDOU. *Règlement intérieur des Espaces Publics de la Bpi au 25 août 2025 dans le bâtiment Lumière*, 25/08/2025, Article 3, p. 2, <https://www.bpi.fr/content/uploads/sites/2/2025/08/reglement-interieur-espaces-publics-2025-bpi.pdf>.

Pour la BnF : BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, « Le Pass BnF lecture / culture accessible dès l'âge de 14 ans ». Dans : *Brèves de la BnF*, 18 décembre 2023, www.bnf.fr/fr/actualites/le-pass-bnf-lecture-culture-accessible-des-lage-de-14-ans.

⁵¹ Voir ROQUEBERT, Corentin. *Les lycéens, le bac et la BnF. Enquête sur les usagers lycéens à la Bibliothèque nationale de France*. Rapport de stage, 2012, https://www.bnf.fr/sites/default/files/2018-11/enquete_lyceens_bac_bnf.pdf.

⁵² CHEVALLIER, Philippe ; EVANS, Christophe. « Attention, lycéens ! Enquête sur les publics réviseurs à la BPI et à la BnF ». Dans : *Bulletin des bibliothèques de France*, 2013, n° 2, p. 26, <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-02-0024-005>.

UN ACCUEIL EN DEBAT. PROBLEMATIQUES ET ENJEUX DE LA PRESENCE DES MINEURS DANS LES SALLES DE LECTURE

Des perceptions professionnelles contrastées, fortement dépendantes des contextes locaux

La présence de mineurs dans les bibliothèques de l'ESR ne suscite pas de réactions uniformes parmi les professionnels, du fait qu'elle est hétérogène selon les établissements et les contextes.

La fréquentation des mineurs dans les salles de lecture est parfois invisibilisée, parce que rare, et ne pose pas de problèmes. L'enquête nationale menée par l'ADBU auprès des bibliothèques universitaires montre que, hors périodes de révision du baccalauréat, la présence des lycéens est diffuse et souvent peu repérée par les équipes, puisque les mineurs n'interpellent que très peu les équipes⁵³. Les professionnels indiquent aussi que les mineurs, et d'autant plus les lycéens, ne se distinguent pas des autres usagers par leurs comportements ou leurs usages. Carine El Bekri-Dinoird rappelle par ailleurs qu'entre un élève de Terminale et un étudiant en L1, il n'y a seulement deux mois d'été qui les séparent et que leurs comportements sont particulièrement semblables. Dans ce sens, la présence des mineurs est très régulièrement décrite comme ponctuelle, discrète et globalement conforme aux attentes implicites de la bibliothèque réservée aux étudiants.

À l'inverse, dans des établissements plus fortement fréquentés, ou situés dans des zones urbaines denses ou même proche de collèges ou de lycées, la perception de la présence des mineurs tend à être plus ambivalente. Cette visibilité accrue est liée à des comportements spécifiques, au volume global de fréquentation et à la pression exercée sur les espaces de travail.

Ces différences de perception sont également liées aux caractéristiques matérielles et organisationnelles des bibliothèques. Les établissements disposant d'espaces vastes, modulables ou récemment rénovés semblent moins concernés par les débats relatifs à l'accueil des mineurs que ceux dont les capacités d'accueil sont limitées. Selon Mathieu Saby, l'implantation dans le territoire, la configuration des lieux, la capacité d'absorption de nouveaux usagers et le niveau de fréquentation global jouent donc un rôle déterminant dans la manière dont la présence des mineurs est interprétée, aussi bien par les équipes que par les autres usagers⁵⁴.

Un décalage entre publics jugés légitimes et publics perçus comme problématiques

L'accessibilité des publics mineurs est aussi discutée en raison de leur représentation, parfois très négative, dans l'esprit des professionnels des

⁵³ ADBU ; DI MEO, Nicolas. *Op. cit.*, p. 6-7.

⁵⁴ SABY, Mathieu. *Op. cit.*, p. 79.

bibliothèques. Les jeunes sont immédiatement perçus, parfois inconsciemment, comme des usagers perturbateurs⁵⁵.

Ces représentations ne relèvent pas uniquement des stéréotypes. Elles s'ancrent aussi dans des expériences professionnelles difficiles, qui ont durablement marqué certains agents. Dans les discours recueillis, aussi bien en bibliothèque de l'ESR qu'en bibliothèque de lecture publique, les mineurs apparaissent fréquemment comme des publics perçus comme bruyants, imprévisibles et difficiles à encadrer, en particulier lorsqu'ils fréquentent la bibliothèque en groupe. Les termes employés par les agents comme « zoo » ou « horde », traduisent un sentiment de débordement et de perte de maîtrise face à des situations vécues comme éprouvantes :

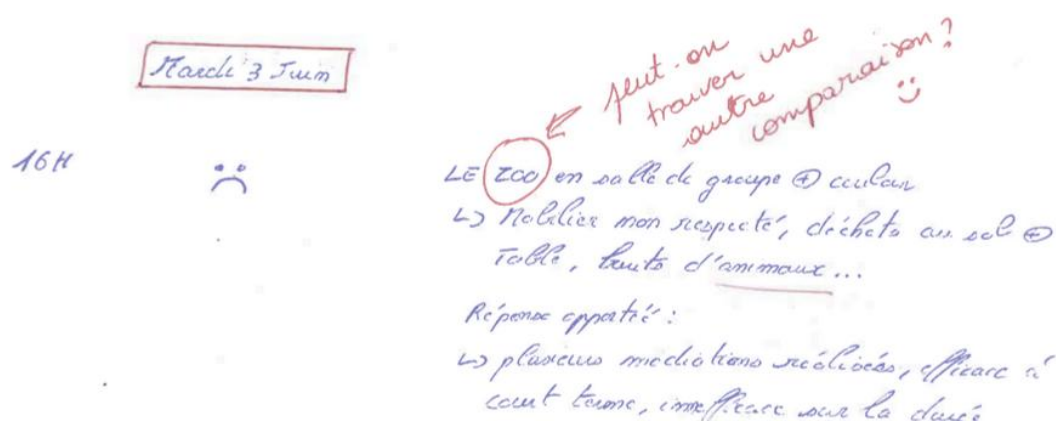


Figure 2 - Commentaire d'un agent d'une BU pendant son service public lors des révisions du baccalauréat

Ces représentations sont souvent liées à des épisodes précis de tensions ou de violences verbales. Plusieurs mémoires de recherche consacrés aux conflits et aux incivilités en bibliothèques font état de situations où des agents ont été insultés, menacés ou mis en difficulté par des groupes de jeunes usagers, notamment adolescents. Ces derniers n'ont très régulièrement pas été formés à l'accueil de ces publics et ne se sentent pas assez outillés pour gérer des conflits impliquant des mineurs⁵⁶. Aussi, ces expériences, bien que ponctuelles, ont un impact fort sur les professionnels qui les vivent, et contribuent à installer une vigilance durable à l'égard de publics perçus comme potentiellement à risque⁵⁷.

De plus, la dimension collective de la fréquentation des mineurs joue un rôle central dans cette construction problématique. Les groupes de jeunes sont souvent associés à une intensification du bruit, à des déplacements nombreux et à une appropriation visible des espaces. Cette visibilité accrue alimente un sentiment de perte de contrôle, particulièrement sensible dans des espaces conçus pour le travail individuel et silencieux.

⁵⁵ EJARQUE, Catherine ; PECLARD, Christine. « Les adolescents sont-ils solubles dans la bibliothèque ? ». Dans *Bibliothèque, enfance, jeunesse*, Op. cit. p. 271.

⁵⁶ COURCHESNE, Stéphanie. « Clientèles difficiles dans les bibliothèques de Montréal ». Dans : *Documentation et bibliothèques*, 2020, n°66, p. 41, <https://doi.org/10.7202/1069970ar>.

⁵⁷ JARRY, Sandra. *Violence et incivilité des usagers en bibliothèque municipale : perceptions, causes, solutions*. Mémoire DCB, Enssib, 2015, p. 45-52, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65122-violence-et-incivile-des-usagers-en-bibliotheque-municipale-perceptions-causes-solutions.pdf>.

Par ailleurs, certains agents estiment que la place des mineurs se situe davantage dans les bibliothèques de lecture publique ou dans les CDI, car perçus comme des espaces mieux adaptés à leurs pratiques et à leur encadrement. Cette position est souvent exprimée par les gens qui font du service public et est donc ambivalente. Ces derniers reconnaissent à la fois la légitimité des mineurs à travailler en bibliothèque universitaire, du fait des valeurs universelles du service public, mais en même temps ils redoutent d'avoir à gérer ces publics lorsqu'ils sont irrespectueux des règles.

Mais ces arguments ne suffisent pas à épuiser la réflexion sur la présence des publics mineurs. Ils coexistent avec d'autres lectures professionnelles, qui envisagent l'accueil des lycéens non comme un facteur de désordre potentiel, mais comme un levier éducatif, social et institutionnel. Dans cette perspective, l'ouverture des bibliothèques de l'ESR aux mineurs peut être pensée comme un processus de familiarisation progressive aux codes de l'enseignement supérieur, susceptible de prévenir certaines des difficultés redoutées plutôt que de les accentuer.

La responsabilisation et la construction du futur étudiant

Accueillir des mineurs peut être analysé comme une opportunité d'apprentissage progressif des codes et des usages propres à l'environnement du supérieur. En venant travailler dans ces espaces, les lycéens et les collégiens se confrontent à des fonctionnements différents des CDI et des normes implicites (anonymat, autonomie, gestion du temps, respect des autres usagers) qui structurent fortement le travail dans les bibliothèques de l'ESR. Cette familiarisation par la pratique apparaît comme un processus d'acculturation informelle, qui ne repose ni sur un encadrement pédagogique explicite ni sur des dispositifs spécifiques, mais sur l'observation et l'imitation des usages dominants. Par exemple, le rapport de l'IGESR de 2021 souligne ainsi que la fréquentation de ces bibliothèques par les lycéens contribue à l'acquisition des « codes de l'enseignement supérieur », en particulier pour les publics qui ne disposent pas de ces repères dans leur environnement familial ou scolaire⁵⁸.

L'accessibilité aux mineurs peut également être identifiée comme un facteur de responsabilisation. En étant accueillis comme des usagers ordinaires, et non comme un public à part ou sous surveillance particulière, les mineurs sont placés dans une relation de confiance implicite avec l'institution. Par ailleurs, le rapport ADBU de 2017 démontre que la création de dispositifs spécifiques ou d'espaces dédiés aux lycéens a parfois été abandonnée⁵⁹. À l'inverse, l'intégration des lycéens dans les espaces communs favorise une appropriation plus rapide des règles implicites et limite les comportements de transgression associés à une mise à l'écart symbolique. Cette approche rejoint les constats de l'IGESR, qui insiste sur l'importance de politiques d'ouverture fondées sur la confiance⁶⁰.

⁵⁸ LEGENDRE, Françoise et al., *Construire des parcours documentaires et culturels pour les lycéens et étudiants en licence...* *Op. cit.*, p. 34.

⁵⁹ ADBU ; DI MEO, Nicolas. *Op. cit.*, p. 9.

⁶⁰ LEGENDRE, Françoise et al., *Construire des parcours documentaires et culturels pour les lycéens et étudiants en licence...* *Op. cit.*, p. 40.

Les débats sur l'accueil des mineurs par les bibliothèques de l'ESR révèlent des positions professionnelles contrastées, façonnées par les contraintes locales, matérielles et symboliques. Si certaines réticences s'expliquent par des tensions concrètes, elles coexistent avec des approches qui mettent en avant les enjeux éducatifs et sociaux de cette ouverture. Pour dépasser ces oppositions, il convient d'examiner les motivations et les usages réels des mineurs dans ces bibliothèques.

POURQUOI LES MINEURS VIENNENT TRAVAILLER DANS LES BIBLIOTHEQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ?

L'analyse de la présence des mineurs peut être enrichie par un déplacement du regard vers leurs usages. Quelle est la réalité de leur fréquentation et quelles sont les raisons et les avantages qui les conduisent à venir travailler dans ces espaces ? Si l'idéal aurait été de recueillir directement la parole des mineurs, des contraintes de temps et d'autorisation n'ont pas permis la mise en place d'entretiens auprès de ce public. Nous nous appuyons sur des enquêtes existantes et sur des travaux issus de la sociologie de la jeunesse et des études scolaires, qui permettent de comprendre cette fréquentation.

Une réelle « invasion » du public mineur ?

On retrouve parfois dans les discours professionnels la qualification d'« invasion », pour parler de la présence des mineurs, terme qui suggère une augmentation massive et incontrôlée de ce public. En témoigne la première diapositive de la présentation de la bibliothèque universitaire d'Angers sur le dispositif d'accueil des lycéens, reprenant avec humour les codes graphiques d'une invasion zombie :



Figure 3 - Première diapositive du diaporama sur les représentations des lycéens à la bibliothèque universitaire d'Angers. Dessin par Maud Puaud.

Cette représentation largement caricaturale, qui concentre des nombreuses tensions internes, invite toutefois à être interrogée à l'aune des données disponibles et des conditions mêmes de leur production, en analysant la présence des mineurs, et notamment les lycéens, pendant et hors de la période tendue du baccalauréat.

Une fréquentation difficile à objectiver. Les limites structurelles de la mesure statistique

La fréquentation du public mineur dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur repose rarement sur des données chiffrées stabilisées. Elle s'inscrit au contraire dans un contexte marqué par une faible capacité des bibliothèques à objectiver statistiquement la présence des publics extérieurs, et plus particulièrement celle des mineurs fréquentant les établissements de manière autonome.

Les différentes enquêtes mettent en évidence cette difficulté structurelle. L'enquête conduite par l'ADBU en 2017 souligne que, si une majorité de bibliothèques déclarent accueillir des lycéens, peu d'entre elles sont en mesure d'en mesurer précisément la fréquentation, notamment lorsque ces publics ne sont pas inscrits et accèdent librement aux espaces. 17% des bibliothèques estiment accueillir des lycéens tout au long de l'année et 52% pensent 7 % que la fréquentation dépend de la période et se concentre notamment à la fin de l'année scolaire, à partir du mois d'avril⁶¹.

Les résultats de l'enquête quantitative confirment ce constat. Une part importante des répondants indique être ne pas pouvoir estimer le nombre de mineurs présents dans leur bibliothèque. Cette méconnaissance est directement liée aux limites des outils de gestion. En effet, les systèmes intégrés de gestion de bibliothèque (SIGB) ne permettent pas d'identifier les usagers non-inscrits, et l'on sait que la majorité des mineurs ne sont pas inscrits⁶².

De plus, plusieurs réponses au questionnaire indiquent que le SIGB de leur établissement n'est pas en mesure de fournir des données chiffrées sur l'âge des inscrits⁶³. Si les bibliothèques peuvent fournir des données chiffrées, ce sont soit des résultats très bas, correspondant au nombre de mineurs inscrits, (35 lycéens inscrits en 2024 au SCD de l'université Reims Champagne-Ardenne), soit des chiffres très importants qui représentent des visites de groupe.⁶⁴

Cette difficulté de mesure statistique est renforcée par les limites de l'Enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires (ESGBU). Comme le souligne Mathieu Saby, de 1983 à 2014, l'ESGBU renseigne de façon imprécise la fréquentation des bibliothèques par les « lecteurs extérieurs », qui sont uniquement

⁶¹ ADBU ; DI MEO, Nicolas. *Op. cit.*, p. 9.

⁶² Un témoignage indique que « Une extraction SIGB ne refléterait pas la réalité, dans la mesure où nous avons de nombreux lycéens (dont statistiquement une partie de mineurs) qui fréquentent les BU notamment pendant les périodes de révision du bac, sans être inscrits ».

⁶³ Par exemple : « Nous ne pouvons donner de chiffres car nous ne précisons pas l'information dans notre SGBM (à ma connaissance en tout cas). Les dates de naissance sont demandées à l'inscription mais nous ne vérifions pas réellement. ».

⁶⁴ Les visites de groupe seront explicitées dans la sous-partie « Quelles sont les modalités et les objectifs de l'accueil encadré des mineurs en bibliothèques de l'Enseignement supérieur ? » du deuxième chapitre.

les usagers inscrits⁶⁵. L'enquête de 2024 démontre que cette position n'a pas évolué, puisque le formulaire parle désormais « d'autres usagers » et que le rapport de résultats ne cite pas cette catégorie⁶⁶.

Dans ce contexte, la notion d'invasion apparaît comme l'expression d'un angle mort statistique, dans lequel les perceptions professionnelles, notamment lors des périodes de tension, tiennent lieu de principal outil d'évaluation. Cette situation contribue à entretenir un décalage entre l'expérience vécue sur le terrain et l'absence de données permettant de la mettre en perspective.

La préparation du baccalauréat : une motivation importante mais parfois vectrice de tension

La fréquentation des bibliothèques, aussi bien municipales, nationales que de l'ESR, par les lycéens en Première et en Terminale connaît une intensification marquée à l'approche du baccalauréat. Cette concentration temporelle, limitée à quelques semaines, peut modifier ponctuellement, mais largement, la composition du public présent dans les bibliothèques.

Durant cette période, les lycéens investissent les bibliothèques sur de longues plages horaires, souvent quotidiennes et s'installent durablement dans les espaces de travail. Ces usages prolongés les rapprochent des publics dits « séjournateurs », caractérisés par une occupation continue des lieux et une forte appropriation des espaces⁶⁷. La visibilité de ces pratiques est renforcée par la fréquentation en petits groupes, fréquente chez les lycéens, ce qui accentue leur présence sonore et visuelle.

La préparation du baccalauréat est l'une des raisons principales pour lesquelles les lycéens viennent travailler dans des BU. Comme nous l'avons déjà explicité, les situations observées varient fortement en fonction des contextes locaux, de la capacité d'accueil des bibliothèques, de leur localisation territoriale et de la pression exercée sur les espaces. Dans certaines bibliothèques, la présence des lycéens reste très largement mineure, tandis que dans d'autres, elle devient plus perceptible à l'approche de l'examen, en particulier lorsque les bibliothèques universitaires constituent l'un des rares lieux de travail accessibles sur le territoire. Les différences tiennent également aux pratiques des lycéens eux-mêmes, qui peuvent fréquenter les salles de travail de manière individuelle ou en petits groupes, sur des durées variables.

Lorsque cette fréquentation n'est pas anticipée ou cadrée par des politiques d'accueil, elle peut être perçue comme source de tensions, tant par les agents que par les autres usagers. L'augmentation ponctuelle du nombre de lycéens, leur présence prolongée dans les espaces et la concentration temporelle de leurs usages peuvent accentuer la saturation des places assises et rendre plus visibles les écarts de comportements ou de maîtrise des codes.

⁶⁵ Saby, Mathieu. *Op. cit.*, p. 40.

⁶⁶ ESGBU. 2024 : *les structures documentaires, piliers de la communauté universitaire et de recherche*, [s.d.], <https://esgbu.esr.gouv.fr/editorials/12>.

⁶⁷ During Agnès, *Les publics séjournateurs en bibliothèque : mieux comprendre les usagers dont les pratiques multiples questionnent le rôle des bibliothèques*. Mémoire de master, Enssib, 2024, p. 24, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/72434-les-publics-sejournateurs-en-bibliotheque-mieux-comprendre-les-usagers-dont-les-pratiques-multiples-questionnent-le-role-des-bibliotheques.pdf>.

Ces dispositifs d'accueil spéciaux, que nous détaillerons davantage dans le troisième chapitre, n'ont pas pour effet d'uniformiser les situations, mais elles contribuent à réduire le caractère subi de la fréquentation liée au baccalauréat, en la rendant plus prévisible et mieux intégrée au fonctionnement quotidien des bibliothèques. Les agents sont préparés aux éventuelles confrontations, savent comment réagir, et les lycéens se sentent mieux accueillis et ont un cadre de travail bien plus confortable.

Le baccalauréat est enfin un examen symbolique, qui permet l'accès des lycéens vers l'enseignement supérieur, et donc vers ces bibliothèques. La préparation du baccalauréat dans des bibliothèques pour étudiants, un statut qu'ils atteindront dans quelques mois, pourrait aussi expliquer leur venue.

La bibliothèque « des grands » ou l'endroit propice pour travailler

Un cadre de travail choisi pour soutenir l'autonomie et la concentration

La fréquentation des BU par des lycéens peut aussi s'expliquer par la recherche de conditions de travail perçues comme plus favorables que celles offertes par les espaces habituels du lycée ou du domicile. Le domicile est souvent décrit comme un lieu peu propice à la concentration, en raison des distractions, des sollicitations familiales ou du manque d'un espace dédié. À l'inverse, la bibliothèque apparaît comme un lieu explicitement associé au travail intellectuel, dans lequel l'environnement matériel, le calme relatif et la présence d'autres usagers concentrés contribuent à soutenir l'effort et à maintenir l'attention sur la durée⁶⁸.

Cette recherche d'un cadre structurant s'inscrit dans une logique d'autocontrainte volontaire. En choisissant de se rendre en bibliothèque universitaire, les lycéens se placent délibérément dans un espace où les normes de comportement favorisent la concentration et la continuité du travail, sans relever d'un encadrement scolaire direct. Selon Alain Coulon, sociologue spécialiste des sciences de l'éducation, la BU est un lieu qui permet de structurer l'activité intellectuelle, en incitant à l'auto-organisation du temps et à la responsabilisation individuelle, et qui serait donc fortement propice pour la préparation d'un examen comme le baccalauréat⁶⁹.

Les discours des lycéens mettent également en évidence l'importance accordée aux temporalités longues de travail pour réviser ou étudier, ce qui est parfois difficile dans les bibliothèques municipales ou dans les CDI. En témoigne ce post sur Reddit, où un utilisateur au lycée demande s'il est possible de venir travailler à la BU sans être inscrit à l'université :

⁶⁸ ROQUEBERT, Corentin. *Op. cit.*, p. 45.

⁶⁹ COULON, Alain. *Le Métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire*. Paris, Économica Anthropos, coll. Éducation, 2005, 2^e édition, p. 151. Cité dans SIOLY, Guillaume. *Op. cit.*, p. 35.

On a le droit d'aller à la BU si on est pas inscrit dans une fac?

Je suis dans un lycée mais je veux étudier dans une BU (la mediatheque ouvre tard) j'ai le droit ou pas?

↑ 14 · ↓ · 24

Figure 4 - Discussion sur le site Reddit.

https://www.reddit.com/r/etudiants/comments/1kng9m9/on_a_le_droit_daller_%C3%A0_la_bu_si_on_est_pas/

Ce dernier avance la principale raison pour laquelle il aimerait travailler dans une BU, qui serait l'amplitude des horaires, notamment par rapport à la médiathèque près de chez lui. Les réponses lui indiquent que cela dépend selon les universités, mais que, en général, elles sont accessibles à toutes et tous, notamment si « tu t'installes tranquillement, tu révises sans faire de vague ».

Se projeter prématurément dans le statut étudiant

Au-delà de ses qualités fonctionnelles, les bibliothèques de l'ESR peuvent être investies par les lycéens comme un espace symboliquement valorisé, associé au sérieux du travail intellectuel et au monde de l'enseignement supérieur. Certains lycéens soulignent que le cadre des bibliothèques universitaires « donne envie de travailler ». Le lieu participe ainsi à la valorisation symbolique du travail scolaire et des études⁷⁰.

Cette dimension symbolique est étroitement liée à une logique de projection vers le monde étudiant. Fréquenter une bibliothèque universitaire revient, pour les lycéens, à occuper un espace perçu comme réservé aux « grands », associé à l'autonomie, au sérieux et à la réussite académique. Le passage entre le lycée et l'université est d'ailleurs considéré comme un passage symbolique de la jeunesse, avec des libertés et une autonomie nouvelle⁷¹.

Cette projection vers le statut étudiant se manifeste notamment par la comparaison récurrente avec les espaces scolaires, en particulier le CDI, décrit comme plus encadré. Un lycéen indiquait notamment dans l'une des enquêtes des bibliothèques nationales que « Au CDI, il y a le corps professoral, la direction, tu es beaucoup plus encadré, alors que là il y a une bonne ambiance, on se guide tout seul, on gère... »⁷². Ce délaissement du CDI pour une bibliothèque de l'Enseignement supérieur serait selon Olivier Galland un « rite » de passage entre deux conditions de la jeunesse, du lycéen vers le statut d'étudiant⁷³.

⁷⁰ LEGENDRE, Françoise et al., *Construire des parcours documentaires et culturels pour les lycéens et étudiants en licence...* *Op. cit.*, p. 28.

⁷¹ DUBET, François. *Op. cit.*, p. 24.

⁷² Cité dans ROQUEBERT, Corentin. *Op. cit.*, p. 17.

⁷³ GALLAND, Olivier. *Op. cit.*, p. 46.

Un espace perçu comme légitime, hiérarchisé et relativement égalisateur

Les discours des lycéens dans les différentes enquêtes révèlent une hiérarchisation des espaces de travail accessibles aux jeunes, au sein de laquelle les bibliothèques de l'ESR occupent une place spécifique. Comparées à d'autres bibliothèques publiques, elles sont décrites comme plus calmes, plus spacieuses et plus « professionnelle ».

La présence d'usagers perçus comme légitimes, comme les étudiants et les chercheurs, contribue à instaurer un climat propice à la concentration. Il y aurait davantage une ambiance de travail, plus silencieuse et plus sérieuse dans ces bibliothèques. La co-présence de ces publics peut participer à une régulation informelle des comportements et renforce l'adhésion aux normes implicites du lieu.

Enfin, l'accès des lycéens aux salles de lecture peut constituer un facteur de réduction des inégalités de conditions de travail. Tous ne disposent pas d'un espace calme et équipé pour travailler à domicile ou dans leur établissement scolaire. La bibliothèque offre alors un cadre reconnu et stable, permettant à des lycéens issus de contextes sociaux variés d'accéder à des conditions de travail comparables et de renforcer leur sentiment de légitimité intellectuelle⁷⁴.

De la communication institutionnelle au bouche-à-oreille

Quand les bibliothèques de l'ESR communiquent directement sur l'accessibilité des espaces aux mineurs...

La communication institutionnelle des bibliothèques de l'ESR peut contribuer à faire connaître les établissements comme un espace de travail accessible aux mineurs et donc les inviter à venir.

Comme nous l'avons déjà explicité, les sites web des bibliothèques constituent souvent un premier point d'entrée informationnel. Ils présentent les horaires d'ouverture, les capacités d'accueil, les conditions générales d'accès aux espaces et les modalités d'inscription et d'accès aux services. Si beaucoup de bibliothèques ne communiquent aucune information sur l'accessibilité des mineurs, d'autres proposent des pages ou des rubriques spécifiquement dédiées aux lycéens, dans lesquelles sont précisées les modalités de venue pour travailler sur place⁷⁵.

Même lorsque ces informations ne sont pas regroupées dans des espaces dédiés à ces publics, leur caractère public et institutionnel contribue à faire identifier la bibliothèque universitaire comme un lieu où les mineurs sont légitimes d'y entrer et de travailler.

Les réseaux sociaux institutionnels, et en particulier Instagram, occupent une place croissante dans cette communication⁷⁶. Quelques BU y diffusent des contenus mettant en avant leurs espaces de travail, l'ambiance des salles de lecture ou les

⁷⁴ LEGENDRE, Françoise et al., *Construire des parcours documentaires et culturels pour les lycéens et étudiants en licence...* Op. cit., p. 20 et 45.

⁷⁵ ADBU ; DI MEO, Nicolas. Op. cit., p. 10.

⁷⁶ Camille Catudal indique dans son mémoire DCB portant sur la communication avec les publics en bibliothèques universitaires qu'Instagram est le réseau social permettant de toucher les plus jeunes et notamment les lycéens.

CATUDAL, Camille. *Communiquer avec les publics en bibliothèque universitaire. Contextualiser la communication externe pour la rendre plus efficace*. Mémoire DCB, Enssib, 2019, p. 42.

périodes d'ouverture élargie. Certaines publications mentionnent explicitement que les lycéens peuvent venir travailler en bibliothèque universitaire, notamment lors de périodes de révision ou dans le cadre du baccalauréat.

Ces publications jouent un rôle important de mise en visibilité. En effet, elles donnent à voir les lieux, les usages et les conditions d'accueil, et contribuent à désacraliser un espace parfois perçu comme réservé aux seuls étudiants.

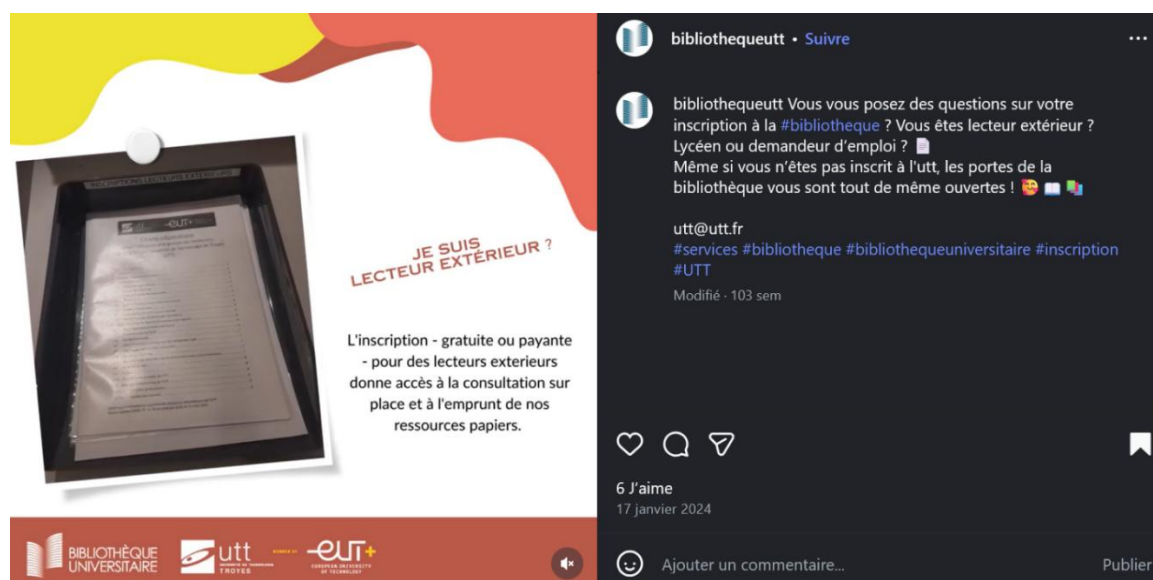


Figure 5 - Communication sur Instagram de la bibliothèque de l'Université technologique de Troyes, @bibliothequeutt, 17 janvier 2024.

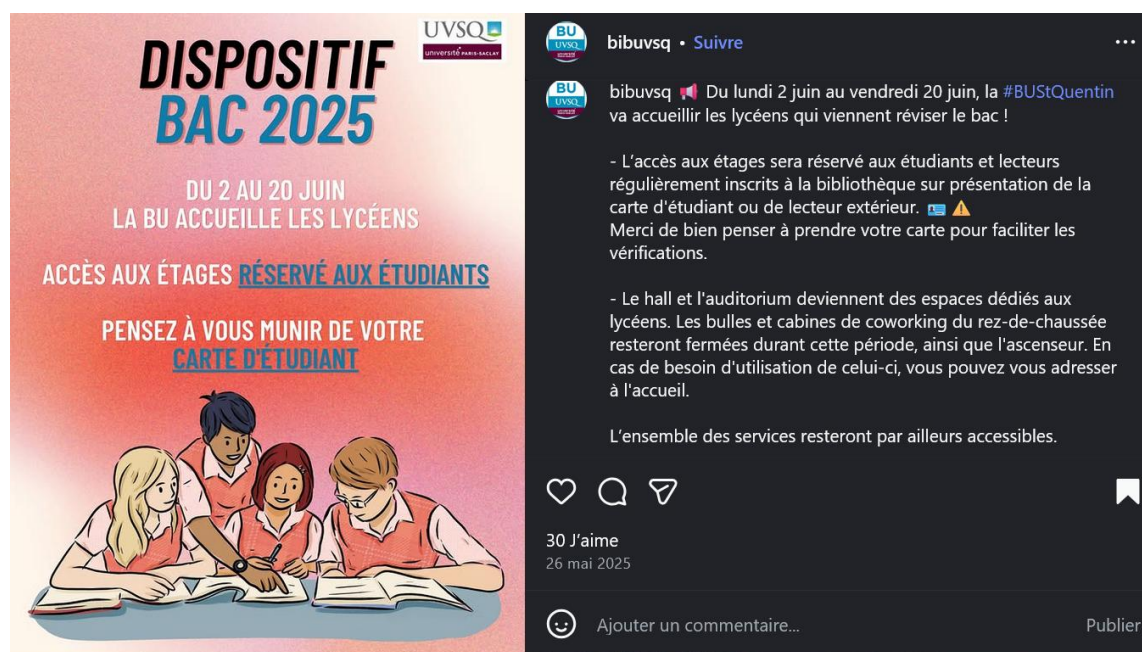


Figure 6 - Communication sur Instagram de la bibliothèque de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines sur les dispositifs d'accueil des lycéens pendant le baccalauréat, @bibuvsq, 26 mai 2025.

L'analyse de ces publications montre toutefois que leur visibilité reste souvent limitée. Celles explicitement adressées aux lycéens, liées aux Opérations Bac ou à l'ouverture des espaces de travail, suscitent parfois peu d'interactions si l'on considère le nombre de mentions « J'aime » ou de commentaires. Cette relative discrétion ne remet pas en cause leur utilité, car elle souligne plutôt que la communication institutionnelle remplit ici une fonction de signal officiel de légitimation de l'accès des lycéens.

La communication institutionnelle peut également passer par des relais extérieurs aux bibliothèques de l'ESR, comme les établissements scolaires. Certaines prennent l'initiative de contacter directement les lycées de leur territoire afin de faire relayer l'information de la possibilité des lycéens de venir travailler à la BU⁷⁷. Cette communication indirecte permet de diffuser une information claire, institutionnellement validée, tout en s'inscrivant dans des circuits déjà familiers aux élèves.

... mais que les mineurs viennent surtout grâce à la communication informelle

Si la communication institutionnelle contribue à rendre visible et légitime la bibliothèque de l'ESR comme espace de travail, elle ne constitue toutefois pas le principal canal par lequel les lycéens apprennent qu'ils peuvent venir y travailler. Les enquêtes et les entretiens montrent que l'information circule largement par des canaux informels, fondés sur l'expérience, la recommandation et la validation entre pairs. Ces circulations jouent un rôle central dans la transformation d'une possibilité institutionnelle en une pratique effective.

Les réseaux sociaux semblent désormais occuper une place déterminante dans ces circulations informelles. Les mineurs sont exposés, sur Instagram et sur TikTok, à des contenus produits par des étudiants, par d'autres lycéens, voire des influenceurs montrant et valorisant leurs séances de travail (photographies de salles de lecture, des révisions, conseils sur les lieux où travailler). Le symbole de la bibliothèque universitaire renvoie à une forme d'esthétisation du statut étudiant, qui peut attirer des lycéens voulant se projeter dans cette condition future⁷⁸.

Ces publications ne prennent pas nécessairement la forme d'une information explicite sur les conditions d'accès, mais elles donnent à voir des usages concrets et répétés de la bibliothèque comme espace de travail. Sur de nombreuses publications évoquant les bibliothèques, on peut voir des commentaires demandant si les lycéens et les collégiens peuvent avoir accès aux bibliothèques universitaires. Certains témoignent même de leur propre expérience sur un post qui critique la présence des lycéens à la BU :

⁷⁷ Par exemple, le SCD d'Avignon Université communique leur dispositif d'accueil pour le baccalauréat aux lycées partenaires, afin que les établissements la communiquent aux préparateurs.

Entretien avec Claire Miquel.

⁷⁸ FLAMANT, Jeanne. *Influence et esthétique : le fantasme des bibliothèques sur les réseaux sociaux*. Mémoire DCB, 2025, p. 25, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/73292-influence-et-esthetique-le-fantasme-des-bibliotheques-sur-les-reseaux-sociaux.pdf>.

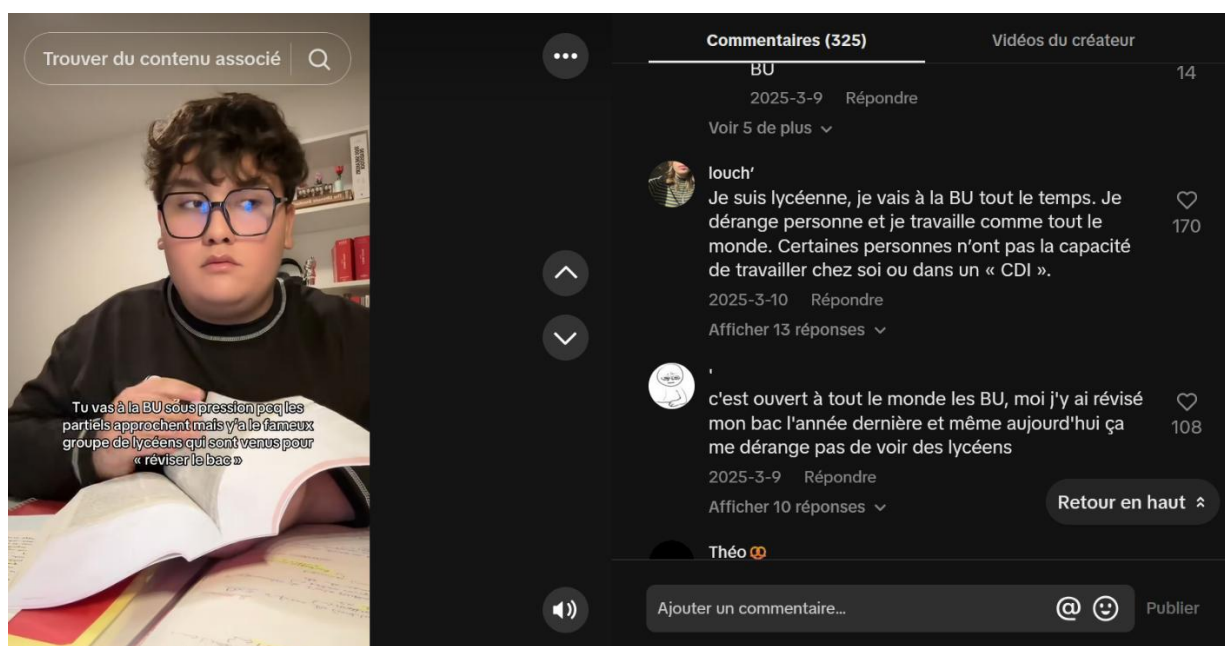


Figure 7 - Post Tiktok de @snaachez, 9 mars 2025.

Cette présence sur les réseaux sociaux démontre que les collégiens et les lycéens qui commentent viennent déjà et défendent les raisons qui les poussent à fréquenter les bibliothèques de l'ESR, malgré les critiques des étudiants. Ces témoignages peuvent inciter d'autres lycéens ou mineurs à venir y travailler.

Le bouche-à-oreille joue un rôle tout aussi structurant. Selon Carine El Bekri-Dinoird, les mineurs fréquentant les bibliothèques de l'université de Reims Champagne-Ardenne ont majoritairement connaissance de cette possibilité par l'intermédiaire de leurs pairs, de membres de leur famille ou de proches déjà engagés dans l'enseignement supérieur⁷⁹. L'étude de la présence des lycéens dans les bibliothèques de l'université Claude Bernard Lyon 1 indique que les proches ne conseillent pas spécifiquement d'aller y travailler, mais qu'ils en parlaient favorablement, pouvant donc inciter le mineur à s'y rendre⁸⁰. Ces échanges informels permettent aussi de transmettre des informations pratiques, sur les horaires, l'affluence ou les règles implicites, mais surtout de fournir une preuve sociale que la venue est possible et acceptée. Le fait qu'un proche ait déjà fréquenté la bibliothèque sans difficulté constitue un élément décisif dans la décision de s'y rendre à son tour⁸¹.

L'analyse de la fréquentation des mineurs dans les bibliothèques de l'ESR met en évidence une réalité contrastée, difficile à objectiver et fortement dépendante des contextes locaux et des temporalités scolaires. Lorsqu'ils se rendent dans les bibliothèques de manière autonome, les mineurs adoptent majoritairement des usages de travail proches de ceux des étudiants et investissent ces espaces comme des lieux propices à la concentration, à l'autonomie et à la projection vers le statut

⁷⁹ Entretien avec Carine El Bekri-Dinoird.

⁸⁰ MIELLET, Clémence. *Les publics lycéens dans les BU Lyon 1*, 2014, p. 6, <https://adbu.fr/wp-content/uploads/2017/04/Les-publics-lyceens-a-Lyon-1-synthese-et-analyse.pdf>.

⁸¹ SIOLY, Guillaume. *Op. cit.*, p. 24.

étudiant. Ces usagers peuvent parfois être davantage visibles et dérangeants, notamment lorsqu'ils sont en groupe ou bien lors des périodes de saturation de la bibliothèque.

Si ces usages individuels permettent de comprendre une part importante de la fréquentation des mineurs, ils ne suffisent toutefois pas à rendre compte de l'ensemble des formes d'accueil mises en œuvre par les bibliothèques de l'ESR. Ces dernières peuvent également mettre en place des accueils encadrés, qui permettent d'apporter des bénéfices complémentaires, tant pour les bibliothèques que pour les mineurs.

CHAPITRE 2 – FAIRE VENIR LES USAGERS DE DEMAIN. L'ACCUEIL ENCADRÉ ET LES ACTIONS A DESTINATION DES MINEURS

L'accueil encadré recouvre des réalités très diverses. Il concerne des publics hétérogènes, mineurs ou non, qui varient selon les objectifs poursuivis et les formes d'actions proposées. En ce qui concerne les mineurs, ces dispositifs peuvent présenter un double intérêt, puisqu'ils participent à la promotion des établissements du supérieur et à la valorisation de la bibliothèque auprès de ses futurs usagers, tout en renforçant son rôle d'équipement territorial culturel.

Ce chapitre propose donc d'analyser les modalités de cet accueil encadré, en détaillant les publics concernés et leurs besoins spécifiques, les raisons pour lesquelles les établissements encouragent la venue des mineurs, et notamment des lycéens et enfin les actions culturelles et les formes d'accompagnement que les bibliothèques de l'ESR peuvent développer à leur intention. Il convient toutefois de rappeler que ces actions, même si elles se multiplient, ne constituent pas le cœur de mission des bibliothèques étudiées. Leur mise en œuvre dépend étroitement des moyens disponibles, des choix stratégiques des universités ou des écoles, mais aussi des priorités inscrites dans la politique de service des bibliothèques.

DES PUBLICS MINEURS ET DES DISPOSITIFS D'ACCUEIL MULTIPLES

Il est également possible d'accueillir des mineurs lors de dispositifs encadrés, qu'ils soient scolaires ou familiaux. Les publics concernés et leurs besoins sont bien plus hétérogènes et à prendre en compte par les établissements que pour un mineur qui viendrait travailler.

Quelles sont les modalités et les objectifs de l'accueil encadré des mineurs en bibliothèques de l'Enseignement supérieur ?

Les principes de l'accueil encadré

L'accueil encadré constitue sans doute la modalité d'accueil la plus acceptée des mineurs par les personnels des bibliothèques de l'ESR. Dans les faits, il concerne principalement des groupes constitués et s'inscrit généralement dans une action identifiée, culturelle ou pédagogique⁸².

Ce type d'accueil repose sur la présence d'un adulte responsable. Dans tous les cas, le mineur est accueilli comme un public extérieur accompagné. Les

⁸² LEUSSE-LE GUILLOU, Sonia de ; KELLNER, Stéphanie (dir.). *Bibliothèques & publics scolaires t.2 Les accueils de classes « innovants » en bibliothèque*. Revue Lecture Jeune, coll. Lecture Jeunesse +, 2020, p. 11, https://www.lecturejeunesse.org/wp-content/uploads/LJ_Les-accueils-de-classes-en-biblioth%C3%A8que-T.-2_compressed.pdf.

différents guides sur l'accueil des scolaires par les bibliothèques de lecture publique rappellent l'importance d'une répartition explicite des rôles entre la bibliothèque et l'adulte accompagnateur, qui conserve la responsabilité du groupe, notamment en matière de discipline, de sécurité et de déplacements. Elle permet à la bibliothèque d'inscrire l'accueil dans un cadre clair et de ne pas à avoir à endosser toutes les responsabilités en cas de troubles ou d'accident.

L'accueil des mineurs accompagnés de leurs parents

La venue de mineurs accompagnés de leurs parents ou de responsables légaux est un type d'accueil encadré auquel on ne pense pas dans un premier temps. Cette modalité est plus rare pour les bibliothèques de l'ESR. Elle repose principalement sur des événements ouverts au grand public (généralement indiqué comme étant ouverts « à tous »), qui rendent légitime l'accueil de familles. Ce type d'accueil s'inscrit souvent dans une logique de programmation culturelle ou de temps fort, ou bien même des ateliers pour les enfants, mais qui impliquent l'accompagnement, voire la surveillance de la part des parents⁸³.

Cette modalité présente un intérêt particulier. D'une part, elle permet de renforcer l'ouverture de l'université sur son territoire en accueillant des habitants avec leurs familles. D'autre part, elle constitue un cadre relativement rassurant pour la bibliothèque, puisque la présence d'un adulte accompagnateur garantit la responsabilité du mineur.

Les groupes scolaires

L'accueil des groupes scolaires constitue la forme d'accueil encadré la plus importante. Les classes de différents niveaux accueillies par les bibliothèques de l'ESR peuvent être associées à de nombreux projets variés, comme les visites guidées, la médiation culturelle, la découverte de ressources documentaires, la sensibilisation scientifique, mais aussi des séances liées à des objectifs pédagogiques plus larges.

Toutefois, cet accueil ne s'improvise pas, surtout lorsqu'il s'agit d'un groupe important. Carine El Bekri-Dinoird évoquait l'arrivée d'une « masse de collégiens » pour une visite et estimait que l'équipe n'était pas forcément préparée pour improviser une visite des espaces⁸⁴. L'organisation préalable est nécessaire et doit inclure le cadrage des objectifs (généralement sous la forme de convention), la définition d'un déroulé et la fixation des règles de fonctionnement dans les espaces. Cela permet dès lors de préparer la visite en amont avec les élèves, à qui l'enseignant rappelle les objectifs et les règles de conduite dans les espaces.

L'accueil scolaire reste une modalité particulièrement propice à l'intégration des mineurs dans les missions des bibliothèques de l'ESR⁸⁵. Il permet de développer des

⁸³ Voir la sous-partie « L'action culturelle des bibliothèques de l'Enseignement supérieur à destination des publics mineurs ».

⁸⁴ Entretien avec Carine El Bekri-Dinoird.

⁸⁵ Cette intégration est parfois très importante quantitativement. Par exemple, les groupes scolaires représentent la moitié du public des expositions proposées par la bibliothèque centrale de l'université Le Havre Normandie.

Entretien avec Mathilde Poulain.

actions culturelles ou pédagogiques en direction de publics extérieurs, sans remettre en cause la priorité accordée aux publics universitaires. Il représente aussi un moyen pour la bibliothèque de rendre visibles des actions à destination de publics mineurs, en les inscrivant dans des cadres institutionnels ou de partenariats.

Un accueil mieux compris, davantage valorisé

Les bibliothèques de l'ESR valorisent davantage les actions à destination des publics mineurs que leur fréquentation individuelle. Leur mention apparaît davantage dans les bilans annuels, les rapports d'activités et les comptes rendus d'actions culturelles et pédagogiques et la communication sur leur venue est bien plus importante, notamment sur les réseaux sociaux ou sur les sites internet⁸⁶. Toutefois, cette reconnaissance ne peut pas être comparée à celle du public étudiant et ne se traduit pas par la construction d'une catégorie homogène. Les mineurs sont le plus souvent distingués selon leur niveau scolaire, leur appartenance à un dispositif ou leur statut de public extérieur.

Cette valorisation s'explique en partie par la nature même de ces accueils. L'accueil encadré apparaît comme une modalité plus légitime qui permet à la bibliothèque de rattacher la présence des mineurs à un objectif explicite, et d'en faire un indicateur de rayonnement ou d'ouverture, mais aussi de valoriser les partenariats avec d'autres établissements scolaires.

De plus, ce type d'accueil soulève généralement moins de débats au sein des équipes, car il limite les incertitudes liées à la présence de mineurs dans ce type de bibliothèque. Le fait que les élèves soient accompagnés par un adulte responsable et présents sur un temps cadré réduit les tensions potentielles avec les usages étudiants ou encore avec les agents, comme cela pourrait être le cas pour une fréquentation individuelle.

Des besoins et des objectifs d'accueil variables selon les niveaux scolaires

Les besoins et les objectifs d'accueil d'une classe de maternelle ou de primaire, d'un groupe de collégiens ou de lycéens ne sont pas comparables, tant en termes d'autonomie, de capacités d'attention que de repères culturels. Même lorsqu'une bibliothèque propose une action, les dispositions à mettre en place et les modalités de médiation doivent être adaptées au niveau scolaire et aux limites propres à chaque tranche d'âge.

Cette diversité doit être prise en compte pour les bibliothèques, afin d'ajuster concrètement leurs formats d'accueil et de rendre les actions accessibles et pertinentes pour des publics aux enjeux de connaissance très différents.

⁸⁶ Par exemple, le rapport d'activité 2022 du SCD de l'Université d'Artois indique que 737 lycéens et collégiens ont été accueillis dans les bibliothèques universitaires lors de visites de classes.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE – UNIVERSITE D'ARTOIS. *Rapport d'activité 2021/2022*, [2022], p. 8, https://sebina.univ-artois.fr/sebina/repository/opac/pages_pratique/documents_administratifs/rapports_activites/SCD_Artois_rapport_activite_2021-2022.pdf.

Les élèves de maternelle et de primaire

La présence d'élèves de primaire, et surtout de maternelle, en bibliothèque de l'ESR reste exceptionnel. Ce public correspond davantage au cœur de cible des bibliothèques municipales, dont les espaces et les services sont davantage pensés pour des enfants, en lien avec la lecture, la socialisation culturelle et les usages familiaux⁸⁷.

La spécificité de ce public tient d'abord à son niveau d'autonomie et à sa relation aux supports. Les élèves de primaire sont en cours d'apprentissage de la lecture et les élèves de maternelle ne savent pas encore lire. Ces contraintes doivent être prises en compte lors de la préparation d'une action. Les contenus doivent être accessibles sans passer exclusivement par l'écrit, et la médiation repose davantage sur l'oralité, la manipulation, la découverte progressive, ou des formats courts⁸⁸.

Cet accueil pose également des difficultés organisationnelles et professionnelles spécifiques. Accueillir des élèves aussi jeunes implique une vigilance accrue, un encadrement renforcé et des règles clairement posées. Ces contraintes sont encore plus fortes dans le contexte universitaire, où le personnel n'est pas formé de façon systématique à l'animation jeunesse, et où les espaces ne sont pas pensés pour ce type de public.

L'intérêt d'un accueil d'enfants dans les bibliothèques de l'ESR est cependant réel. Les classes peuvent parfaitement s'intégrer, comme pour les autres niveaux, à des enjeux de promotion de la lecture et de pédagogie autour d'animations, si elles sont adaptées à leur niveau⁸⁹. La sensibilisation à la lecture reste un enjeu particulièrement intéressant à développer pour ces classes. Les actions menées envers les enfants, en particulier dans les sections jeunesse peuvent contribuer à construire durablement des pratiques culturelles et notamment de lecture⁹⁰.

Les bibliothèques de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) peuvent par exemple être un lieu identifié d'accueil de classes de primaire, puisqu'elles conservent souvent des collections de littérature de jeunesse et des ressources pédagogiques utilisées dans la formation des futurs enseignants⁹¹. La bibliothèque de l'INSPE de Colmar abrite la Fabulathèque, espace pensé spécialement pour faire venir des enfants⁹². La bibliothèque accueille des classes de maternelle et de primaire depuis 2021, dans le cadre d'un partenariat avec les formations de l'INSPE. Elle met à disposition les locaux, le mobilier et la documentation, tandis que les ateliers sont conçus et animés par les étudiants et les

⁸⁷ LEUSSE-LE GUILLOU, Sonia de ; KELLNER, Stéphanie (dir.). *Bibliothèques & publics scolaires t.2... Op. cit.*, p. 43.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 19.

⁸⁹ Voir la partie « L'action culturelle des bibliothèques de l'Enseignement supérieur à destination des publics mineurs ».

⁹⁰ ALAMICHEL, Dominique. « Cadre général des animations élaborées et menées par la bibliothécaire en section jeunesse ». Dans : *La bibliothécaire jeunesse : une intervenante culturelle*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, coll. Bibliothèques, 2011, p. 16, <https://shs.cairn.info/la-bibliothecaire-jeunesse-une-intervenante--9782765410072-page-15>.

⁹¹ PATRIS, Christophe. *Op. cit.*, p. 29.

⁹² Pour plus d'informations sur le dispositif de la Fabulathèque, voir BERTRAND, Nathalie. « “Comment faire pour qu'ils lisent ?” Focus sur un dispositif innovant : La Fabulathèque de Colmar ». Dans : *LE BLOG DU RÉSEAU DES LÉA-IFÉ*, 07/02/2025, <https://doi.org/10.58079/11vmu>.

enseignants-formateurs. L'objectif est de faire découvrir le goût de la lecture aux enfants, tout en permettant aux étudiants de travailler « en réel »⁹³.

Les collégiens

Les collégiens occupent une place particulière parmi les publics mineurs accueillis en bibliothèque, car ils correspondent à un âge charnière entre la préadolescence et l'adolescence. Cette période est marquée par des transformations rapides, à la fois dans les comportements, les sociabilités et les pratiques culturelles. Les adolescents sont de ce fait un public dont les frontières sont fluctuantes et dont les attentes sont diverses, ce qui complique la construction d'actions à leur intention⁹⁴.

Les collégiens ne constituent pas toujours un public clairement identifié en tant que tel pour les bibliothèques de l'ESR. Ils sont fréquemment regroupés avec les lycéens et apparaissent souvent dans les mêmes types d'actions, liées à la démocratisation culturelle, à la culture scientifique ou à la découverte de l'université, notamment à travers le dispositif des Cordées de la réussite⁹⁵. Ces deux publics peuvent être regroupés du fait qu'ils représentent l'enseignement secondaire, même si les enjeux pédagogiques et les comportements diffèrent fortement entre collège et lycée. Il est donc utile de s'intéresser à ce qui caractérise plus spécifiquement les collégiens afin de mieux comprendre les modalités d'accueil à construire pour ce niveau.

Ce public se distingue notamment par un rapport à la culture et à la lecture qui évolue fortement à cet âge. Le collège correspond au moment où la lecture reste une activité importante dans les prescriptions scolaires, mais où elle entre plus fortement en concurrence avec d'autres loisirs, en particulier numériques⁹⁶. Cette réalité pourrait expliquer que les collégiens soient souvent difficiles à capter dans un format trop proche du scolaire. Les bibliothèques doivent davantage leur proposer des expériences reposant sur l'activité, la participation et le collectif⁹⁷.

Dès lors, accueillir des collégiens suppose de proposer des formats qui rendent légitime leur présence en bibliothèque, en leur permettant de faire, manipuler, tester, créer ou interagir. Pour le collège, les formats courts, structurés, et centrés sur une

⁹³ Entretien avec Magali Fixari, responsable de la bibliothèque éducation et enseignement de Colmar, 4 juillet 2025.

⁹⁴ ÉJARQUE Catherine ; PECLARD, Christine. *Op. cit.* p. 272.

⁹⁵ Les entretiens menés avec les différents interlocuteurs associent très souvent les collégiens avec les lycéens. Le dispositif des Cordées de la réussite est développé dans la partie « Les politiques d'égalité des chances à l'accès des études supérieures ».

⁹⁶ LAMOUREUX, Mireille. « La lecture au collège et au lycée, une activité prioritaire renouvelée par le numérique ». Dans : *Bibliothèques, enfance et jeunesse*, *Op. cit.*, p. 215.

De plus, le baromètre du Centre national de la lecture et d'Ipsos de 2024 sur *Les jeunes Français et la lecture* semble corroborer le fait que les jeunes (du moins les 15-24), sont 84% à lire pour l'école, mais seulement 1 jeune sur 5 lit pour le loisir. Cette catégorie est également celle qui a le temps d'écran le plus élevé.

CNL ; IPSOS ; MERCIER, Etienne et. al.. *Les jeunes Français et la lecture. Résultats 2024*, mars 2024, p. 12, <https://centrenationaldulivre.fr/sites/default/files/2024-04/Les%20jeunes%20et%20la%20lecture%20-%20Rapport%20complet.pdf>.

⁹⁷ Entretien avec Salomé Kintz et Anne Tournérioux, responsables de l'action culturelle et de la formation à La Contemporaine, 8 juillet 2025.

animation autour des *serious games* sont souvent privilégiés, afin de maintenir l'attention et de canaliser les dynamiques de groupe⁹⁸.

Les lycéens

Les lycéens constituent généralement le public mineur le plus fréquemment accueilli dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur, que ce soit de façon individuelle ou avec des groupes scolaires. Ils constituent inversement les publics mineurs les moins accueillis dans les bibliothèques de lecture publique, puisque, en 2019, 24% des classes présentes sont des lycéens, contre 38,7% de collégiens⁹⁹. Cette différence indique que les bibliothèques de l'ESR peuvent, par leurs missions, leurs offres d'actions, toucher davantage les lycéens.

Ils disposent d'un niveau d'autonomie plus important, ce qui rend possible une diversité d'actions, y compris des formats nécessitant une posture proche de celle attendue dans le supérieur. Les professionnels observent notamment que les lycéens sont des publics plus adaptés aux médiations culturelles sous forme de rencontres, de lectures ou de conférences, mais aussi à des ateliers méthodologiques¹⁰⁰.

Les lycéens constituent par ailleurs un public plus facilement ciblé, puisqu'ils se situent à une étape proche de l'entrée dans les études supérieures. Il est davantage intéressant d'organiser avec eux des visites guidées ou des jeux de pistes afin qu'ils fassent leurs premiers pas dans ce lieu emblématique des études supérieures. Ces actions peuvent participer à diminuer l'impression de distance entre le secondaire et le supérieur. Les enseignants sont souvent très impliqués dans cette première découverte d'un environnement nouveau et ce sont eux qui contactent les bibliothèques pour organiser ce type d'actions¹⁰¹.

Ainsi, l'accueil des lycéens peut s'inscrire davantage dans une logique de familiarisation progressive avec l'univers universitaire, de ses espaces et de ses attentes. Cette dimension conduit à interroger plus directement le rôle des bibliothèques de l'ESR dans l'accompagnement de la transition entre le secondaire et les études supérieures.

ACCUEILLIR POUR PREPARER. LES BIBLIOTHEQUES DE L'ESR DANS LA TRANSITION ENTRE LE SECONDAIRE ET LE SUPERIEUR

La transition entre le secondaire et l'enseignement supérieur constitue un moment crucial pour le public lycéen, marqué par des ruptures scolaires et le passage vers la majorité. Afin de pallier certaines difficultés, le gouvernement et les universités développent des différents dispositifs visant à renforcer la continuité

⁹⁸ LEUSSE-LE GUILLOU, Sonia de ; KELLNER, Stéphanie (dir.). *Bibliothèques & publics scolaires t.2... Op. cit.*, p. 18.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 22.

¹⁰⁰ Les réponses du questionnaire et les différents entretiens montrent que ce sont davantage les lycéens qui sont les publics de ces actions.

¹⁰¹ Entretien avec Hélène Pouilloux, directrice des bibliothèques de l'Université Marie et Louis Pasteur, 15 juillet 2025.

entre lycée et université. À ce titre, quel rôle peuvent jouer les bibliothèques de l'ESR dans l'accompagnement des lycéens vers le statut d'étudiant et dans quelle mesure sont-elles actrices des politiques de valorisation et de préparation aux études supérieures ?

Les politiques en faveur de la continuité entre le lycée et l'enseignement supérieur

Le continuum bac -3 / bac +3

Le développement du continuum bac -3 / bac +3 constitue aujourd'hui un cadre de référence central pour les politiques éducatives et d'enseignement supérieur. Inscrit dans les priorités ministérielles depuis le milieu des années 2010, ce continuum repose sur l'idée d'une continuité des apprentissages et des environnements éducatifs entre le collège, le lycée et les premières années de l'enseignement supérieur, tout en favorisant la réussite scolaire et l'orientation de toutes et tous¹⁰².

En effet, la transition vers les études supérieures demeure un moment de fragilité et de doutes pour de nombreux élèves, en particulier ceux dont les trajectoires scolaires ou sociales les éloignent des codes universitaires¹⁰³. Dans ce contexte, les dispositifs relevant du continuum bac -3 / bac +3 sont destinés à rendre plus lisible, compréhensible et accessible l'univers de l'enseignement supérieur à un grand nombre de lycéens et de collégiens.

Le continuum bac -3 / bac +3 est largement inscrit dans les stratégies et les politiques des universités. Les schémas directeurs de la vie étudiante des universités intègrent désormais explicitement les liens nécessaires avec le secondaire et valorisent les actions à destination de ce public¹⁰⁴. Certaines universités se dotent de « mission Lycée » qui ont pour but de réfléchir et de proposer des actions tout au long de l'année à destination des élèves, de leurs parents et des établissements du secondaire.

L'association des bibliothèques de l'Enseignement supérieur dans les politiques publiques à destination du secondaire

Les bibliothèques de l'ESR sont souvent associées à cette volonté de faire la transition entre le lycée et les études supérieures. Elles occupent en effet une position singulière au sein des universités et des grandes écoles, ce qui les rend

¹⁰² Parmi les textes législatifs, nous pouvons par exemple citer la loi ESR du 22 juillet 2013 et la loi ORE du 8 mars 2018.

¹⁰³ DUBET, François. *Op. cit.*, p. 23.

¹⁰⁴ Par exemple, le premier objectif du schéma directeur de l'université Grenoble Alpes 2026/2030 est de « faciliter l'intégration à l'université pour favoriser la réussite de tous les publics » avec pour action de « rendre plus fluides les transitions lycée-université et entre les cycles »

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES. *Schéma directeur de la vie étudiante de l'Université Grenoble Alpes et du Crous Grenoble Alpes 2026-2030*, 2026, p. 3 et 5, <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/universite/ambition-et-strategie/documents-strategiques/vie-etudiante/schema-directeur-vie-etudiante-2026-2030--1697052.kjsp?RH=1768226675931>.

particulièrement aptes à intervenir en amont de l'entrée dans l'enseignement supérieur¹⁰⁵.

Les bibliothèques constituent tout d'abord des lieux emblématiques de l'univers académique, sans être directement associés à l'évaluation ou à la sélection. À ce titre, elles peuvent apparaître comme une position intermédiaire, avec des espaces plus accessibles et moins intimidants que d'autres composantes universitaires, notamment pour des publics lycéens. Leur rôle peut être déterminant dans l'acculturation progressive des publics pré-universitaires, à travers la découverte des ressources documentaires, des espaces de travail et des pratiques informationnelles¹⁰⁶.

L'intégration des bibliothèques aux politiques de continuum répond à des logiques de gouvernance institutionnelle. Les dispositifs -3/+3 sont le plus souvent portés par plusieurs services de l'établissement (vice-présidences formation ou vie étudiante, directions de projets) et reposent sur la mobilisation coordonnée de ces derniers. Ainsi, leur association à ces dispositifs permet d'inscrire leurs actions dans un cadre stratégique partagé, de sécuriser leur mise en œuvre et de leur conférer une légitimité institutionnelle renforcée.

L'exemple de l'université Reims Champagne-Ardenne et de l'implication du SCD dans la promotion du continuum lycée-université

L'exemple de l'université Reims Champagne-Ardenne permet d'illustrer cette articulation entre stratégie universitaire et implication des bibliothèques dans la promotion du continuum. La présentation de la coopération entre les bibliothèques universitaires et le service dédié aux lycéens à l'université provient de l'entretien réalisé avec Carine El Bekri-Dinoird, directrice du SCD et Maxime Donck, chef de projet de la réussite étudiante de la Direction des études et de la vie universitaire.

La politique en faveur du continuum -3/+3 est structurée à l'université de Reims Champagne-Ardenne autour d'un dispositif institutionnel dédié, qui s'intitule le programme AILES (Accompagnement à l'Intégration des Lycéens dans l'Enseignement Supérieur). Il est rattaché à la Direction de la vie étudiante et s'inscrit dans le cadre du programme national de financement France 2030¹⁰⁷. Ce dispositif vise à améliorer l'orientation, la préparation et l'intégration des lycéens dans l'enseignement supérieur, en s'appuyant sur des partenariats entre les différents services de l'université et les établissements du secondaire du territoire. Dans ce cadre, le SCD est intégré aux actions menées en direction des publics pré-universitaire, en mettant l'accent sur l'appropriation progressive par les lycéens des espaces, des pratiques et des compétences informationnelles.

¹⁰⁵ BARTHET, Émilie. « Identité et positionnement des bibliothèques de l'enseignement supérieur "Savoir qui l'on est, puis le dire" ». Dans : ACCART, Jean-Philippe (dir.). *Personnaliser la bibliothèque. Construire une stratégie de marque et augmenter sa réputation*. Villeurbanne, Presses de l'Enssib, coll. Boîte à outils, 2018, p. 137, <https://doi.org/10.4000/books.pressesensib.11812>.

¹⁰⁶ LEGENDRE, Françoise et al. *Construire des parcours documentaires et culturels pour les lycéens et étudiants ... Op. cit.*, p. 24.

¹⁰⁷ Le programme national France 2030 est un plan de financement de 54 milliards d'euros qui permet de soutenir le rattrapage du retard français dans certains secteurs, ici celui de la réussite étudiante. Pour le cas de AILES, l'académie de Reims reçoit un financement pendant 10 ans, de 2020 à 2029, pour essayer d'améliorer l'orientation vers les études supérieures, le passage aussi du secondaire au supérieur et l'accompagnement des lycéens dans l'enseignement supérieur.

Les modalités d'accueil des lycéens dans les bibliothèques de l'université ont été définies en concertation et en coopération avec la Direction de la vie étudiante. Cela permet d'inscrire les actions des bibliothèques dans un cadre réglementaire et organisationnel et de réaffirmer les priorités stratégiques de l'université en matière de réussite étudiante.

En étant intégrées au dispositif AILES, les actions du SCD bénéficient d'une reconnaissance institutionnelle, de relais de communication vers les établissements secondaires et, dans certains cas, de moyens logistiques et financiers permettant leur mise en œuvre (transport des classes, organisation de journées d'immersion, coordination des acteurs...).

Les bibliothèques constituent par ailleurs un passage dans les parcours proposés aux lycéens. Les différentes actions (journées d'immersions, visites et découverte de l'université...) associent très largement les bibliothèques universitaires, qui reçoivent et accueillent les lycéens. Au-delà de la découverte des lieux, elles peuvent être mobilisées comme espaces d'apprentissage, dans lesquels les lycéens sont initiés aux méthodes de recherche documentaire, aux critères d'évaluation de l'information et aux usages académiques de l'écrit et des sources¹⁰⁸.

Cette place accordée aux bibliothèques universitaires dans le cas de l'université de Reims Champagne-Ardenne permet ainsi de décliner concrètement, à l'échelle locale, les orientations nationales en matière de continuum -3/+3. Les bibliothèques contribuent à améliorer la projection dans le statut d'étudiant, l'appropriation des espaces universitaires et l'acquisition de recherches de l'information. À travers leur rattachement au dispositif AILES, les bibliothèques de l'université Reims Champagne-Ardenne apparaissent comme des actrices à part entière des politiques d'accompagnement des lycéens et participent à la réduction des effets de rupture entre le secondaire et le supérieur.

Les politiques d'égalité des chances à l'accès aux études supérieures

Les dispositifs d'égalité des chances dans l'enseignement supérieur

Les politiques d'égalité des chances dans l'enseignement supérieur visent à réduire les effets des inégalités sociales, territoriales et scolaires sur l'accès aux études supérieures et sur la réussite des étudiants. Contrairement aux dispositifs généraux de transition entre le secondaire et le supérieur, elles reposent sur une logique de ciblage explicite des publics, identifiés comme éloignés de l'enseignement supérieur ou susceptibles de rencontrer des obstacles spécifiques dans leurs parcours¹⁰⁹. Ces politiques s'inscrivent notamment dans une perspective de démocratisation de l'accès aux formations et de diversification des trajectoires de réussite.

Parmi ces dispositifs, les Cordées de la réussite occupent une place centrale. Piloté au niveau national depuis 2008 par les ministères de l'Éducation nationale et

¹⁰⁸ Les bibliothèques de l'Enseignement supérieur comme espaces de formation ou d'apprentissage pédagogique seront davantage explicités dans la sous-partie « La formation des mineurs au sein des bibliothèques de l'Enseignement supérieur ».

¹⁰⁹ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. *Charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence*, 2005, p. 1, https://franceuniversites.fr/wp-content/uploads/2013/08/Convention_16_09_10.pdf.

de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace¹¹⁰, ce programme repose sur des partenariats entre des établissements d'enseignement supérieur, dits « têtes de cordée », et des collèges ou lycées relevant de l'éducation prioritaire ou accueillant des publics socialement défavorisés¹¹¹. Les principaux objectifs des Cordées portent plus précisément sur l'accompagnement à l'orientation et la découverte de l'enseignement supérieur. Ils sont largement intégrés aux projets stratégiques des établissements d'enseignement supérieur et mobilisent une pluralité d'acteurs universitaires¹¹².

D'autres programmes d'égalité des chances ont été développés par les universités et les grandes écoles, comme les programmes égalité des chances, portés par certains établissements sélectifs, ou les dispositifs d'ouverture sociale mis en œuvre à l'échelle territoriale¹¹³.

Ces programmes reposent généralement sur des actions d'information, de tutorat, d'ouverture culturelle et de familiarisation avec les codes de l'enseignement supérieur. Dans l'ensemble, ces politiques sont conçues et pilotées au niveau institutionnel et leur mise en œuvre repose sur la mobilisation coordonnée de différents services universitaires, dont les bibliothèques.

Les bibliothèques de l'ESR, actrices de la promotion de ces dispositifs

Tout comme pour le continuum -3 +3, les SCD sont identifiés, avec d'autres services comme des potentiels acteurs à la mise en place d'une politique en faveur de l'égalité des chances. Ils apparaissent comme des ressources mobilisables au sein de l'environnement universitaire, susceptibles de contribuer à certains objectifs des dispositifs, mais sans en constituer le cœur.

Cette mobilisation des bibliothèques dans les dispositifs d'égalité des chances est intéressante et stratégique puisque l'université demeure, dans les représentations sociales, un espace perçu comme réservé à une forme d'élite scolaire et culturelle. La BU est aussi souvent associée à des imaginaires de prestige, de réussite académique et de culture savante et peut renforcer cette impression de distance symbolique¹¹⁴. En effet, elle peut être vécue comme un lieu impressionnant, où les primo-arrivants ne maîtrisent pas immédiatement les codes, et où le sentiment de légitimité n'est pas acquis d'emblée¹¹⁵. Si cette appréhension concerne déjà des étudiants inscrits, elle peut être plus marquée encore chez des lycéens issus de milieux éloignés de la culture universitaire. La participation des BU peut, de ce fait,

¹¹⁰ Au niveau régional, le dispositif des Cordées de la réussite est piloté par le Rectorat et la direction régionale académique de l'information et de l'orientation.

¹¹¹ DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE. *Les Cordées de la réussite. Enquête auprès des établissements têtes de cordées*, 2025, p. 8, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-04/enqu-te-dgesip-2024-aupr-s-t-tes-de-cord-es-pdf-36557.pdf>.

¹¹² Nous pouvons par exemple citer le schéma directeur de l'université de Rennes, qui, parmi un de ses engagements, indique vouloir « Coordonner le dispositif des Cordées de la réussite ».

UNIVERSITE DE RENNES, *Schéma directeur de la vie étudiante*, [2024], p. 37, <https://www.univ-rennes.fr/sites/www.univ-rennes.fr/files/medias/files/UnivRennes-SchemaDirecteurVieEtudiante-WEB.pdf>.

¹¹³ Par exemple, Sciences Po Lyon a son propre programme, le Programme Égalité des Chances Et Démocratisation (PECED), auquel la bibliothèque participe en accueillant les élèves. <https://www.sciencespo-lyon.fr/a-propos/nos-valeurs/democratisation-egalite-chances/peced/>.

¹¹⁴ FLAMANT, Jeanne. *Op. cit.*, p. 49.

¹¹⁵ SIOLY, Guillaume. *Op. cit.*, p. 25-27.

participer à un travail de désacralisation du lieu et d'élargissement symbolique de son public.

Dans la pratique, de nombreuses bibliothèques de l'ESR sont associées aux politiques d'égalité des chances comme des partenaires opérationnels. Elles interviennent à la demande des établissements, secondaires ou universitaires, pour accueillir des groupes d'élèves, proposer des visites, concevoir des parcours de découverte informationnelle ou organiser des ateliers documentaires. Ces actions s'inscrivent dans des programmes plus larges, dont les objectifs, les publics cibles et les modalités d'évaluation sont définis en amont par d'autres acteurs universitaires, ou bien directement par le SCD¹¹⁶.

La participation du SCD de Paris 8 Vincennes – Saint Denis au programme des Cordées de la réussite

L'exemple du SCD de l'université Paris 8 Vincennes – Saint Denis permet d'illustrer concrètement la manière dont une bibliothèque universitaire peut s'insérer dans un dispositif d'égalité des chances piloté par l'établissement. La BU est partenaire du dispositif des Cordées de la réussite et accueille régulièrement des lycéens et des collégiens dans ce cadre, bien qu'elle n'autorise pas l'accès aux mineurs de façon individuelle.

La BU est pleinement intégrée au programme des Cordées de la réussite, puisque la direction entretient des liens sur ce sujet avec les vice-présidents « Sciences et sociétés » et « Réussite étudiante »¹¹⁷. Les dispositifs d'accueil et les actions sont organisés à l'initiative directe de la bibliothèque, qui a des liens privilégiés avec les établissements secondaires. Chaque année, les élèves accueillis participent à des séances de découverte de l'établissement, des collections et des services de la BU. En 2025, quatre groupes de Terminales ont visité les locaux. Ils ont pu prendre la forme de visites classiques et de parcours-découverte dans les espaces¹¹⁸. Ces dispositifs légitiment la présence des participants au sein de la bibliothèque et leur permettent de se projeter dans ce lieu symbolique.

Le succès de ces partenariats avec les Cordées amène un intérêt récurrent de la part des établissements partenaires, dont la demande augmente chaque année. La bibliothèque universitaire de Paris 8 est très sensible à l'accueil de ces publics, ce qui l'amène à renforcer les liens avec le dispositif et à ouvrir d'autres services¹¹⁹. Elle accueille par exemple des événements plus ponctuels, comme un spectacle des élèves d'un lycée de Drancy en avril 2025¹²⁰.

La participation de la BU de Paris 8 Vincennes – Saint Denis au dispositif des Cordées de la réussite est représentative du rôle que peuvent jouer les bibliothèques

¹¹⁶ LEGENDRE, Françoise et al. *Construire des parcours documentaires et culturels pour les lycéens et étudiants ... Op. cit.*, p. 7.

¹¹⁷ Discussion par mail avec Alexandre Couturier, responsable adjoint du Département des publics du SCD de Paris 8, 23 janvier 2026.

¹¹⁸ *Idem*.

SCD – UNIVERSITE DE VINCENNES – SAINT-DENIS PARIS 8. *Bibliothèque. Rapport d'activité 2022*, [s.d.], p. 39, https://www.bu.univ-paris8.fr/wp-content/uploads/2023/09/up8_scd_rapport_activite_2022.pdf.

¹¹⁹ *Idem*.

¹²⁰ <https://www.bu.univ-paris8.fr/actus/spectacle-a-la-bu-nadathinalum-les-jeunes-manieres/>.

de l'ESR dans les politiques d'égalité des chances. La bibliothèque propose également des visites aux lycéens qui sont organisées directement à l'initiative des établissements et des professeurs. Elles constituent un autre axe du rôle des bibliothèques dans la transition entre le secondaire et le supérieur.

La construction de partenariats avec les établissements du secondaire

Les partenariats institutionnels entre universités et établissements du secondaire

Les partenariats institutionnels entre les universités et les établissements du secondaire constituent un cadre important pour organiser des actions à destination des élèves. Ces partenariats prennent souvent la forme de conventions officielles signées entre l'université, le rectorat et les lycées ou collèges. Ils s'inscrivent très largement dans des politiques nationales que nous avons explicitées auparavant. Lorsqu'on étudie ces conventions, la direction des bibliothèques de l'Enseignement supérieur ne signe pas directement le document, mais les bibliothèques peuvent être intégrées aux dispositifs, tout comme d'autres services mobilisés pour mettre en œuvre certaines actions.

L'enquête ADBU de 2017 présente de nombreuses conventions passées entre les différentes parties¹²¹. Elles posent généralement les principes de la sécurisation des partenariats, les objectifs et à la coordination des acteurs universitaires impliqués. Dans ce cadre, les bibliothèques interviennent donc à la demande de l'établissement, en cohérence avec des orientations définies à un niveau central.

Les conventions directes entre bibliothèques universitaires et établissements du secondaire, en particulier les CDI

À un second niveau, certaines bibliothèques de l'ESR établissent des conventions directes avec des établissements du secondaire, notamment avec les lycées et leurs CDI. Ces conventions servent à organiser concrètement l'accueil des élèves, l'accès aux ressources et la continuité des apprentissages informationnels, tout en permettant un environnement cadré et sécurisé. Elles permettent aussi de définir précisément la collaboration entre bibliothécaires, enseignants et professeurs-documentalistes, indépendamment des conventions institutionnelles plus générales signées par l'université.

Par exemple, le SCD de l'université d'Avignon dispose d'une convention pour établir des partenariats avec les lycées sur le territoire. Elle organise notamment une coopération directe entre le lycée (notamment via ses enseignants et professeurs-documentalistes) et le Service commun de la documentation¹²².

La convention prévoit que les actions sont construites dans le cadre de projets pédagogiques élaborés en commun entre les « encadrants pédagogiques » du lycée et les personnels de la bibliothèque universitaire. Elles consistent en l'accueil des élèves du lycée dans le cadre de séances pédagogiques portant sur la présentation

¹²¹ ADBU ; SWIATEK, Cécile. *Op. cit.*, p. 3-32.

¹²² La convention a été reproduite avec l'accord du SCD en Annexes, p. 119-122.

des espaces et services de la bibliothèque universitaire, la découverte des ressources documentaires et de leur typologie, l'apprentissage de l'utilisation des outils (catalogue, accès à la documentation électronique) et l'initiation à la méthodologie de la recherche documentaire.

La convention encadre aussi les conditions de réalisation. Les séances sont assurées par les personnels de la bibliothèque dans la limite de deux séances par année scolaire. Au-delà, elles peuvent être prises en charge par les encadrants pédagogiques du lycée, à condition que ceux-ci aient été formés par la bibliothèque universitaire. Dans ce cas, la séance est organisée en concertation avec la bibliothèque, qui met à disposition une salle de travail en fonction des disponibilités.

Enfin, la convention prévoit un dispositif facilitant l'accès des publics scolaires. Les enseignants et documentalistes impliqués peuvent s'inscrire gratuitement à la bibliothèque, et tous les élèves du lycée bénéficient également de la gratuité d'inscription, indépendamment de leur participation aux séances. Cette inscription individuelle, réalisée pendant les horaires d'ouverture, donne lieu à une carte de lecteur et à un identifiant numérique unique.

Ce type de partenariat précise bien plus en détails les actions concrètes mises en place. La convention fixe un cadre clair (contenu des séances, lieux, modalités d'encadrement) et permet aussi une continuité entre le CDI et les bibliothèques de l'ESR, en favorisant la coopération directe entre le personnel des bibliothèques et les professeurs-documentalistes.

Les partenariats informels entre bibliothèques et enseignants : des coopérations locales sans cadre conventionnel

Des coopérations peuvent également se développer de manière informelle entre bibliothèques de l'ESR et établissements du secondaire. Ces partenariats reposent sur des relations directes entre personnel des bibliothèques et enseignants, sans convention officielle ni cadre institutionnel explicite. Ils se construisent à partir d'initiatives locales et de besoins identifiés sur le terrain, et prennent la forme d'actions ponctuelles ou reconduites de manière informelle¹²³.

Cette forme présente des avantages et des inconvénients, selon ce que la bibliothèque veut mettre en place. La coopération sans convention permet une plus grande souplesse. L'accueil peut être mis en place rapidement, adapté aux demandes des professeurs et ajusté en fonction des publics ou des contraintes de la bibliothèque. Ce fonctionnement permet aussi de tester des formats d'action (visites, ateliers, soutien documentaire) sans alourdir l'organisation, qui pourrait prendre du temps s'il fallait signer une convention.

En revanche, ce type de partenariat est moins stable, car il repose beaucoup sur les relations interpersonnelles, et peut s'arrêter si les interlocuteurs changent

¹²³ Par exemple, À la bibliothèque universitaire d'Évry, les quelques actions menées avec les lycées du territoire reposent surtout sur des contacts directs entre les bibliothécaires et les enseignants. Ces partenariats donnent lieu à des actions ponctuelles, organisées selon les demandes pédagogiques et les possibilités du service. Des élèves d'un lycée de la ville ont été accueillis à la BU dans le cadre d'un travail lié au Grand oral. Ils ont découvert la bibliothèque et ont réalisé une initiation à la recherche documentaire, afin de trouver des ressources scientifiques utiles pour leurs sujets. Ces accueils prennent généralement la forme de visites des locaux ou d'ateliers documentaires ludiques et pédagogiques.

Entretien avec Amadeus Foulon.

LYCEE GEORGES BRASSENS EVRY-COURCOURONNES. *L'HGGSP et les SES à la découverte de l'université d'Évry*, mai 2025, <https://lyc-brassens-courcouronnes.ac-versailles.fr/lhggsp-et-les-ses-a-la-decouverte-de-luniversite-devry/>.

(mutation des enseignants ou des personnels des bibliothèques), ce qui rend difficile la continuité d'une année sur l'autre.

Les bibliothèques de l'ESR participent largement à la transition secondaire-supérieur en soutenant les politiques de continuité voire de séduction de l'université sur son territoire, en s'intégrant aux dispositifs d'égalité des chances et en développant des partenariats avec les établissements scolaires. Elles contribuent ainsi à rendre l'université plus accessible, en particulier par l'accueil des élèves et la découverte progressive des ressources et des espaces.

Les liens tissés entre les différents établissements grâce aux partenariats et aux différents dispositifs permettent également aux bibliothèques de l'ESR de s'ancrer davantage dans le territoire et de proposer d'autres actions, en particulier culturelles et pédagogique, à destination des mineurs.

ACCUEILLIR POUR SENSIBILISER. CULTURE ET FORMATION A DESTINATION DES PUBLICS MINEURS

L'action culturelle des bibliothèques de l'Enseignement supérieur à destination des publics mineurs

Les bibliothèques de l'ESR accueillent aussi les publics extérieurs lors d'actions culturelles. Elles s'inscrivent dans une logique d'ouverture et de rayonnement territorial, renforcée par la politique « Université, lieu de culture » engagée en 2013, qui rappelle l'importance de la vie culturelle à l'université, y compris pour les étudiants¹²⁴. Par ailleurs, les publics jeunes occupent une place centrale dans les politiques d'éducation artistique et culturelle (EAC), qui visent à garantir à tous les élèves un accès aux œuvres, aux pratiques et aux expériences culturelles. Ces objectifs convergent et rendent légitime la mise en place d'actions culturelles à destination des publics mineurs en bibliothèques universitaires, sous des formes variées.

Les expositions

Les expositions sont les formes d'action culturelle les plus fréquentes en bibliothèques de l'ESR. Elles s'insèrent facilement dans les espaces existants et permettent de proposer une offre culturelle continue, visible, et peu coûteuse en temps d'animation.

Elles s'adressent d'abord, de fait, aux publics universitaires, parce qu'elles s'inscrivent dans un quotidien d'usages, valorisent les collections et accompagnent la vie étudiante¹²⁵. Toutefois leur implantation dans un lieu ouvert et la volonté d'ouvrir l'université au territoire en fait également un dispositif par nature accessible

¹²⁴ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. CONFÉRENCES DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ. *Université, lieu de culture. Convention cadre*, 12/07/2013, https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/actus/51/8/Convention_universite_lieu_de_culture-261518.pdf.

¹²⁵ MARTIN, Adèle. *Action culturelle à l'université : quel(s) territoire(s) pour la bibliothèque universitaire ?*. Mémoire DCB, Enssib, 2014, p. 45, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65113-action-culturelle-a-l-universite-quels-territoires-pour-la-bibliotheque-universitaire.pdf>.

à des publics plus larges, qu'il s'agisse de visiteurs, de personnels ou de publics extérieurs.

Cette ouverture à toutes et tous ne veut pas dire que les expositions sont adaptées à un public mineur. En pratique, elles sont souvent pensées pour des visiteurs autonomes, capables de lire des panneaux ou des cartels, de comprendre seuls le propos ou de circuler librement¹²⁶.

Il est toutefois possible de rendre accessible une exposition à un public scolaire, en définissant dans quelle mesure cette exposition peut être utile, si elle entretient des liens avec les programmes scolaires, ou bien si elle peut être comprise par tous les niveaux scolaires. Ces dispositions peuvent être anticipées si l'accueil des classes a été préparé entre les enseignants et le personnel de la bibliothèque, mais également si les élèves ont travaillé sur ce sujet.

De plus, certaines bibliothèques proposent des médiations autour de l'exposition grâce à des différents supports, comme un livret, une fiche de repérage ou des consignes sous forme de jeu, qui permettent de capter le public scolaire et de proposer une visite davantage accessible et pédagogique¹²⁷.

La BU d'Évreux a organisé en 2025 une exposition sur le Japon et a accueilli une classe d'école primaire pendant une journée pendant laquelle la médiatrice a présenté aux élèves l'exposition, puis a organisé d'autres ateliers en lien avec la thématique :

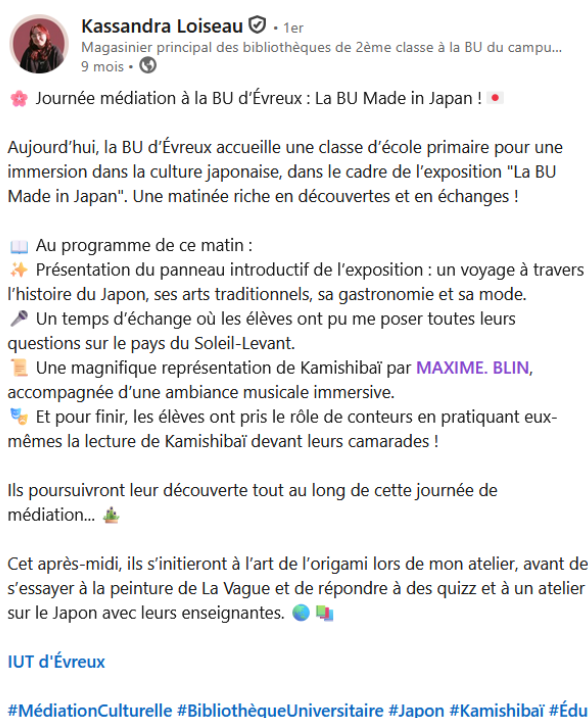


Figure 8 - Post LinkedIn de Cassandra Loiseau, magasinière à la BU d'Évreux, sur la journée dédiée à la classe de primaire.

¹²⁶ Par exemple, le schéma directeur du patrimoine de l'université de Montpellier indique que les offres culturelles et les expositions ne sont pas adaptées au public scolaire du fait d'un manque de moyens et d'outils de sensibilisation adaptés, même si des accueils ont pu s'organiser de manière exceptionnelle, notamment dans des expositions à la bibliothèque universitaire. UNIVERSITE DE MONTPELLIER. *Schéma directeur. Patrimoine historique et collections*, 2025, p. 49, <https://www.umontpellier.fr/wp-content/uploads/2025/09/schema-directeur-patrimoine.pdf>.

¹²⁷ La Contemporaine propose pour chaque exposition des carnets pédagogiques à destination des groupes scolaires (lycée, collège et parfois primaire). <https://www.lacontemporaine.fr/fr/ressources-pedagogiques/>.

L'accueil de classes de primaire est possible grâce à un partenariat fait avec la BU et l'école depuis 2021 et si l'exposition n'est pas à destination des mineurs, des supports pédagogiques (jeux, livrets...) sont spécialement créés pour les élèves de cette école¹²⁸. L'organisation de l'exposition est associée à des programmes autour de la thématique, ce qui permet également de proposer d'autres types d'actions culturelles et artistiques.

La médiation culturelle et artistique

Les médiations artistiques correspondent à des actions où la bibliothèque ne se limite pas à exposer ou à mettre à disposition des contenus, mais organise un temps collectif de rencontre et d'échange, ou bien des ateliers où les participants sont actifs. Ce type de médiation est généralement construit dans le cadre de la programmation culturelle des établissements. Elles peuvent être ouvertes à d'autres publics lorsque l'action culturelle est pensée dans une logique de rayonnement ou de partenariat territorial¹²⁹.

Ces médiations peuvent être organisées selon différentes modalités, comme des lectures, des rencontres avec des auteurs ou des artistes, des performances et parfois des spectacles de musiques et de théâtre, ouvertes à toutes et tous. Mais ce type de médiation est surtout à destination d'un public mineur plus âgé, qui peut rester installé, écouter longtemps, intervenir à bon escient.

Les bibliothèques peuvent organiser elles-mêmes des médiations artistiques à destination des publics scolaires, et notamment pour les plus jeunes. Toutefois, les exemples démontrent qu'il y a toujours un cadre spécifique et souvent lié à la tenue d'une exposition ou d'un partenariat. Par exemple, la Contemporaine a proposé des ateliers créatifs de bandes-dessinées et des visites scolaires à l'occasion de l'exposition « Enfants en guerre, guerre à l'enfance ? ». La thématique évoquant largement la jeunesse et l'enfance, l'équipe de la formation et de l'animation culturelle de la bibliothèque a voulu toucher et sensibiliser le jeune public¹³⁰.

Les médiations artistiques restent bénéfiques pour les publics scolaires, de tout niveau, mais également pour les bibliothèques de l'ESR. Si l'accueil de classes par les équipes des bibliothèques nécessite du travail et des compétences, il permet aussi de contribuer au rayonnement de la bibliothèque au-delà de la communauté universitaire et d'inscrire l'image de la bibliothèque comme lieu culturel ouvert et vivant¹³¹.

La médiation scientifique

La médiation scientifique se distingue de la médiation artistique puisqu'elle s'appuie sur la mise en partage de contenus scientifiques et techniques, dans une logique de vulgarisation et de diffusion des savoirs. Elle permet de valoriser des

¹²⁸ Entretien avec Maxime Blin, responsable de la bibliothèque universitaire d'Évreux, 17 septembre 2025.

¹²⁹ MARTIN, Adèle. *Op. cit.* p. 30.

¹³⁰ Entretien avec Salomé Kintz et Anne Tournérioux.

¹³¹ BRIET, Anne-Laure. *Les partenariats dans le cadre de l'action culturelle en bibliothèque universitaire : enjeux et spécificités*, Mémoire d'étude, Enssib, 2010, p. 43-47, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48289-les-partenariats-dans-le-cadre-de-l-action-culturelle-en-bibliotheque-universitaire-enjeux-et-specificites.pdf>.

thématiques liées aux nombreuses disciplines présentes sur le campus ou dans les écoles, de rendre visibles des domaines de recherche et de faire comprendre au public que les établissements supérieurs ne sont pas seulement un lieu d'étude, mais aussi un lieu de production scientifique¹³².

Cette médiation est une action fréquente, grâce à des cadres événementiels qui facilitent l'ouverture au grand public et aux scolaires. La Fête de la Science est un événement national universitaire très important pour valoriser la connaissance et la production scientifique auprès de tous les publics. Les bibliothèques y sont très souvent associées, puisqu'elles constituent un relais très important de l'information¹³³. De plus, l'événement est déjà identifié par les enseignants, du fait de communications importantes chaque année, ce qui facilite l'organisation d'une sortie scolaire¹³⁴. Cela permet aussi aux bibliothèques de proposer chaque année des médiations scientifiques, en les programmant sur un temps fort clairement identifié¹³⁵.

Outre les temps forts nationaux, certaines actions de médiation scientifique s'inscrivent dans des politiques plus structurées de valorisation de la recherche et d'ouverture de l'université. Ces actions sont souvent orientées vers un public plus âgé, notamment les lycéens, car elles permettent de proposer une rencontre plus directe avec les contenus scientifiques et les métiers de la recherche.

Le SCD de l'université de Lille a par exemple ouvert en 2014 l'Xperium. Situé au sein du *learning center*, c'est un lieu permanent qui chaque année propose des stands thématiques en lien avec les recherches des laboratoires de l'université. Ce lieu accueille des groupes scolaires, et en particulier les lycéens, qui semblent être un public cible¹³⁶. L'un des dispositifs phares est le Challenge Xperium, qui réunit chaque année environ 80 lycéens et étudiants de la région. Des équipes mixtes lycéens-étudiants sont constituées, qui doivent en une journée imaginer et concevoir des solutions liées aux thématiques annuelles. Ce dispositif a été spécialement conçu pour promouvoir la transition entre le secondaire et le supérieur, avec le soutien du Rectorat de l'Académie de Lille et du Conseil régional des Hauts-de-France, afin de « faciliter la découverte de la recherche et de ses métiers, aider à l'orientation vers les filières proposées par l'université tout en tissant du lien entre questions scientifiques et questions de société »¹³⁷.

¹³² ANCELIN, Justine (dir.) *Médiatiser la science en bibliothèque*. Villeurbanne, Presses de l'Enssib, coll. Boîte à outils, 2016, p. 13, <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.4909>.

¹³³ THIEBAUT, Magali. « La fête de la science à la bibliothèque universitaire : quelques lignes directrices pour construire une politique d'action culturelle en BU ». Dans : *Bulletin des bibliothèques de France*, n°1, 2024, <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2024-00-0000-003>.

¹³⁴ ANCELIN, Justine (dir.). *Op. cit.*, p. 166.

¹³⁵ Par exemple, la BU Lyon 1 s'inscrit dans la Fête de la Science avec une programmation combinant différents formats. Elle organise chaque année des expositions, des conférences-débats, mais aussi des ateliers explicitement tournés vers le public scolaire. Il est précisé que ces ateliers peuvent concerner des publics « de la maternelle au lycée », ce qui montre que la médiation scientifique peut être pensée pour des élèves de primaire ou de collège, grâce à des formats adaptés, plus interactifs et plus courts que les formats destinés aux étudiants. En 2025 par exemple, la bibliothèque universitaire a proposé la projection du film d'animation *Wall-E*, qui était ouverte à tous à partir de 10 ans, afin de questionner des thématiques scientifiques et écologiques grâce à un format accessible aux plus jeunes.

GAUME, Florence ; RAPATEL, Livia. « La fête de la Science en bibliothèque universitaire, l'exemple de la BU de Lyon 1 », dans *Médiatiser la science en bibliothèque*, *Op. cit.* p. 128
<https://www.univ-lyon1.fr/programme-culturel-de-la-fete-de-la-science>.

¹³⁶ BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES ET LEARNING CENTER – UNIVERSITE DE LILLE. *Rapport d'activité*, 2022, p. 7.

¹³⁷ *Idem*.

La médiation scientifique permet de rendre la science accessible par la découverte et l'expérimentation, dans un cadre moins scolaire que la salle de classe. Elle contribue aussi, tout comme les autres types d'actions, à familiariser les élèves avec l'université, en leur donnant une première expérience positive d'un lieu d'enseignement supérieur. Enfin, en valorisant des thématiques liées à la recherche et à l'innovation, elle les aide à mieux comprendre ce que recouvrent les métiers scientifiques et les études supérieures.

La découverte du patrimoine

Le patrimoine constitue une catégorie d'action culturelle assez particulière. Il s'agit d'un domaine très large, car toutes les actions évoquées auparavant peuvent être reliées au patrimoine (une exposition fondée sur des collections anciennes, une médiation culturelle autour d'un fonds spécialisé, ou une médiation scientifique à partir d'objets ou d'archives...). Toutefois, dans le contexte des bibliothèques de l'ESR, le patrimoine renvoie plus spécifiquement à l'existence de fonds patrimoniaux et à leur valorisation, mais aussi parfois au lieu lui-même, lorsque la bibliothèque occupe un bâtiment à forte valeur historique ou architecturale.

Toutes les bibliothèques de l'ESR ne conservent pas de fonds patrimoniaux. Les situations sont très variables selon l'histoire des établissements, les politiques de conservation, et la présence ou non de collections anciennes ou rares¹³⁸. Le patrimoine peut constituer une dimension forte de l'identité de la bibliothèque et a une conséquence dans la programmation de l'action culturelle. Le patrimoine peut aussi être mobilisé à partir d'autres supports, comme l'histoire de l'université, l'évolution des disciplines, ou encore l'architecture d'une bibliothèque lorsqu'elle constitue un élément remarquable¹³⁹.

Les actions patrimoniales à destination des scolaires peuvent prendre différentes formes. On retrouve par exemple des visites patrimoniales centrées sur la découverte de documents originaux, mais aussi des ateliers où les enfants deviennent actifs. Ces ateliers répondent à une logique fréquente en médiation patrimoniale, qui consiste à combiner « effet waouh » autour de l'objet original et activité créative, afin d'aider les élèves à s'approprier ce qu'ils découvrent¹⁴⁰.

Au-delà de ces actions ponctuelles, le patrimoine s'inscrit aussi dans des temps plus institutionnalisés, notamment à travers des événements nationaux ou régionaux. Les Journées européennes du patrimoine (JEP) en sont un exemple, mais on peut aussi citer des dispositifs explicitement tournés vers les jeunes, comme les Enfants du patrimoine. Ce cadre est intéressant car il permet de promouvoir l'ouverture de lieux considérés comme peu accessibles dans l'inconscient collectif.

¹³⁸ BLIN, Frédéric ; POIROT, Albert. « Le patrimoine des bibliothèques universitaires ». Dans : CAVALIER, François ; POULAIN, Martine (dir.). *Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, coll. Bibliothèques, 2015, p. 75 et 77.

¹³⁹ Par exemple, la bibliothèque Proudhon de l'Université du Louis et Marie Pasteur à Besançon a, du fait de son architecture, un effet très attractif pour les publics extérieurs et notamment les enseignants du lycée, qui sollicitent très souvent les équipes pour organiser des visites scolaires.

Entretien avec Hélène Pouilloux.

¹⁴⁰ BARTOLI, Pierre-Marie. *La mise en valeur et la médiation des fonds patrimoniaux auprès du jeune public*. Mémoire DCB, Enssib, 2022, p. 33, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70665-la-mise-en-valeur-et-la-mediation-des-fonds-patrimoniaux-aupres-du-jeune-public.pdf>.

Les bibliothèques de l'Enseignement supérieur peuvent proposer des ateliers dans un format familial ou dans le cadre scolaire¹⁴¹. Le SCD de l'université de Poitiers a par exemple organisé un atelier de découverte d'un imprimé du XVI^e siècle suivi de la création d'un livre pour des enfants de 5 à 8 ans pour les JEP. Les bibliothèques Mazarine et de l'Institut de France proposent depuis quelques années des ateliers thématiques lors des Enfants du patrimoine. Les thèmes sont choisis par les équipes en fonction des programmes scolaires et des collections patrimoniales de la bibliothèque¹⁴². En 2025, la bibliothèque Mazarine a organisé cinq animations thématiques différentes pour les élèves du primaire au lycée, qui consistaient en la présentation et en l'explication de documents patrimoniaux puis une visite des espaces.

La sensibilisation des mineurs au patrimoine apparaît comme un enjeu important, car pour une partie des enfants et adolescents, l'école constitue parfois la seule porte d'entrée vers les institutions patrimoniales¹⁴³. Les actions en bibliothèques de l'Enseignement supérieur sont particulièrement significatives car elles contribuent à légitimer l'accès à des lieux souvent perçus comme réservés à des chercheurs, à des étudiants ou à un public « érudit »¹⁴⁴. L'accueil des mineurs lors d'actions patrimoniales permet de donner un sentiment de légitimité et de construire une relation plus égalitaire aux établissements culturels.

Ainsi, l'action culturelle peut prendre des formes très diverses et peut être très bénéfique pour tous les publics. Leur mise en œuvre reste cependant exigeante. Accueillir des groupes scolaires demande du temps, de l'organisation et des compétences spécifiques, alors même que les équipes ne disposent pas toujours de médiateurs culturels et peuvent parfois être réticentes à travailler avec des publics jeunes. Malgré ces contraintes, de nombreuses bibliothèques réussissent à proposer des actions, souvent grâce aux partenariats, et les retours montrent qu'il s'agit le plus souvent d'expériences très positives.

Mais l'action culturelle ne constitue qu'un premier levier d'accueil des publics mineurs dans les bibliothèques de l'ESR Il convient d'explicitier un autre volet, tout aussi important, à savoir les actions à visée pédagogique, et notamment les formations proposées aux publics scolaires.

La formation des mineurs au sein des bibliothèques de l'Enseignement supérieur

Les actions de formation et d'accompagnement pédagogique constituent une autre modalité de l'accueil des mineurs, principalement dans le cadre scolaire et plus rarement à titre individuel. Cet enjeu est central car la formation à la recherche

¹⁴¹ SCD - UNIVERSITE DE POITIERS. *Lumière. Programme culturel. Bibliothèque de l'Université de Poitiers. Septembre-Décembre 2025*, [2025], p.7, https://bu.univ-poitiers.fr/wp-content/uploads/sites/135/2025/09/Lumiere_programme-2025-2026.pdf.

¹⁴² Entretien avec Laetitia Comolet-Tirman, responsable du service aux publics et communication des bibliothèques Mazarine et de l'Institut de France, 23 octobre 2025.

¹⁴³ BARTOLI, Pierre-Marie. *Op. cit.*, p. 62.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 46.

documentaire et aux ressources participe directement à la réussite des étudiants, en particulier en L1 (dit « primo-entrants »)¹⁴⁵.

Dans cette logique, certaines bibliothèques de l'ESR proposent également des actions de formation à destination des collégiens et surtout des lycéens, afin de préparer en amont l'accès aux ressources académiques et aux compétences informationnelles. Ces formations peuvent prendre des formes variées, allant de séances de découverte des ressources universitaires à des ateliers plus structurés de méthodologie documentaire et d'évaluation de l'information.

Former au repérage dans la bibliothèque

La première forme de formation proposée concerne le repérage dans un environnement documentaire universitaire. L'objectif est de donner les clés pour comprendre un système de ressources qui diffère nettement de celui du secondaire. L'univers documentaire du supérieur peut apparaître complexe lorsqu'on le découvre¹⁴⁶. La formation peut permettre de poser les premiers repères, afin d'amener les élèves à comprendre ce qu'ils pourront trouver à l'université et comment accéder aux ressources.

Si l'on en croit l'état des pratiques, ces formations de repérage documentaire se font surtout auprès des L1 et parfois auprès des lycéens. Les bibliothèques développent depuis de nombreuses années des formations méthodologiques afin d'aider les étudiants à se repérer dans les ressources et à entrer dans la logique de l'information académique¹⁴⁷. Les formations proposées aux lycéens sont en quelque sorte une extension de cette mission. Elles peuvent prendre différentes formes, comme un cours en format magistral, des visites guidées au sein des collections, mais peut aussi consister en un format plus ludique.

Par exemple, la BU d'Évry a développé une application mobile, Zombiblio, qui a été conçue pour accompagner les nouveaux usagers à leur arrivée en bibliothèque. Cela permet de faire découvrir les espaces, les services, le règlement et les ressources à travers une logique ludique aux primo-arrivants, et sans accompagnement de la part des agents. Il est également utilisé avec des lycéens lors de visites guidées des classes¹⁴⁸.

Maîtriser une démarche de recherche documentaire

Une deuxième catégorie de formations porte sur la démarche de recherche documentaire. Contrairement aux formations de repérage, l'objectif est d'apprendre à formuler une recherche et à mobiliser des outils adaptés. Ces formations

¹⁴⁵ DUBOIS, Odile. « La formation dans le cadre de l'orientation active ». Dans : EL BEKRI-DINOIRD, Carine (dir.). *Favoriser la réussite des étudiants*. Villeurbanne, Presses de l'Enssib, coll. Boîte à outils, 2009, p. 25.

¹⁴⁶ SIOLY, Guillaume. *Op. cit.*, p. 73.

¹⁴⁷ DUBOIS, Odile. *Op. cit.* p. 30.

¹⁴⁸ Entretien avec Amadeus Foulon.

UNIVERSITE PARIS-SACLAY. *Apprendre à connaître la bibliothèque universitaire par le jeu*, [s.d]., <https://ecole-universitaire-paris-saclay.fr/apprendre-connaître-la-bibliothèque-universitaire-par-le-jeu>.

concernent surtout les lycéens, car elles supposent une capacité à définir un sujet, à comprendre une consigne de recherche et à sélectionner des documents en fonction d'un besoin.

Cette démarche participe directement à la réussite en premier cycle. Les étudiants en L1 découvrent des nouvelles exigences méthodologiques et doivent être davantage autonomes dans leur travail. Les formations proposées aux scolaires anticipent en partie ces difficultés en rendant plus visibles les attentes documentaires du supérieur.

De plus, les lycéens sont déjà confrontés à des exercices qui supposent une forme de démarche documentaire car les travaux pratiques encadrés (TPE) auparavant, ou désormais le Grand oral, supposent de maîtriser la recherche d'information et à appuyer ses propos sur des sources, notamment à travers la construction d'une bibliographie. Les bibliothèques de l'ESR peuvent donc être relais de cette formation, notamment en accord avec des enseignants et des professeurs-documentalistes.

En plus de ce premier exercice de recherche, il est désormais important de former les lycéens, mais également les étudiants tout au long de leur parcours universitaire, à l'usage de l'intelligence artificielle, et en particulier des IA génératives. Les bibliothèques jouent un rôle de sensibilisation aux bonnes pratiques documentaires dans ce contexte, notamment pour comprendre les limites de ces outils, et pour maintenir des exigences de citation et de traçabilité des sources. Par exemple, le SCD de Bordeaux Montaigne a organisé en mai 2025 une journée pour des élèves de Terminale en spécialité Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques afin de leur faire découvrir le catalogue et les ressources numériques de la BU, de les aider à trouver des ressources en lien avec leur sujet de Grand oral, et enfin de les former aux bonnes pratiques de l'intelligence artificielle dans le cadre de leurs futures études¹⁴⁹.

L'éducation aux médias et à l'information

La prolifération progressive des infox, des *deepfakes* par les IA et des théories du complot rendent indispensables le développement de l'esprit critique, et ce, dès le plus jeune âge. De ce fait, l'EMI est aujourd'hui particulièrement visible dans le cadre scolaire. Elle fait par ailleurs partie des prescriptions institutionnelles de l'Éducation nationale depuis la loi de refondation de l'École du 8 juillet 2013 et a été réaffirmée par une circulaire de 2022 visant à généraliser et structurer son déploiement à l'échelle des académies¹⁵⁰. Elle est présentée comme un enseignement transversal, destiné à former des élèves capables d'exercer leur esprit critique dans un environnement informationnel complexe¹⁵¹.

¹⁴⁹ <https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/actualites/bibliotheques/nouveau-dispositif-preparer-le-grand-oral-du-baccalaureat-dans-une-bibliotheque-de-l-universite.html>.

¹⁵⁰ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. *Généralisation de l'éducation aux médias et à l'information*. Circulaire du 24/01/2022, <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2202370C.htm>

¹⁵¹ JOINVILLE, Rémi. *L'éducation aux médias et à l'information, une opportunité pour les bibliothèques universitaires*. Mémoire DCB, Enssib, 2021, p. 28 et 30, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70121-l-education-aux-medias-et-a-l-information-une-opportunite-pour-les-bibliotheques-universitaires.pdf>.

Les bibliothèques de lecture publique sont aujourd'hui identifiées comme des actrices privilégiées de l'EMI¹⁵². Pour les bibliothèques de l'ESR, l'EMI peut renvoyer à une continuité assez directe avec leurs missions traditionnelles de formation à l'évaluation de l'information. Même si elles ne présentent pas toujours leurs actions sous le terme de l'éducation aux médias, ces dernières sont déjà impliquées dans des formations portant sur la fiabilité des sources, les logiques de publication et l'analyse critique des documents¹⁵³.

Dans le cas des publics scolaires, les formations EMI proposées par les bibliothèques prennent généralement la forme de séances courtes, souvent construites avec des enseignants ou dans des dispositifs déjà structurés. Elles peuvent s'appuyer sur des thématiques comme la désinformation, le complotisme, la distinction entre opinion et fait, ou encore la question des sources. L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) a mis à disposition des professionnels des supports de formation sur des thématiques liées à l'EMI pour toucher les élèves et les étudiants¹⁵⁴. L'objectif est de donner aux lycéens des outils pour comprendre comment les contenus circulent et comment exercer une vigilance critique.

Certaines BU ont développé des actions explicitement centrées sur la lutte contre la désinformation, notamment de conférences courtes ou d'ateliers intégrés dans une programmation plus large. Le mémoire de Rémi Joinville décrit l'exemple du SCD de Villetaneuse¹⁵⁵. Ce type de format montre que l'EMI peut être mobilisée à la fois comme une action de formation et de médiation scientifique mais également, comme les autres types d'action, comme un support de rayonnement territorial.

S'il existe déjà sous forme un accueil des mineurs sous la forme de fréquentations individuelles, l'organisation d'accueils collectifs structurés présente des bénéfices plus larges. Pour les scolaires, ces temps encadrés permettent de réduire le sentiment d'illégitimité face à un environnement perçu comme complexe et d'anticiper les attentes du supérieur. Pour les bibliothèques et les établissements supérieurs, ils constituent un levier d'ancrage territorial, culturel et de coopération avec le secondaire. En donnant à voir concrètement les espaces, les ressources et les services universitaires, les bibliothèques sont, selon Hélène Pouilloux, « un facteur d'activité et une vitrine assez importante » qui participe à l'attractivité de l'établissement pour de futurs étudiants¹⁵⁶.

¹⁵² Le bureau des bibliothèques du ministère de la Culture soutient largement l'EMI dans les bibliothèques de lecture publique grâce à des financements et a ouvert un poste de chargé de mission EMI dans les bibliothèques. <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/education-aux-medias-et-a-l-information/le-developpement-de-l-education-aux-medias-et-a-l-information-dans-les-bibliotheques>.

¹⁵³ JOINVILLE, Rémi. *Op. cit.*, p. 43 et 80.

¹⁵⁴ On trouve par exemple un support d'atelier sur le *deepfake*, avec les ressources et le matériel à utiliser, qui convient aux collégiens, lycéens et étudiants. <https://emi.enssib.fr/ressource/atelier-emi-dans-la-peau-dun-autre-le-deepfake>.

¹⁵⁵ La BU Edgar Morin a organisé en octobre 2020, à l'occasion de la Fête des Sciences, des mini-conférences sur le thème des infox et les théories du complot, à destination des collégiens et des lycéens. Ce dispositif était conçu comme un moyen d'ouvrir l'établissement à un public plus large et de favoriser des passerelles entre les établissements scolaires secondaire et le supérieur. JOINVILLE, Rémi. *Op. cit.*, p. 71.

¹⁵⁶ Entretien avec Hélène Pouilloux.

Dès lors, si ces actions présentent un intérêt pédagogique, social et stratégique, elles ne peuvent reposer uniquement sur des initiatives ponctuelles ou sur la bonne volonté des équipes. Elles invitent à interroger leurs modalités d'encadrement, de formalisation et d'inscription dans une politique cohérente d'établissement, ce qui conduit à envisager, dans le chapitre suivant, les conditions concrètes de leur structuration.

CHAPITRE 3 - VERS DES ACCUEILS REPENSES

Si les bibliothèques de l'Enseignement supérieur accueillent déjà des publics mineurs, qu'il s'agisse d'accueils individuels ou d'accueils encadrés, ces dispositifs demeurent encore peu formalisés pour l'ensemble des établissements. Ils reposent le plus souvent sur des pratiques locales, sur l'engagement d'équipes ou sur des initiatives ponctuelles. Pourtant, les bénéfices d'un encadrement sont multiples, aussi bien pour les bibliothèques et les universités que pour les publics concernés.

Ce chapitre n'aura pas pour ambition de formuler des préconisations normatives, puisqu'une réflexion globale sur les publics extérieurs et les mineurs dépend surtout des politiques d'établissement, des orientations de la direction et de la tutelle, de l'engagement des équipes et du contexte local. Nous nous efforcerons néanmoins d'explorer plusieurs pistes de réflexion, en s'appuyant sur des exemples de pratiques qui ont fait leurs preuves dans certaines bibliothèques et sur des éléments régulièrement mis en avant dans les groupes de travail professionnels. L'objectif est de dégager des points d'attention et des leviers possibles pour imaginer, encadrer et faire évoluer des dispositifs d'accueil adaptés aux spécificités des publics mineurs.

UN CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL A CLARIFIER

L'accueil des publics mineurs en bibliothèque de l'Enseignement supérieur s'inscrit dans un cadre juridique et institutionnel encore largement indéterminé, où les textes nationaux sont imprécis et renvoient aux établissements la responsabilité de définir leur propre positionnement. Dans ce contexte, il convient d'explicitier sa posture, l'assumer collectivement et la rendre pleinement lisible. C'est à cette condition que l'accueil des mineurs peut être véritablement encadré, sécurisé et inscrit dans une politique d'établissement cohérente.

Quelle devrait être la position des bibliothèques face à l'accueil des mineurs ?

La nécessité de dépasser l'ambiguïté des textes nationaux

Le premier chapitre a mis en évidence le caractère relativement flou du cadre réglementaire national concernant l'accueil des mineurs en bibliothèque universitaire, et plus généralement de l'accueil des publics extérieurs. Les textes évoquent les missions d'accueil et activités d'animation culturelle, scientifique et technique sont destinées à ses « utilisateurs », qui sont prioritairement les étudiants, les enseignants et les chercheurs. En l'absence de directive nationale claire sur les publics extérieurs, la responsabilité d'interprétation et d'adaptation repose sur les établissements.

Cette situation produit une hétérogénéité importante des pratiques. L'enquête conduite par l'ADBU en 2017 montre que si une majorité de bibliothèques accueillent des lycéens, les modalités d'accès, d'inscription et de formalisation

varient fortement d'un établissement à l'autre¹⁵⁷. Cette diversité n'est pas en soi problématique, mais elle peut entretenir une forme d'ambivalence lorsque les textes internes ne reflètent pas les pratiques effectives.

Ce sont d'abord les universités et les grandes écoles qui doivent réfléchir à la politique d'ouverture des publics extérieurs. L'ouverture de l'université sur le territoire et sur la ville est un grand principe réaffirmé par France Universités, notamment par sa participation à la médiation scientifique et culturelle et à la vie citoyenne¹⁵⁸. Cela peut s'illustrer par des actions concrètes, comme la volonté de l'université d'Évry d'ouvrir la bibliothèque universitaire au plus grand nombre, en rendant l'inscription gratuite à partir de la Terminale¹⁵⁹. Cette réflexion de l'accès des publics extérieurs peut aussi se porter sur le public mineur, et plus particulièrement les lycéens, qui sont pour les universités et les grandes écoles des publics intéressants à cibler et à capter.

Lorsque l'ouverture aux publics extérieurs est portée et encouragée au niveau de la gouvernance, la bibliothèque peut plus aisément formaliser ses dispositifs, définir des modalités d'inscription adaptées et articuler son action avec les autres services de l'établissement.

Le choix d'inscrire l'accueil et l'inscription des mineurs dans les documents stratégiques

La seconde étape consiste à inscrire, ou non, l'accueil des mineurs dans les documents de pilotage de la bibliothèque. Cette étape est davantage à envisager pour l'accueil individuel des mineurs, même si l'accueil scolaire serait aussi intéressant à formaliser, notamment sous la forme de convention avec les établissements du secondaire.

Laisser l'accès aux publics mineurs ouvert sans l'inscrire explicitement dans le projet de service ou dans le règlement intérieur revient à entériner une présence de fait sans l'intégrer à une véritable stratégie d'établissement. À l'inverse, formaliser cet accueil permet d'en définir clairement les objectifs, d'en poser les limites et d'explicitier les règles ainsi que les éventuelles sanctions en cas d'incivilité. Comme le souligne Mathieu Saby dans son analyse des publics extérieurs en bibliothèque universitaire, l'ouverture à ces publics constitue un choix stratégique qui engage l'établissement dans son ensemble et ne peut se réduire à une simple tolérance d'usage, au risque d'entretenir un flou institutionnel et des difficultés organisationnelles¹⁶⁰.

Cette formalisation suppose en premier lieu une réflexion approfondie sur le règlement intérieur. Il convient d'envisager sa révision ou son complément afin de préciser les conditions d'accueil, mais aussi d'exclusion, des publics extérieurs et

¹⁵⁷ ADBU ; DI MEO, Nicolas. *Op. cit.*, p. 22.

¹⁵⁸ En février 2026, à l'approche des élections municipales, France Universités a publié cinq propositions pour valoriser les universités à l'échelle des territoires urbains. Parmi ces propositions, la troisième, intitulée « Contribuer à la médiation scientifique, culturelle et à la vie citoyenne » propose de faciliter l'accès aux bibliothèques universitaires. FRANCE UNIVERSITES. *Les universités, atout majeur des territoires. Enjeux et propositions de France Université pour les élections municipales 2026*, [2026], p. 3, <https://franceuniversites.fr/wp-content/uploads/2026/02/les-universites-atout-majeur-des-territoires.pdf>.

¹⁵⁹ Entretien avec Amadeus Foulon.

¹⁶⁰ SABY, Mathieu. *Op. cit.*, p. 10 et 63.

notamment des mineurs. L'accessibilité des espaces, la possibilité et les modalités d'inscription et de l'accès aux services, les interdits doivent être explicités clairement et publiquement pour ces publics. Ils peuvent peut par exemple être autorisés à accéder aux espaces de travail sans pour autant bénéficier des mêmes droits d'emprunt ou d'accès aux ressources électroniques qu'un étudiant inscrit¹⁶¹.

Il peut également être pertinent d'intégrer au règlement intérieur un article spécifique relatif aux périodes exceptionnelles, notamment celle des révisions du baccalauréat. Ces temps de forte affluence modifient temporairement les conditions de fonctionnement du service et justifient un encadrement renforcé. Le SCD de l'université Le Havre Normandie a ainsi intégré dans son règlement intérieur la possibilité de mettre en place, pendant la période des révisions du baccalauréat, une inscription temporaire préalable, assortie d'un rappel explicite de l'obligation de respecter le règlement intérieur et de la possibilité d'une interdiction temporaire d'accès en cas de manquement¹⁶². Une telle clause sécurise juridiquement les équipes et rend lisibles, pour les usagers comme pour leurs responsables légaux, les conséquences d'un non-respect des règles.

Une distinction permet d'éviter les confusions et de sécuriser juridiquement les pratiques, car, plus le règlement intérieur est explicite, plus il constitue un outil de protection pour la bibliothèque¹⁶³. La formalisation des interdits et des obligations, lorsqu'elle est clairement énoncée, permet d'éviter l'arbitraire et de sécuriser les équipes en cas de difficulté¹⁶⁴.

La rédaction du règlement intérieur ne peut être menée isolément par la bibliothèque. Elle suppose un dialogue entre le SCD, les services juridiques ou encore les services de la vie étudiante de l'établissement afin de préciser les responsabilités respectives de la bibliothèque, du mineur et des représentants légaux. Dans le cadre de la révision de son règlement intérieur, le SCD de l'université Marie et Louis Pasteur a proposé de conditionner l'inscription des mineurs de plus de treize ans à la signature d'une autorisation parentale. Toutefois, ces modifications ont dû être soumises à la direction des affaires juridiques et articulées à la refonte globale des textes de l'université¹⁶⁵.

Les conditions d'inscription avec des justificatifs des mineurs constituent également un levier essentiel à expliciter. Elles peuvent permettre de faire signer les

¹⁶¹ C'est le cas par exemple des SCD de la Polynésie française et de La Réunion qui permettent à toutes et à tous l'ensemble des accès et les collections, gratuitement et sans condition, mais réservent les services aux usagers inscrits. ADBU ; DI MEO, Nicolas. *Op. cit.*, p. 41.

¹⁶² SCD – UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE. *Règlement intérieur de la bibliothèque universitaire*, 13/06/2024, Article 1.5, p. 1, <https://bu.univ-lehavre.fr/wp-content/uploads/2024/09/1-Reglement-interieur-2024-version-modifiable.pdf>.

¹⁶³ MIRIBEL, Marielle de. « Règlement ou charte de bibliothèque, un contrat avec les lecteurs ». Dans : MIRIBEL, Marielle de (dir.). *Accueillir les publics. Comprendre et agir*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2013, p.214.

¹⁶⁴ SPIESER, Adèle. *Op. cit.* p. 31-32.

De plus, l'un des exemples les plus parlants reste le règlement des bibliothèques universitaires de Paris Nanterre, dont l'article 2 explicite de façon détaillée la priorisation de la communauté universitaire mais également la possibilité pour le personnel de demander la présentation d'une carte en cas de problème.

BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES – UNIVERSITE PARIS NANTERRE. *Règlement intérieur et charte d'accueil*, 29/08/2025, Article 2, <https://bu.parisnanterre.fr/reglement-interieur-et-charte-daccueil#reglement>.

¹⁶⁵ Entretien avec Hélène Pouilloux

BIBLIOTHEQUES DE L'UNIVERSITE LOUIS ET MARIE PASTEUR. *Règlement intérieur*, 09/07/2024, Article 13, <https://bu.umlp.fr/reglement-interieur/>.

conditions d'usage, de responsabiliser les mineurs et, le cas échéant, de recueillir une autorisation parentale. Selon le retour d'expérience d'Amadeus Foulon à la BU d'Évry, la mise en place d'une inscription formalisée pour les élèves en Terminale, qui doivent remplir et signer avec leurs parents une charte de bonne conduite avec une explicitation claire des règles, n'a pas donné lieu à des difficultés majeures¹⁶⁶. Carine El-Bekri rappelle toutefois que cela peut enlever une part de spontanéité dans la démarche d'inscription. Les mineurs doivent préparer leurs justificatifs en amont, ce qui peut les décourager à s'inscrire, notamment lorsque l'accès aux espaces est totalement libre¹⁶⁷.

Il convient de rappeler que formaliser ne signifie pas nécessairement ouvrir largement. Une bibliothèque peut décider d'exclure ou de conditionner l'accueil individuel des mineurs, d'encadrer strictement les périodes de forte affluence ou de privilégier les partenariats institutionnels. L'essentiel est que ces choix soient cohérents avec les contraintes locales et qu'ils soient portés collectivement par l'équipe.

Le règlement comme cadre commun pour les équipes

La clarification de la position institutionnelle constitue également un levier essentiel de cohésion interne. Les deux premiers chapitres ont éclairé que les équipes des bibliothèques de l'ESR ne sont pas habituées à accueillir des publics mineurs et certains agents peuvent les redouter, car ils ne s'estiment pas assez formés et outillés. Adèle Spieser montre que l'énonciation explicite des interdits et des conditions d'exclusion participe à la sécurisation des équipes, en leur offrant un appui institutionnel lorsqu'un rappel au cadre s'avère nécessaire¹⁶⁸. La clarté des règles permet ainsi d'éviter que les agents ne se retrouvent seuls face à des situations conflictuelles, ou contraints d'improviser des réponses qui pourraient être perçues comme arbitraires.

Le règlement intérieur joue également un rôle de régulation interne. Il peut aussi constituer un cadre de référence pour les responsables lorsqu'il s'agit de rappeler les règles aux agents eux-mêmes. En l'absence de dispositions explicites, certains usages peuvent être tolérés de manière informelle, voire encouragés par des pratiques individuelles qui ne correspondent pas aux orientations collectivement définies. La formalisation des conditions d'accueil permet ainsi d'éviter que des décisions isolées n'engagent la responsabilité de l'établissement ou ne créent des inégalités de traitement entre usagers. Elle offre aux responsables un appui légitime pour recadrer des pratiques qui s'écarteraient du cadre fixé.

De plus, il est intéressant de rédiger et mettre à disposition des équipes qui font du service public un document interne qui permettrait de définir quels sont les points de tolérance et de vigilance des comportements des publics, notamment des lycéens pendant les périodes de tension et les réactions à adopter selon la gravité des

¹⁶⁶ Entretien avec Amadeus Foulon.

¹⁶⁷ Entretien avec Carine El-Bekri-Dinoird.

¹⁶⁸ SPIESER, Adèle. *Op. cit.* p. 43.

incivilités¹⁶⁹. Cette clarification suppose toutefois un travail collectif, associant les agents à la réflexion, ou en explicitant les raisons des choix opérés.

L'importance de communiquer et de rendre lisible l'accueil des publics extérieurs et des mineurs

L'ouverture d'une bibliothèque de l'ESR aux publics extérieurs ne peut produire des résultats que si elle est rendue visible. Mais, malgré leur inscription dans le paysage académique et culturel, ces bibliothèques ne sont pas encore identifiées pleinement comme des espaces ouverts pour toutes et tous par le grand public.

Si l'établissement adopte une politique d'accueil en faveur, ou non, des publics extérieurs, il convient donc de l'explicitier et de réfléchir à des stratégies de communication. Ces stratégies ne sont pas les mêmes que pour le public cible des bibliothèques de l'ESR, puisque, si la communication marche surtout là où les publics passent, à savoir surtout dans le campus et à l'intérieur de la bibliothèque, les publics extérieurs ne sont pas du tout touchés par ces actions de communication¹⁷⁰.

Rappelons cependant que, notamment dans le cas des actions culturelles, cette publicité à destination des publics mineurs n'est parfois pas recherchée par les bibliothèques. Maxime Blin, responsable de la BU du campus d'Evreux indique ne pas vouloir faire de prospection pour accueillir des groupes scolaires, même si la bibliothèque les accueille bien volontiers si les enseignants contactent directement l'équipe¹⁷¹. Une communication importante a pour conséquence une plus forte demande de la part des publics, que le personnel n'a pas forcément le temps ni les ressources pour l'assumer.

Les modalités d'accès et des services envers les publics mineurs

La lisibilité de l'accueil passe en premier lieu par une information claire et accessible. Il importe d'indiquer explicitement aux publics extérieurs, et notamment aux mineurs, quelle est la politique d'accueil de la bibliothèque, comment ces derniers peuvent avoir accès aux espaces et aux services.

Les informations pratiques les plus accessibles à toutes et tous se trouvent sur le site institutionnel de la bibliothèque, qui permet d'avoir accès aux horaires, mais également aux conditions d'accès et d'inscription. Dans de nombreux cas, les sites ne mentionnent pas explicitement l'accessibilité des publics mineurs. L'ambiguïté des modalités d'inscription, trop souvent rattachées au statut de « public extérieur » ne permet pas au mineur de savoir s'il peut accéder à la bibliothèque, ou s'il doit payer son inscription, alors même que certaines catégories de publics extérieurs sont

¹⁶⁹ Adèle Spieser explicite l'exemple de la BU Belle-Beille de l'université d'Angers, qui avait mis en place une charte professionnelle visant à formaliser les règles et les points sur lesquels les agents pouvant être tolérants. *Ibid.*, p. 42-43.

¹⁷⁰ CATUDAL, Camille. *Op. cit.*, p. 60.

¹⁷¹ Entretien avec Maxime Blin.

exonérées¹⁷². Cette absence de mention explicite contribue à entretenir le flou et peut dissuader des collégiens ou des lycéens de se rendre à la bibliothèque ou de demander une inscription. Pour lever ces interrogations et afficher clairement sa politique d'accueil des mineurs, voire, son exclusion, les informations doivent être clairement explicitées.

Certaines bibliothèques ont fait le choix de pages dédiées à ces publics. Le SCD de l'université de Reims Champagne-Ardenne propose ainsi une page dédiée aux lycéens, regroupant les informations pratiques et les modalités d'accueil¹⁷³. De même, la bibliothèque Mazarine distingue sur son site des pages consacrées aux jeunes publics et aux enseignants souhaitant organiser une sortie scolaire¹⁷⁴. Mais la seule existence d'une page dédiée ne garantit pas son efficacité, si elle n'est pas correctement mise en avant. Des études des tests d'utilisabilité et des statistiques des sites web des bibliothèques démontrent que les utilisateurs s'en tiennent surtout aux informations trouvées en quelques clics¹⁷⁵. L'intérêt d'une page spécifique réside alors aussi dans sa capacité à être correctement référencée par les moteurs de recherche.

Les réseaux sociaux permettent aussi d'indiquer clairement les publics accueillis et les conditions d'accès. Par exemple, la biographie du compte Instagram de la bibliothèque de Paris 8 précise que la bibliothèque est ouverte aux majeurs uniquement¹⁷⁶. Le positionnement explicite, visible au premier coup d'œil, peut éviter toute ambiguïté.

Néanmoins, le choix des supports doit être interrogé. Les usages des réseaux sociaux évoluent rapidement et les publics mineurs ne fréquentent pas nécessairement les mêmes plateformes que les étudiants. Instagram, longtemps privilégié par les bibliothèques universitaires, tend à être moins utilisé par les plus jeunes, au profit de plateformes comme TikTok¹⁷⁷. La BU de Lyon 1 a par exemple récemment créé un compte Tiktok institutionnel, mais l'utilisation de ce réseau social continue de faire débat. Mais si l'on souhaite s'adresser réellement aux publics mineurs, la réflexion sur les modalités de communication doit donc intégrer ces évolutions d'usage et adapter les supports aux pratiques effectives des publics visés.

L'appui des relais territoriaux et institutionnels

La communication relative à l'accueil des publics extérieurs peut également s'inscrire hors du campus en s'appuyant sur des relais territoriaux. Les établissements scolaires constituent des interlocuteurs privilégiés. Une communication ciblée peut être menée auprès des chefs d'établissement, des

¹⁷² Il est indiqué sur de nombreux sites de bibliothèques universitaires que l'inscription des demandeurs d'emploi et les bénéficiaires sociaux est exonérée.

¹⁷³ https://www.univ-reims.fr/bu/accueil/objectif-bac,9200,44542.html?sit_id=18.

¹⁷⁴ <https://www.bibliotheque-mazarine.fr/fr/pratique/jeune-public>.

¹⁷⁵ CATUDAL, Camille. *Op. cit.*, p. 64-65.

¹⁷⁶ « La bibliothèque universitaire de @univparis8 est ouverte à la communauté universitaire & à toute personne majeure ». <https://www.instagram.com/buparis8/>.

¹⁷⁷ FLAMANT, Jeanne. *Op. cit.*, p. 70-71.

conseillers principaux d'éducation (CPE), des professeurs-documentalistes, des enseignants ou des instituteurs, dans le cas des accueils de classes de primaire.

La communication peut être directe, lorsqu'elle vise à proposer des visites, des formations ou des actions culturelles organisées dans le cadre d'un accueil collectif. Elle peut également être plus indirecte, en indiquant simplement que la bibliothèque universitaire est accessible aux collégiens et aux lycéens qui souhaiteraient venir travailler, sous certaines conditions. Ces démarches peuvent produire des effets variables selon les contextes. Carine El Bekri-Dinoird indique que les contacts avec les établissements du secondaire entre les bibliothèques de l'université Reims Champagne-Ardenne ont été difficile à établir et à maintenir dans la durée¹⁷⁸. Pour les bibliothèques de l'université d'Avignon, en revanche, les communications avec les lycées partenaires, dont les conventions permettent notamment l'inscription gratuite des élèves, ont contribué à structurer la fréquentation des lycéens, en particulier lors de la période de préparation au baccalauréat¹⁷⁹.

L'université et les collectivités territoriales peuvent également être un relais de communication, notamment pour les actions culturelles. La BU d'Évreux accueille beaucoup de publics extérieurs grâce à ses relations privilégiées avec la communauté de commune et plus généralement le territoire. La programmation culturelle de la bibliothèque est par exemple relayée sur l'agenda numérique de la région et l'office de tourisme de la ville¹⁸⁰.

La visibilité de la bibliothèque dans l'espace public peut aussi être intéressante. Le recours à la presse locale permet de valoriser des expositions, des actions culturelles ou des initiatives particulières¹⁸¹. De même, certaines BU ont recours à des supports de communication hors les murs afin de toucher un public complètement extérieur au campus qui serait intéressé par des manifestations culturelles¹⁸².

Une communication lisible au sein des espaces de la bibliothèque

Une fois les publics extérieurs informés et, le cas échéant, accueillis, la communication à l'intérieur des espaces de la bibliothèque joue un rôle déterminant dans le sentiment de légitimité des usagers, en particulier des mineurs. À défaut de rendre la lecture du règlement intérieur obligatoire, les règles, les droits et les usages attendus doivent être rendus visibles et compréhensibles dès l'entrée dans les lieux. Cette communication peut être aussi à destination des étudiants. Le livret d'accompagnement de l'enquête de l'ADBU de 2017 sur l'accueil des lycéens

¹⁷⁸ Entretien avec Carine El Bekri-Dinoird.

¹⁷⁹ Entretien avec Claire Miquel.

¹⁸⁰ Entretien avec Maxime Blin.

¹⁸¹ La BU d'Évreux a été mise en lumière dans la presse régionale à l'occasion d'une exposition. L'article précisait que les ateliers et la programmation culturelle était ouverte à toutes et tous. « À Évreux, la bibliothèque universitaire plonge les visiteurs dans l'univers du Japon ». Dans : *Paris Normandie*, 12 avril 2025, <https://www.paris-normandie.fr/id623060/article/2025-04-12/evreux-la-bibliotheque-universitaire-plonge-les-visiteurs-dans-lunivers-du-japon>.

¹⁸² Le SCD de l'université Le Havre Normandie a par exemple bénéficié de panneaux publicitaires urbains financés par la Région Normandie pour une de ses expositions. CATUDAL, Camille. *Op. cit.*, p. 64.

propose plusieurs formes de communication à mettre en place pour ces publics, surtout dans le contexte du baccalauréat¹⁸³.

La signalétique constitue un premier levier. Elle permet d'indiquer clairement les espaces accessibles, les zones de silence, les salles de travail en groupe ou les espaces réservés à certains publics. Au-delà de sa fonction strictement informative, la signalétique participe aussi à la construction du rapport au lieu. Elle ne se limite pas à indiquer un chemin ou à rappeler une interdiction, mais elle contribue à rendre l'espace lisible et à expliciter les usages attendus. De ce fait, la signalétique joue un rôle essentiel dans l'appropriation des espaces par les usagers et dans la compréhension des règles implicites qui structurent la vie collective en bibliothèque¹⁸⁴. Pour les publics mineurs, souvent peu familiers des codes universitaires, cette lisibilité permet de leur fournir des indications sur la conduite à tenir.

Des supports explicatifs peuvent également être remis aux publics lors de leur première venue ou lors de leur inscription. Des flyers ou des documents synthétiques spécifiques aux mineurs ou aux publics extérieurs présentant les droits et les devoirs, les services accessibles et les modalités d'inscription peuvent être pertinents et permettent de clarifier les attentes réciproques¹⁸⁵.

L'affichage temporaire constitue un outil d'ajustement intéressant à utiliser en période sensible. Lors des « opérations bac » ou des pics de fréquentation printaniers, certaines bibliothèques adaptent leur communication interne en rendant plus visibles les règles de cohabitation entre étudiants et lycéens¹⁸⁶. L'objectif est aussi de rendre plus accueillante la bibliothèque pour ces publics. Cette communication ponctuelle, généralement sous la forme d'affiches, doit être bien pensée par les équipes, avec une afin de ne pas paraître uniquement restrictive. Elle permet de rappeler que la bibliothèque demeure un lieu partagé, soumis à des règles communes.

Au-delà de ces dispositifs matériels, la cohérence du discours porté par les équipes contribue également à la lisibilité de l'accueil. Lorsque les règles sont explicitées de manière uniforme et que les supports d'information sont accessibles, les publics mineurs peuvent se sentir accueillis dans un cadre clair et stable. La communication interne apparaît ainsi comme un prolongement nécessaire de la politique d'ouverture.

DES PRATIQUES D'ACCUEIL ET DES PARTENARIATS A STRUCTURER

La structuration des pratiques et des partenariats constitue sans doute l'un des enjeux les plus décisifs de l'accueil des publics mineurs dans les bibliothèques de l'ESR. Parmi les situations évoquées dans les retours d'expérience, celle des

¹⁸³ Plus précisément la partie « Quand l'accueil s'affiche ». ADBU ; SWIA TEK, Cécile. *Op. cit.*, p. 47-57.

¹⁸⁴ DE MIRIBEL, Marielle. « La signalétique en bibliothèque ». Dans : *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, n° 4, <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-04-0084-012>.

¹⁸⁵ La BU de Paris 8 a créé un dépliant conçu pour les premières visites d'un usager avec toutes les informations importantes à connaître et les règles à respecter. ADBU ; SWIA TEK, Cécile. *Op. cit.*, p. 55.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 47-49

révisions du baccalauréat apparaît comme la plus visible et souvent la plus problématique. Elle nécessite une attention encore plus importante que pour d'autres actions et de ce fait, j'ai fait le choix de surtout développer cet aspect de l'accueil des mineurs.

De plus, la structuration de partenariats internes et externes, la coordination avec les services de l'établissement et les acteurs du secondaire constituent des leviers essentiels mener à bien et assurer la pérennité des pratiques d'accueil.

L'accueil des lycéens pendant les révisions du baccalauréat

De plus en plus de bibliothèques de l'Enseignement supérieur mettent en place des groupes de travail spécifiquement dédiés aux publics lycéens, mineurs ou non. Ces groupes sont souvent constitués par plusieurs agents à l'approche des périodes de forte affluence ou lorsque ces dernières ont été mal vécues pour les équipes les années précédentes¹⁸⁷. Ils ont pour objectif de mieux connaître ce public, d'analyser ses usages, ses besoins et les éventuelles tensions de cohabitation avec le public universitaire, afin d'ajuster les modalités d'accueil et d'identifier des solutions adaptées, pour les mettre en place par la suite.

Cette démarche n'est pas sans rappeler les enquêtes conduites par la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information au début des années 2010, qui avaient permis de mieux comprendre les pratiques des lycéens en période de révision et de mettre en place des dispositifs spécifiques. En structurant ainsi la réflexion en amont, ces groupes projets contribuent à transformer une gestion réactive des situations en une organisation anticipée et réfléchie de l'accueil.

Préparer en amont le dispositif

La mise en place d'un dispositif d'accueil adapté suppose une préparation en amont, organisée plusieurs mois avant la période sensible, que ce soit la première fois ou bien lorsque le dispositif est reconduit chaque année. Un exemple concret permettra de comprendre les effets que peuvent produire cette préparation.

À partir de décembre 2024, le SCD de l'université Polytechnique Hauts-de-France (Valenciennes) a mis en place un groupe de travail dédié à l'accueil des lycéens, dont les solutions retenues ont été expérimentées en juin 2025. Marion Bailly, qui a piloté ce groupe, a voulu utiliser des méthodes du *design thinking*¹⁸⁸ puisque, selon elle « si on connaît mieux les lycéens, on pourra mieux les

¹⁸⁷ Plusieurs présentations des dispositifs d'accueil des lycéens à l'occasion de la journée d'étude de l'ADBU indiquent que la mise en place d'un GT a été actée après des périodes de révision particulièrement tendues entre les lycéens, le personnel et les étudiants, afin de proposer une solution pour ne pas exclure totalement les lycéens des bibliothèques.

¹⁸⁸ Le *design thinking* est une méthode de travail centrée sur l'utilisateur, qui vise à concevoir des services ou des solutions en partant des besoins réels des publics. Elle repose sur une démarche itérative combinant empathie, créativité, prototypage et expérimentation afin d'adapter en continu les dispositifs aux usages observés.

Voir IDEO, *Le design thinking en bibliothèque. Le kit pratique pour la conception de projets centrés sur les usagers*, 2016, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/66044-le-design-thinking-en-bibliotheque.pdf>.

accueillir »¹⁸⁹. L'objectif était d'amener l'équipe à changer de point de vue pour adopter celui des lycéens, de se mettre à leur place, pour ensuite pouvoir mettre en place des solutions qui leur correspondent. L'un des points les plus importants était de travailler en basant des décisions sur des ressentis, ou des opinions, puisque les équipes avaient beaucoup d'affect et de préjugés lorsqu'ils parlaient du public lycéen.

Le groupe a travaillé sur plusieurs phases, pour ensuite élaborer un prototypage du dispositif d'accueil, jusqu'au test lors de l'affluence des lycéens. Ils ont d'abord commencé par une phase d'immersion, qui consistaient en divers ateliers qualitatifs (observations, enquêtes, cartes d'empathie...), afin de mieux identifier objectivement qui étaient les lycéens en 2025, quel était précisément le contexte du baccalauréat et quelle était leur situation et leurs besoins.

La phase d'idéation permettait par la suite de proposer, grâce aux résultats de la phase d'immersion, toutes les idées possibles à mettre en place au moment du dispositif d'accueil. Les membres du groupe pouvaient exposer toutes leurs idées sans censure mais devaient prendre aussi en compte les besoins des lycéens, les besoins du personnel, les lignes directrices du règlement intérieur du SCD, les valeurs du service public et les limites précisées lors de la définition du livrable. Les principales idées relevées par le groupe ont ensuite été classées selon différentes catégories (signalétique, espaces de travail, règlements, soutien de l'équipe...) qui ont dès lors permis de prioriser des axes de travail à développer. Ces axes de travail ont été ensuite validés par la direction.

La phase de prototypage consistait en la création de fiches action qui s'interrogeaient notamment la forme que prendra l'action, les moyens matériels, les moyens humains et le calendrier. Le groupe travail s'est ensuite attelé à la réalisation des solutions retenues, comme par exemple la production d'affiches, élaborées grâce à des tableaux d'inspiration d'autres visuels.

Les solutions ont pu être testées en condition réelle. L'équipe projet avait mis en place un carnet de bord et une grille d'observation pour récupérer les ressentis de leurs collègues et noter les effets du dispositif. Le suivi a permis d'organiser deux points pendant la période de tension, afin de prendre de nouvelles mesures si les actions mises en place étaient insuffisantes.

Un bilan à la fin de la période de tension a permis de montrer que la tenue de ce groupe de travail a entraîné quelques conséquences. Une collègue indique s'être sentie mieux préparée et certains ont changé leur point de vue sur les lycéens et ont davantage été compréhensifs et empathiques envers ce public. Quelques membres du groupe estiment également que les axes mis en place à destination des lycéens ont plutôt été positifs.

Le dispositif d'accueil, s'il n'a pas pu empêcher certaines tensions ou incivilités a pu permettre d'adopter un point de vue davantage orienté vers les usagers.

Au-delà du groupe de travail, si le dispositif est reconduit chaque année, la préparation doit également être menée en amont. Plusieurs bibliothèques prennent ainsi contact avec les CPE et les proviseurs des lycéens dès le mois d'avril afin

¹⁸⁹ Entretien avec Marion Bailly, responsable du service « Formation documentaire, compétence informationnelle » du SCD de l'université Polytechnique Hauts-de-France (Valenciennes), 15 juillet 2025. L'ensemble de l'exemple du GT Lycéens à Valenciennes a été présenté au cours de cet entretien.

d'indiquer que les lycéens sont les bienvenus, tout en rappelant les règles d'usage et de conduite attendues¹⁹⁰.

La préparation concerne également les équipes internes. Il apparaît utile de rappeler avant la période sensible, notamment pour les nouveaux agents, les consignes et les dispositifs adoptés les années précédentes. Cette anticipation est importante pour rassurer les personnels et pour éviter que la tension ne s'installe dès les premiers jours. Il convient également d'informer en amont les étudiants de la future présence accrue de lycéens, rappeler les règles et les principes de cohabitation.

Proposer et expérimenter un accueil cadré

Les dispositifs d'accueil mis en place à de forte affluence des collégiens et des lycéens n'ont pas de modèle unique. Les différents retours d'expérience montrent au contraire une grande diversité de pratiques. Il n'existe pas de « solution miracle », puisque chaque dispositif doit être envisagé à partir des réalités locales. Chantal Merle indiquait par ailleurs lors de la journée d'étude ADBU consacrée aux lycéens en 2018 que « plus on met de contraintes pour les lycéens, plus on en met aussi [aux équipes] »¹⁹¹. Les actions doivent donc être raisonnées et applicables au sein de la bibliothèque.

Ces choix dépendent d'abord du contexte d'implantation de la bibliothèque. Une bibliothèque située à proximité immédiate de plusieurs lycées, dans un centre-ville facilement accessible, n'est pas confrontée aux mêmes flux qu'un établissement implanté sur un campus périphérique. La taille des espaces, la capacité d'accueil et l'organisation interne influencent directement les modalités envisageables.

Le budget alloué au dispositif et le nombre d'ETP de la bibliothèque constituent également des paramètres déterminants. La mise en place de créneaux dédiés, le renforcement ponctuel des équipes, la création de supports de communication spécifiques ou l'organisation d'événements comme les « opérations bac » supposent des moyens humains et financiers variables. Les dispositifs les plus ambitieux reposent souvent sur une mobilisation collective et sur une anticipation budgétaire inscrite dans la programmation annuelle¹⁹².

Pour autant, malgré cette diversité de situations, il ressort des retours d'expérience quatre principes à prendre en compte pour imaginer un dispositif d'accueil qui sécurise l'équipe, les étudiants et les lycéens.

¹⁹⁰ C'est le cas par exemple de la BU de l'université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et de la BU de l'université Le Havre Normandie.

ADBU ; MERLE, Chantal. « Dispositif d'accueil des lycéens - Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ». Dans : *Canal-U*, 11 avril 2018, <https://doi.org/10.60527/pda4-ge56>.

ADBU ; POULAIN, Mathilde. « Dispositif d'accueil des lycéens - Université Le Havre Normandie ». Dans : *Canal-U*, 11 avril 2018, <https://doi.org/10.60527/ed1f-5b66>.

¹⁹¹ ADBU ; MERLE, Chantal. *Op. cit.*

¹⁹² ADBU ; CATEL, Amaury. « Dispositif d'accueil des lycéens - Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse ». Dans : *Canal-U*, 11 avril 2018, <https://doi.org/10.60527/4dnx-mp61>.

L'identification et le filtrage

Ces actions permettent à la fois d'identifier clairement ces publics et de réguler les flux pouvant devenir difficilement maîtrisables si l'accès demeure totalement libre. Pendant les périodes de tension, le laisser-passer sans distinction de l'ensemble des usagers peut rapidement conduire à une saturation des espaces et à une dégradation des conditions de travail.

Ces dispositifs peuvent prendre des formes variées, comme la mise en place d'un point d'accueil dès le hall, l'organisation de files distinctes, la délivrance de badges temporaires, des quotas journaliers, des horaires restreints ou encore des pré-réservations de place en ligne¹⁹³. Dans la plupart des cas, la régulation commence dès l'entrée de la bibliothèque, afin que les règles soient posées avant l'accès aux salles.

Le SCD de l'université Le Havre Normandie a décidé dès 2017, de demander aux usagers extérieurs, qu'il s'agisse de lycéens ou de visiteurs, de s'inscrire pour accéder aux espaces¹⁹⁴. Une carte cartonnée, dite « carte visiteur », leur est remise. Elle constitue un laisser-passer temporaire et mentionne les règles à respecter ainsi que les sanctions encourues en cas de non-respect. Les étudiants, qui bénéficient habituellement d'un accès libre, doivent également présenter leur carte universitaire. Ce choix répond à une volonté de la direction de ne pas cibler exclusivement les lycéens, mais d'appliquer un principe d'égalité dans le filtrage. Ce dispositif a bien été bien accepté par les différents publics et a fonctionné efficacement.

Une réflexion sur les espaces

Les lycéens, notamment en période de révision, viennent souvent en groupe, occupent les tables collectivement et ne maîtrisent pas toujours les codes implicites de la bibliothèque universitaire. Le niveau sonore et les nombreux déplacements peuvent alors devenir un point de crispation avec les étudiants et les équipes.

Plusieurs bibliothèques ont choisi de structurer physiquement la cohabitation. À la BU de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, par exemple, le rez-de-chaussée est réservé aux lycéens pendant la période du baccalauréat, tandis que les étages sont destinés aux étudiants¹⁹⁵. D'autres établissements privilégient la réservation de places ou de créneaux spécifiques, ou encore la mise à disposition accrue de salles de travail en groupe afin de canaliser les usages collectifs¹⁹⁶.

La BU d'Angers a choisi d'aborder la question autrement et a ainsi pris le parti, à partir de 2017, de transformer l'« opération lycéens » en « opération révision »¹⁹⁷. Plutôt que de distinguer les publics, le dispositif repose sur une différenciation des zones selon le degré de bruit autorisé. Trois types d'espaces sont définis : des zones dédiées au travail en groupe, où un niveau sonore plus élevé est admis ; des zones calmes pour les petits groupes et des zones silence réservées au travail individuel.

¹⁹³ ADBU ; SWIA TEK, Cécile. *Op. cit.*, p. 58-71.

¹⁹⁴ ADBU ; POULAIN, Mathilde. *Op. cit.*

¹⁹⁵ ADBU ; MERLE, Chantal. *Op. cit.*

¹⁹⁶ ADBU ; CATEL, Amaury. *Op. cit.*

¹⁹⁷ ADBU ; CLOT, Nathalie. « Dispositif d'accueil des lycéens - BUA d'Angers ». Dans : *Canal-U*, 11 avril 2018, <https://doi.org/10.60527/ed1f-5b66>.

Les règles s'appliquent à tous les usagers, sans distinction entre lycéens et étudiants. Ce repositionnement permet de déplacer la focale et d'organiser une période de révision intense aussi bien pour les lycéens que pour les étudiants. Malgré quelques ajustements nécessaires au fil des années, ce dispositif a contribué à apaiser les relations avec les équipes et à réduire les tensions entre usagers.

La médiation et la gestion des conflits, voire la sanction

La médiation constitue un troisième principe central, en particulier dans les périodes où la cohabitation entre lycéens et étudiants peut devenir plus sensible. Lorsque la fréquentation augmente et que les niveaux sonores évoluent, les tensions ne sont pas rares. Anticiper ces situations suppose de renforcer la présence humaine et d'adopter une posture préventive.

Certaines bibliothèques choisissent de mobiliser des médiateurs, internes ou externes à l'équipe, clairement identifiables dans les espaces, voire des « référents bac », dont le rôle consiste à rappeler les règles, orienter les publics et désamorcer les tensions¹⁹⁸. Ces agents, parfois formés à la gestion des conflits, permettent de maintenir une posture d'accueil tout en assurant le respect du cadre collectif. Hélène Huszti souligne que la présence de personnels dédiés peut constituer une véritable « béquille » pour les équipes, en les déchargeant d'une partie de la dimension strictement sécuritaire afin qu'elles puissent se concentrer sur la médiation¹⁹⁹.

Dans la majorité des situations, une intervention rapide, collective et explicite suffit à rétablir le calme. Mais lorsque plusieurs tentatives de régulation échouent, l'exclusion peut toutefois être envisagée comme un dernier recours. Elle vise dès lors à garantir les conditions du vivre-ensemble et la sécurité des publics comme des équipes, tout en affirmant la posture de la bibliothèque face à la transgression des règles, et ce, que ce soit des publics étudiants ou lycéens²⁰⁰.

Les services et l'accompagnement à destination des lycéens

Les dispositifs d'accueil des lycéens pendant les révisions peuvent être vus, par les publics mais aussi par les équipes comme de simples surveillances de salle, ce qui réduirait les agents à être des « pions », comme dans un lycée²⁰¹. Mais cet accueil peut également constituer une opportunité pour proposer des services simples, comme la mise à disposition du Wi-Fi, mais aussi plus adaptés à l'accompagnement dans les révisions.

Quelques bibliothèques ont ainsi fait le choix d'articuler l'accueil des lycéens à une offre documentaire et pédagogique spécifique. Cela peut passer par la mise à

¹⁹⁸ Par exemple, les bibliothèques de l'université Le Havre Normandie font appel chaque année à des médiateurs qui dépendent des services techniques de l'université et qui font des rondes régulières dans les espaces.

Entretien avec Mathilde Poulain.

¹⁹⁹ HUTSZI, Hélène. *Dehors ! Exclusions d'usagers versus bibliothèque inclusive*. Mémoire DCB, Enssib, 2020, p. 54, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69639-dehors--exclusions-d-usagers-versus-bibliotheque-inclusive.pdf>.

²⁰⁰ *Ibid*, p. 56.

²⁰¹ ADBU ; MERLE, Chantal. *Op. cit.*

disposition d'annales de Terminale, de ressources numériques dédiées aux révisions ou encore par la valorisation de fonds pertinents dans les disciplines concernées.

La BU Maurice Agulhon d'Avignon a mis en place depuis plusieurs années, en lien avec des étudiants vacataires, des ateliers pédagogiques destinés aux lycéens²⁰². Ces ateliers visent à préparer les épreuves écrites de philosophie et de français, à s'entraîner à l'épreuve du Grand oral ou encore à travailler la méthodologie de l'oral de français. En 2024, la forte demande a conduit à renforcer le dispositif l'année suivante, avec davantage d'ateliers. Ces ateliers étaient organisés quotidiennement sur des créneaux dédiés, animés par des tuteurs étudiants. Ils ont été globalement bien accueillis par les lycéens.

Sensibiliser, accompagner et former les personnels

Les divers groupes travail démontrent le besoin d'accompagnement des personnels dans cette période qui intervient à un moment particulièrement sensible de l'année universitaire. Pour les équipes, cette période correspond souvent à une fin d'année dense, marquée par la fatigue accumulée²⁰³. Entendre les besoins des personnels et proposer des solutions pour mieux les outiller constitue donc un préalable essentiel. Les tensions liées au bruit, aux groupes nombreux ou au sentiment de manque de reconnaissance, voire aux insultes peuvent fragiliser durablement les équipes si elles ne sont pas prises en compte. À terme, elles peuvent même demander à exclure les publics mineurs. L'accompagnement doit donc être pris en compte avant, pendant et après cette période.

Le constat premier est celui d'un besoin d'être formé pour ces publics qui peuvent être « difficiles ». Il n'existe pas de formation précise sur l'accueil des lycéens dans les bibliothèques de l'ESR²⁰⁴, puisque la plupart des formations concernent l'accueil des adolescents ou des enfants dans les bibliothèques de la lecture publique. Néanmoins, il est intéressant de former les responsables et les personnels qui font du service public, à la médiation et à la gestion de conflits. Par exemple, les équipes de la BU de l'UVSQ ont eu un stage de gestion des conflits avec un formateur extérieur. Cette formation peut être réalisée aussi en interne, ou bien proposée par les Centres Régionaux de Formation aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB).

En amont, il apparaît aussi utile de rappeler les dispositifs prévus, les consignes adoptées et les modalités d'intervention. Certaines bibliothèques mettent à disposition des fiches pratiques synthétisant les règles applicables, les étapes d'une intervention ou les éléments de langage à privilégier, puis, à terme, les sanctions à appliquer²⁰⁵. De plus, il convient d'élaborer un protocole en cas d'incident important (insultes, agressions) afin de protéger l'agent qui a été victime.

²⁰² Entretien avec Claire Miquel.

²⁰³ ADBU ; MERLE, Chantal. *Op. cit.*

²⁰⁴ À ce jour, aucune formation n'est proposée par les CRFCB sur cette thématique sur le site Callisto.

²⁰⁵ ADBU ; SWIA TEK, Cécile. *Op. cit.*, p. 58-60.

Après la période du baccalauréat, des temps de débrief collectif apparaissent particulièrement utiles. Ils permettent de revenir sur les difficultés rencontrées, de valoriser les réussites et d'ajuster les dispositifs pour l'année suivante²⁰⁶.

Les responsables sont tenus de rassurer et d'accompagner les équipes, notamment en cas de conflit important et d'une détresse de la part des agents. Lorsque les personnels savent qu'ils peuvent s'appuyer sur un cadre clair, sur des procédures établies et sur un soutien hiérarchique explicite, la gestion des tensions semble devenir plus sereine.

L'importance de la collaboration et de la coopération

Formaliser les partenariats avec les établissements scolaires et les CDI

Deux rapports de l'Inspection générale insistent sur la nécessité d'inscrire des partenariats structurés entre lycées et universités afin d'assurer une continuité documentaire entre le secondaire et le supérieur. Dès 2009, le rapport *L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures* souligne l'absence de transition organisée entre CDI et BU et appelle à renforcer les coopérations pour faciliter l'entrée des lycéens dans le monde universitaire. Plus récemment, le rapport *Construire des parcours documentaires et culturels pour les lycéens et étudiants de licence* réaffirme la nécessité de formaliser les coopérations locales entre lycées, universités et collectivités territoriales, notamment par des conventions-cadres définissant les modalités de coopération documentaire. Dans ces deux textes, la fréquentation des bibliothèques universitaires est présentée comme un facteur favorable de réussite en licence, à condition qu'elle s'inscrive dans un parcours structuré²⁰⁷.

Pourtant, encore aujourd'hui, ces préconisations demeurent inégalement appliquées. L'enquête quantitative réalisée dans le cadre de ce travail montre que 30 % des établissements répondants ne disposent d'aucun partenariat extérieur spécifiquement consacré à l'accueil des mineurs²⁰⁸. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet écart, comme la priorité donnée aux publics strictement universitaires dans un contexte budgétaire contraint, les incertitudes juridiques liées à l'accueil des mineurs, ou encore des difficultés à capter des interlocuteurs disponibles dans les établissements scolaires. Une étude de faisabilité menée au SCD de l'université d'Angers en 2009 souligne d'ailleurs que la coopération documentaire entre SCD et CDI demeure souvent marginale dans les politiques partenariales universitaires et repose fréquemment sur des initiatives ponctuelles, peu formalisées²⁰⁹. Par ailleurs, si les rapports de l'Inspection générale insistent fortement sur la formation à la recherche documentaire, ils développent moins les enjeux organisationnels et

²⁰⁶ LEGENDRE, Françoise et al., *Op. cit.*, p. 3-4.

²⁰⁷ DURPAIRE, Jean-Louis ; RENOULT, Daniel. *L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures*. Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques et de l'Inspection générale de l'éducation nationale, 2009, p. 25 et p. 60, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60541-l-acces-et-la-formation-a-la-documentation-du-lycee-a-l-universite-un-enjeu-pour-la-reussite-des-etudes-superieures.pdf>.

²⁰⁸ Voir Annexes, p. 114.

²⁰⁹ PUAUD, Maud. *Construire un partenariat entre le SCD de l'Université d'Angers et les CDI de lycées : étude de faisabilité*. Enssib, 2009, p. 15

institutionnels liés au cadrage global de l'accueil, notamment dans le cadre d'une fréquentation individuelle des mineurs.

Néanmoins, lorsque les partenariats sont réellement structurés, leurs effets apparaissent positifs. Le SCD de l'université d'Artois a déjà mis en place des actions régulières d'accueil et de formation à destination des lycéens. Le bilan y est qualifié de « globalement positif » et la bibliothèque note que les séances favorisent la projection des lycéens dans le monde universitaire, contribuent à démystifier la BU et renforcent leur sentiment de légitimité à fréquenter cet espace²¹⁰. Les limites identifiées ne concernent pas l'efficacité pédagogique du dispositif, mais sa mise en œuvre, notamment la mobilisation des équipes, la coordination avec les enseignants, les contraintes calendaires et la lourdeur organisationnelle. Autrement dit, l'expérience montre que le partenariat fonctionne lorsqu'il est porté institutionnellement, mais qu'il suppose un investissement humain important.

La formalisation de partenariats avec les établissements scolaires constitue ainsi un outil particulièrement efficace pour encadrer l'accueil des mineurs ou pour proposer des actions adaptées, voire pour préparer en coordination les formations des nouveaux étudiants²¹¹. Les établissements scolaires peuvent devenir de véritables alliés pour favoriser l'accès des lycéens aux bibliothèques de l'ESR et co-construire des formations et des ateliers ciblées pour chaque niveau scolaire.

Articuler l'action avec les bibliothèques de lecture publique

Les rapprochements entre bibliothèques municipales et bibliothèques de l'ESR sont également encouragés par les rapports de l'Inspection générale, qui soulignent l'intérêt d'une articulation territoriale des politiques documentaires afin de renforcer la continuité des parcours des jeunes publics²¹². Les bibliothèques de lecture publique disposent en effet d'une expérience plus importante dans l'accueil des mineurs et la médiation culturelle. Cette expertise peut constituer un appui précieux pour des BU souhaitant structurer ou repenser l'accueil des publics mineurs.

Plusieurs travaux consacrés à la relation entre les BM et les BU détaillent les différentes opportunités liées à la construction d'un partenariat, mais également les freins qui peuvent survenir.

Le plus important apport reste la circulation des pratiques, puisque les BU ont progressivement intégré certaines pratiques issues de la lecture publique, notamment en matière d'aménagement des espaces et d'action culturelle. Christophe Péralès, alors président de l'ADBU, s'interrogeait lors de la journée d'étude dédiée à l'implication des bibliothèques dans le baccalauréat sur le caractère « de lecture publique » que peuvent désormais revêtir les bibliothèques universitaires, du fait qu'elles soient ouvertes à tous et développent des liens avec le territoire, à l'image

²¹⁰ *Ibid.*, p. 31-33. Cet exemple est aussi repris dans le rapport de l'Inspection générale de 2009.

²¹¹ C'est le cas par exemple pour le SCD de l'université Le Havre Normandie. Depuis quelques années, les équipes de la bibliothèque universitaire et des professeurs-documentalistes se rencontrent plusieurs fois par an afin de s'informer sur la formation des lycéens. Si la BU n'organise pas de formation à destination de ces publics, ces rencontres permettent d'ajuster les formations à destination des primo-arrivants.

Entretien avec Mathilde Poulain.

²¹² LEGENDRE, Françoise et al., *Op. cit.*, p. 11.

des bibliothèques municipales²¹³. Ce rapprochement entre les deux types d'établissements n'implique toutefois pas une confusion des rôles. Comme le souligne Maxime Blin, la coopération fonctionne d'autant mieux que les BU ne cherchent pas à se substituer aux médiathèques, mais s'inscrivent dans une logique de complémentarité²¹⁴. Chacune conserve des missions spécifiques d'accueil des mineurs, liées à ses publics, à ses objectifs pédagogiques et à son positionnement institutionnel.

Ces partenariats peuvent aussi bien concerner l'accueil individuel que l'accueil encadré des publics. À La Rochelle, il existe une convention de gratuité réciproque entre la BU et la médiathèque Michel-Crépeau afin de faciliter la circulation des usagers et de décloisonner les publics²¹⁵. Grâce à cette convention, les mineurs qui ont une carte à la BM peuvent accéder aux espaces et aux services de la bibliothèque universitaire, s'ils fournissent une autorisation parentale²¹⁶. À Bordeaux, la BM et le SCD de l'université Bordeaux-Montaigne ont mis en place un groupe de travail commun qui coordonne des manifestations culturelles, des politiques d'ouverture et des projets de formation croisée²¹⁷.

La formation constitue également un terrain particulièrement fécond de coopération. Les expériences de formations communes montrent un double intérêt, puisqu'elles permettent un développement professionnel des équipes et un élargissement de l'offre pour les publics²¹⁸. Chaque type de bibliothèques ont des compétences complémentaires qui peuvent bénéficier à chacun, notamment en ce qui concerne l'accueil des mineurs, que les agents des bibliothèques municipales connaissent et maîtrisent davantage.

Les freins restent néanmoins réels. Les différences de tutelle et d'organisation administrative constituent un obstacle structurel régulièrement identifié par les travaux²¹⁹. Mais, ils montrent aussi que le principal frein n'est pas tant institutionnel que temporel, car le manque de temps et de ressources humaines apparaît comme la difficulté majeure à la mise en œuvre des coopérations²²⁰.

²¹³ ADBU ; CARRIER, Christine ; PERALES, Christophe ; TARSOT-GILLERY, Sylviane. « Ouverture de la journée d'étude ». Dans : *Canal-U*, 11 avril 2018, <https://doi.org/10.60527/02b6-sr25>.

²¹⁴ Entretien avec Maxime Blin.

²¹⁵ FAYET, Sylvie ; GADIOU, Annelise. *BM-BU, compagnons de route : intervention au 64e Congrès de l'ABF*. La Rochelle, 8 juin 2018. Dans : CAPOT, Cécile. *Bibliothèques universitaires et lecture publique : quelle coopération ?*. Mémoire DCB, Enssib, 2019, p. 31, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68854-bibliothèques-universitaires-et-lecture-publique-quelle-cooperation.pdf>.

²¹⁶ BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES - LA ROCHELLE UNIVERSITE. *Règlement intérieur*, 2021, Articles 1 et 11, p. 1 et 3, https://bu.univ-larochelle.fr/wp-content/uploads/2023/02/2022WEB_ReglementInterieur.pdf.

²¹⁷ CAPOT, Cécile. *Op. cit.*, p. 51.

²¹⁸ DEVILLIERS, Clément. *Coopération entre BM et BU : le développement de formations communes*. Mémoire de Master, Enssib, 2021, p. 90, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70193-cooperation-entre-bm-et-bu-le-developpement-de-formations-communes.pdf>.

²¹⁹ PENICHON, Muriel, *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires*. Mémoire DCB, Enssib, 2008, p. 65, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1746-de-la-collaboration-a-la-mutualisation-entre-bibliothèques-municipales-et-universitaires-un-nouveau-modele-pour-l-avenir.pdf>.

²²⁰ CAPOT, Cécile. *Op. cit.*, p. 59.

Collaborer avec les services de l'université

Dans plusieurs établissements, les opérations d'accueil des mineurs sont menées en lien avec les services de l'université. Cela peut être les Directions chargées de l'orientation et de réussite étudiantes ou encore les directions Culture. À l'université Reims Champagne-Ardenne, les visites de la BU sont coordonnées avec le service dédié à la transition lycée–université²²¹. Cette articulation permet de dépasser une action isolée de la bibliothèque pour en faire un dispositif inscrit dans une politique d'établissement plus large.

De même, les dispositifs tels que les Cordées de la réussite ou les parcours d'accompagnement des lycéens mobilisent la collaboration de plusieurs acteurs, à laquelle les bibliothèques peuvent s'inscrire. À l'université de Lille, la participation des bibliothèques au dispositif des Cordées est valorisée comme une contribution directe à la mission d'égalité des chances portée par l'établissement²²². La bibliothèque n'agit plus seule et elle devient un maillon d'un écosystème institutionnel.

Cette collaboration interne présente plusieurs intérêts. D'abord, elle renforce la légitimité des actions menées, puisque lorsque l'accueil des lycéens est co-porté avec les services centraux, il apparaît comme une mission reconnue et partagée. De plus, elle favorise une meilleure coordination des calendriers et des communications, évitant la superposition d'initiatives concurrentes.

Elle suppose toutefois d'entretenir un dialogue clair avec la gouvernance sur la place des publics mineurs. Si les actions liées à la transition entre le secondaire et le supérieur bénéficient généralement d'un soutien explicite, car elles s'inscrivent dans les priorités institutionnelles, les témoignages recueillis montrent que l'accueil plus large de publics extérieurs, qu'il s'agisse de fréquentations individuelles ou d'actions culturelles destinées à d'autres mineurs, peut susciter davantage d'hésitations. Ces initiatives sont souvent tolérées plutôt que pleinement encouragées, tant qu'elles ne remettent pas en cause le fonctionnement de la bibliothèque ni ses publics prioritaires. Clarifier ces attentes avec la tutelle apparaît dès lors essentiel, afin d'éviter les malentendus et de faire évoluer progressivement le regard porté sur ces accueils, en les inscrivant dans une réflexion commune dépassant la seule logique de transition lycée–université.

Mutualiser les pratiques entre bibliothèques de l'Enseignement supérieur

La coopération en matière d'accueil des mineurs peut également s'inscrire dans les échanges entre les bibliothèques de l'ESR. Face à des problématiques communes, les établissements peuvent chercher des points d'appui auprès de leurs pairs. L'ADBU constitue, à cet égard, un espace privilégié de communication et de mutualisation.

Les listes de diffusion professionnelles de l'ADBU jouent un rôle central dans ce partage d'expérience. Elles permettent aux responsables d'exposer des situations concrètes et de solliciter des retours de collègues confrontés aux mêmes enjeux.

²²¹ Entretien avec Carine El Bekri-Dinoird et Maxime Donck.

²²² BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES ET LEARNING CENTER - UNIVERSITE DE LILLE. *Rapport d'activité 2023*, [2023], p. 17.

Le 20 janvier 2026, Elodie Cuissard, directrice adjointe du SCD de l'université de Haute-Alsace envoie un mail à la liste de diffusion de l'ADBU pour demander des retours d'expérience de la part des autres bibliothèques concernant les restrictions d'accès à un très jeune public :

Sujet : [adbu-forum] restriction d'accès pour les mineurs?
Date : Tue, 20 Jan 2026 14:48:10 +0100 (CET)
De : Elodie Cuissard <elodie.cuissard@uha.fr>
Répondre à : Elodie Cuissard <elodie.cuissard@uha.fr>
Pour : abdu-forum <abdu-forum@groupe.renater.fr>

Chers et chères collègues,

Le site Illberg du Learning de l'UHA attire depuis son ouverture de plus en plus de public extérieur : des lycéens en période de révision du baccalauréat, comme beaucoup d'autres SCD, mais de plus en plus tout au long de l'année, et aussi, nouveauté 2025, des collégiens. La fréquentation de ce très jeune public nous questionne beaucoup, aussi bien sur des sujets de responsabilité que pour la régulation. Notre règlement intérieur ne comporte pour l'instant pas de restriction d'accès, mais nous envisageons de faire évoluer les choses.

Nous serions très preneurs de retours d'expérience de collègues confrontés à des situations similaires pour pouvoir appuyer notre réflexion : certains ont-ils restreint l'accès sur des critères d'âge, ou de niveau scolaire? De quelle manière filtrez-vous les entrées dans ce cas?

Et puis comme je suis encore dans le délai de rigueur, je vous adresse tous mes vœux pour 2026!

Cordialement,

Figure 9 - Mail envoyé sur la liste ADBU Forum. Utilisé avec l'accord de l'expéditrice.

Ce mail a reçu quelques réponses de la part de responsables de SCD, qui partagent les conditions d'accès des publics mineurs qu'ils ont mis en place. Ces échanges constituent une forme de veille collective informelle mais particulièrement efficace, puisque ces retours sont envoyés à tous les destinataires de la liste de diffusion.

L'ADBU a également porté des initiatives plus structurées. De 2016 à 2018, la commission Pédagogie et documentation de l'association s'est saisie de la question de l'accueil des lycéens dans le contexte de la réforme du baccalauréat et de la transition vers l'enseignement supérieur. Une enquête nationale, les résultats de cette enquête et son livret d'accompagnement, ainsi qu'une journée d'étude dédiée ont permis de documenter les pratiques et de diffuser des recommandations²²³. Ces travaux ont fourni un socle commun de réflexion et contribué à légitimer l'accueil des lycéens comme une mission pleinement inscrite dans la stratégie des bibliothèques universitaires. Toutefois, cette réflexion est restée centrée sur le public lycéen, sans toujours élargir l'analyse à l'ensemble des publics mineurs, notamment les collégiens, dont la présence tend aujourd'hui à être de plus en plus prise en compte.

L'IMPORTANCE DE L'APRES

Les dispositifs d'accueil ne peuvent se limiter à l'organisation en amont ni à la gestion du temps fort lui-même. Une fois les révisions du baccalauréat ou les actions encadrées terminées s'ouvre le temps du bilan et de la consolidation, qui est tout aussi stratégique.

²²³ Ces éléments ont largement été utilisés pour cette étude.

Penser l'« après » permet de mesurer les effets réels des actions menées, d'objectiver les difficultés rencontrées et d'ajuster les pratiques. C'est dans ce temps de recul que se joue la possibilité de transformer une expérience en apprentissage collectif et d'inscrire durablement l'accueil des mineurs dans le fonctionnement de l'établissement.

Évaluer les pratiques d'accueil

Analyser et apprécier les résultats des dispositifs d'accueil temporaire

Les dispositifs d'accueil circonscrits dans le temps, comme les opérations liées aux révisions du baccalauréat, sont les situations les plus propices et les plus intéressantes à évaluer. Comme ils sont limités à une période définie et qu'ils accueillent de façon visibles les publics étudiés, ils permettent de recueillir des données quantitatives précises (nombre de lycéens accueillis, volume d'inscriptions temporaires, taux d'occupation des espaces, plages horaires les plus sollicitées...). La bibliothèque peut également décider de mettre en place différentes formes d'évaluation et de bilans pour réellement apprécier les effets du dispositif mis en place.

L'évaluation passe d'abord par un bilan interne avec les équipes. Ces temps de retour permettent d'analyser les conditions de régulation, la charge de travail induite, les éventuelles tensions avec les étudiants, mais aussi les réussites observées. Par exemple, le bilan à l'issue du groupe travail mis en place à Valenciennes a permis de mieux comprendre quelles étaient les difficultés des personnels et de trouver des solutions pour mieux les former²²⁴.

Il est également intéressant d'organiser des enquêtes qualitatives ou quantitatives auprès des publics de lycéens, afin de recueillir leurs avis et leurs besoins pour les futures Opérations bac. Le SCD d'Avignon propose chaque année une enquête de satisfaction aux lycéens pour recueillir leurs remarques, positives ou négatives. En 2025, par exemple, 81% des lycéens étaient satisfaits des conditions d'accueil, et certains ont notamment demandé un accès à la bibliothèque sur réservation²²⁵.

Il peut également être pertinent d'interroger les étudiants habituels afin d'évaluer la cohabitation des publics, de recueillir leurs avis et leurs problématiques et ainsi d'anticiper d'éventuels ajustements. Cette triple approche contribue à objectiver des situations parfois perçues de manière subjective.

Enfin, lorsque ces dispositifs s'accompagnent d'une inscription formalisée, ils offrent une meilleure connaissance statistique des profils des lycéens accueillis, notamment quels sont leurs lycées, afin de coopérer davantage avec les établissements. Cela permet de mieux capter les profils des lycéens et donc de mieux mener le pilotage des dispositifs des années suivantes.

²²⁴ Entretien avec Marion Bailly.

²²⁵ SCD - AVIGNON UNIVERSITE. *Bilan de l'accueil des lycéens. Opération Bac 2025 à la Bibliothèque Universitaire Maurice Agulhon*, 2025, p. 3-4 [document interne].

Mesurer la fréquentation annuelle des mineurs

À la différence des dispositifs temporaires liés au baccalauréat, qui reposent sur des modalités spécifiques d'identification (inscription préalable, badge, réservation de places, recensement manuel), la mesure de la fréquentation des mineurs sur l'ensemble de l'année s'avère beaucoup plus complexe. Lorsque l'accueil des lycéens ou collégiens s'inscrit dans une ouverture ordinaire des espaces, sans dispositif dédié, il devient difficile de les identifier et de les comptabiliser. Les mineurs fréquentent parfois la bibliothèque sans être inscrits, et il est impossible de déterminer à l'œil nu leur âge exact. Cette invisibilité statistique rend délicate toute tentative d'objectivation de leur présence.

Pourtant, cette comptabilisation demeure importante. Connaître la part des publics extérieurs, et plus spécifiquement des mineurs, relève d'un enjeu élémentaire de pilotage, car il est important de connaître qui fréquente la bibliothèque, dans quelles proportions et à quels moments de l'année, notamment pour alimenter les statistiques annuelles demandées par le ministère de l'Enseignement supérieur et permettre la comparaison entre établissements sur des indicateurs harmonisés.

Les systèmes intégrés de gestion de bibliothèque (SIGB) ne facilitent cependant pas toujours cette mesure. D'une part, les mineurs non-inscrits échappent totalement à la statistique. D'autre part, parmi les inscrits, l'identification par tranche d'âge n'est pas systématiquement exploitable, parce que la date de naissance n'est pas toujours demandée ou correctement renseignée lors de l'inscription, et les extractions par âge peuvent s'avérer techniquement complexes²²⁶.

À l'inverse, certaines bibliothèques conditionnent l'accès aux espaces à une inscription préalable. Cette décision permet de disposer de données plus précises sur les catégories d'usagers accueillis, notamment lorsqu'il est possible d'extraire les inscrits par tranche d'âge²²⁷. Une telle organisation offre un avantage stratégique, car elle permet de suivre l'évolution annuelle des publics mineurs, d'objectiver leur poids relatif dans la fréquentation globale et d'alimenter les statistiques de présence. Dans des établissements confrontés à la saturation des espaces, disposer de ces données facilite les arbitrages et les décisions de régulation.

Évaluer les actions pédagogiques et culturelles

L'évaluation des actions pédagogiques et culturelles à destination des publics scolaires apparaît plus simple à appliquer que celle de la fréquentation individuelle des mineurs. Cette différence tient en partie à la nature même des dispositifs car il est plus aisé de comptabiliser une classe accueillie, un groupe encadré ou un atelier organisé que de mesurer une fréquentation diffuse et non inscrite. Les données issues de l'enquête quantitative montrent d'ailleurs que les bibliothèques sont davantage en mesure de fournir des chiffres précis concernant le nombre de classes reçues, le volume horaire de formation ou le nombre d'élèves concernés.

²²⁶ Ce sont les principaux retours de l'enquête quantitative à la question « Y a-t-il des mineurs inscrits à la bibliothèque ? Combien ? ». Voir Annexes, p. 110.

²²⁷ C'est le cas par exemple de la Bibliothèque Sorbonne Nouvelle qui, parce qu'elle demande une carte visiteur ou une carte emprunteur à ses publics extérieurs, connaît exactement le nombre de lycéens qui fréquentent la bibliothèque sur l'année, à savoir 12 031 en 2024, soit 8 % des publics accueillis. DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES – SORBONNE NOUVELLE. *Op. cit.*, p. 10.

La récolte des données statistiques des actions pédagogiques permet notamment de rendre visible l'engagement des bibliothèques de l'ESR dans le continuum entre secondaire et supérieur. Le nombre de séances réalisées, le volume d'heures consacrées à la formation ou encore la diversité des thématiques abordées constituent des éléments mobilisables pour analyser

Toutefois, l'évaluation ne peut se limiter à un décompte d'activités. Mesurer le nombre de classes accueillies ne dit rien, en soi, de ce que ces séances ont réellement apporté aux élèves. Il convient de se demander comment les élèves ont perçu la séance, s'ils ont acquis des compétences spécifiques ou encore si leur représentation de la bibliothèque universitaire a-t-elle évolué.

Les retours des enseignants partenaires constituent ici un indicateur précieux. Ils permettent d'apprécier l'adéquation des contenus aux objectifs pédagogiques et de mesurer l'utilité perçue de l'intervention dans la progression des élèves. Il est possible de faire un bilan des actions après, lors d'un rendez-vous ou encore d'un retour grâce à un questionnaire de satisfaction.

Les retours directs des élèves, lorsqu'ils sont recueillis, apportent également un éclairage supplémentaire. La reconnaissance exprimée, les échanges après les séances, la perception d'un intérêt réel pour les ressources présentées constituent des formes d'évaluation qualitatives, certes difficiles à objectiver statistiquement, mais néanmoins très importantes.

Valorisation, ajustements et arbitrages des dispositifs d'accueil

Valoriser

La valorisation de l'accueil des mineurs constitue un enjeu à part entière, car elle permet de capitaliser sur des expériences réussies et de donner une traduction institutionnelle à des actions qui, lorsqu'elles se déroulent sans difficulté, risquent de passer inaperçues. À ce titre, le rapport d'activité peut constituer un levier. Ce document représente un outil de dialogue avec les autorités et les instances dirigeantes, un support d'information et de justification des choix opérés par le service²²⁸.

Il peut permettre de valoriser différents types d'action avec les mineurs. Le rapport annuel du SCD d'Avignon Université détaille son Opération Bac, avec des éléments chiffrés et une mise en perspective des objectifs poursuivis. Celui de la BU de Reims Champagne-Ardenne, met en avant les partenariats avec les établissements scolaires, ce qui permet de valoriser la contribution de la bibliothèque aux dynamiques territoriales. Le SCD de l'université de Rennes 2 présentent les actions liées aux journées portes ouvertes à destination des lycéens et à la participation à la Fête de la Science, qui apparaissent comme des indicateurs d'ouverture et de rayonnement.

Ainsi, le rapport d'activité contribue à informer et à sensibiliser les décideurs sur la diversité des missions exercées par la bibliothèque, en montrant qu'elle s'inscrit dans les priorités de l'établissement et du territoire²²⁹. Lorsque l'accueil des

²²⁸ VIOLET, Thomas. *Produire un rapport d'activité : Pourquoi ? Comment ?*. Mémoire DCB, Enssib, 2016, p. 83, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/66455-produire-un-rapport-d-activite-pourquoi-comment.pdf>.

²²⁹ *Ibid.*, p. 40.

mineurs est documenté, chiffré et analysé, il devient un argument pour justifier des moyens mobilisés et pour démontrer la cohérence entre les actions conduites et les objectifs institutionnels.

Il est également possible de valoriser les dispositifs après des partenaires. Les données recueillies lors des périodes de révision du baccalauréat constituent un outil de dialogue. Par exemple, la BU de l'UVSQ transmettait aux proviseurs des établissements concernés les statistiques relatives à la fréquentation des lycéens lors des Opérations bac²³⁰. Cette démarche permet d'objectiver l'utilité du dispositif, de nourrir une relation de confiance et de consolider les coopérations. De la même manière, une communication ciblée vers la collectivité territoriale peut mettre en évidence l'ouverture des actions culturelles et scientifiques à l'ensemble du territoire. Dans ces différents cas, valoriser permet de rendre visible un engagement, reconnaître le travail des équipes et inscrire durablement l'accueil des mineurs dans le paysage institutionnel.

Faire évoluer et ajuster les pratiques

Il convient enfin de rappeler qu'un dispositif d'accueil n'est pas immuable. Ce qui fonctionne une année peut nécessiter des ajustements l'année suivante. L'évaluation ne sert pas uniquement à produire des chiffres ou à valoriser une action. Elle permet aussi d'identifier concrètement ce qui doit être amélioré.

Les dispositifs temporaires, comme les opérations d'accueil des lycéens pendant le baccalauréat, sont les plus faciles à faire évoluer. Comme ils sont limités dans le temps, ils peuvent être modifiés d'une année sur l'autre. Les horaires peuvent être adaptés, une inscription préalable peut être mise en place, des espaces dédiés peuvent être organisés, les ateliers méthodologiques peuvent être ajustés. Les bilans annuels jouent ici un rôle essentiel.

Au SCD de l'université d'Avignon, les bilans successifs de l'Opération Bac montrent bien cette progression. En 2023, le dispositif relancé après la crise sanitaire a permis d'accueillir 211 lycéens avec un taux de satisfaction de 94 %²³¹. En 2024, la fréquentation a nettement augmenté²³². En 2025, une inscription en ligne et un système de réservation des places ont été mis en place afin de mieux réguler l'accueil²³³. Les bilans détaillent également les difficultés rencontrées, notamment en matière de bruit ou de gestion des flux, et proposent des pistes d'amélioration pour l'année suivante. On observe ainsi une réflexion continue qui permet d'affiner progressivement le dispositif et proposer de nouveaux services selon les besoins des lycéens.

Ce type d'évolution est plus simple à mettre en œuvre que les modifications structurelles de la politique d'accueil. À l'inverse, modifier un règlement intérieur demande un travail plus long et qui demande une concertation avec la direction de l'université.

²³⁰ MERLE, Chantal. *Op. cit.*

²³¹ SCD - AVIGNON UNIVERSITE. *Accueil des lycéens à la Bibliothèque Universitaire Maurice Agulhon. Bilan de l'Opération bac 2023*, 2023, p. 2-3 [document interne].

²³² SCD - AVIGNON UNIVERSITE. *Bilan de l'Opération bac 2024. Accueil des lycéens à la Bibliothèque Universitaire Maurice Agulhon*, 2024, p. 3 [document interne].

²³³ SCD - AVIGNON UNIVERSITE. *Bilan de l'accueil des lycéens. Opération Bac 2025 à la Bibliothèque Universitaire Maurice Agulhon*, 2025, p. 3 [document interne].

L'ajustement des dispositifs peut aussi concerner les actions pédagogiques et culturelles. Les contenus peuvent évoluer en fonction des retours des enseignants et des élèves, mais également des moyens disponibles. À La Contemporaine, par exemple, le recrutement d'une médiatrice culturelle et pédagogique habituée à travailler avec des jeunes publics a permis de faire évoluer les ateliers proposés pour qu'ils touchent plus précisément des mineurs de niveaux scolaires différents. Les livrets pédagogiques sont devenus plus accessibles selon les niveaux, les formats mieux ont été adaptés et la médiation plus ciblée, ce qui a permis de saisir d'autres opportunités et d'accueillir davantage de classes primaires²³⁴.

Renoncer aux dispositifs d'accueil si nécessaire

L'« après » peut conduire à une conclusion différente. La mission première des bibliothèques de l'ESR demeure le service à la communauté universitaire. Les équipes composent déjà avec des moyens humains, financiers et spatiaux souvent contraints, tout en développant continuellement de nouveaux services à destination de leurs publics prioritaires. Comme l'a formulé Maxime Blin, il s'agit de le faire « quand c'est possible ». Lorsque les conditions matérielles, humaines ou financières ne permettent pas un accueil satisfaisant, il est légitime de réinterroger la pertinence des dispositifs à destination des mineurs. L'enquête de l'ADBU montre que cette réalité est effective, puisque 22 % des bibliothèques répondantes ont déjà mis fin à un dispositif d'accueil.

Dans d'autres cas, des études préalables à l'accès aux mineurs se soldent par la décision de ne pas le mettre en place. C'est le cas à la Bibliothèque Sainte Barbe, où l'étude menée en amont a mis en évidence plusieurs freins (capacité d'accueil limitée, espaces inadaptés à une forte fréquentation extérieure, mobilisation importante des équipes en période déjà tendue et risque de dégradation des conditions de travail des étudiants inscrits)²³⁵. Le choix de ne pas ouvrir aux lycéens n'a donc pas relevé d'un principe de fermeture, mais d'un arbitrage en cohérence avec les priorités stratégiques et les moyens disponibles.

Dans les situations les plus complexes, un établissement peut ainsi faire le choix de refuser tout accès ou toute action à destination des mineurs. Ce choix peut résulter d'un manque de moyens, d'une configuration inadaptée des espaces, voire de tensions répétées²³⁶.

Structurer l'accueil des mineurs implique donc d'envisager toutes les issues possibles. Doit-on consolider, ajuster ou, le cas échéant, suspendre ou renoncer ? C'est cette capacité à prioriser, à arbitrer et à décider en fonction des réalités locales qui garantit la cohérence et la soutenabilité d'une politique d'établissement.

L'accueil des mineurs dépasse la seule question de l'organisation pratique. Lorsqu'il est mis en place, il demande un cadre clair, des règles explicites et une inscription cohérente dans la stratégie de l'établissement. Les périodes de révision

²³⁴ Entretien avec Salomé Kintz et Anne Tourniéroux.

²³⁵ FOULON, Amadeus. *Op. cit.*

²³⁶ Une réponse de l'enquête quantitative à la question « B.7 Seriez-vous intéressé ou avez-vous prévu dans le futur de développer des actions à destination des mineurs ? » illustre cette idée : « Nous avons suffisamment de mal à assurer leur accueil sans heurt avec le personnel de la BU et les usagers habituels et cibles (étudiants). ».

du baccalauréat en montrant concrètement les enjeux, tout comme l'importance des partenariats, de services adaptés et d'un accompagnement attentif des équipes. Peu à peu, ces ajustements conduisent à faire évoluer les pratiques vers des accueils réellement repensés, plus lisibles et plus équilibrés.

La place des mineurs dans les bibliothèques de l'ESR peut ainsi être envisagée avec mesure. L'accueil devient légitime lorsqu'il est réfléchi et adapté aux moyens disponibles. Il ne constitue pas une mission prioritaire, mais il ne peut pas non plus relever d'une simple tolérance.

CONCLUSION

L'accueil des publics mineurs dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur apparaît, au terme de cette étude, comme une réalité à la fois installée et encore largement implicite. Qu'il s'agisse de fréquentations individuelles ou d'accueils encadrés, les publics mineurs sont déjà présents dans de nombreuses bibliothèques et leur présence doit être prise en compte et à valoriser pour beaucoup de professionnels²³⁷. Pourtant, cette présence demeure souvent peu formalisée, dépendante des contextes locaux et des équilibres internes propres à chaque établissement.

La première partie a montré que le cadre juridique et réglementaire autorise, sans toujours l'encadrer clairement, l'accès des mineurs aux bibliothèques universitaires. Entre ouverture théorique et hétérogénéité des pratiques, les établissements composent avec des marges d'interprétation importantes et chaque professionnel a son avis bien précis sur ces publics. La deuxième partie a mis en évidence la diversité des accueils encadrés, en particulier à destination des lycéens, qui constituent des publics stratégiques pour les universités dans la transition vers l'enseignement supérieur. Ces dispositifs révèlent le potentiel des bibliothèques de l'ESR comme lieux d'initiation et d'ouverture aux études supérieures et d'accompagnement vers le futur statut d'étudiant, mais également de relais culturels et pédagogiques pour le territoire.

La troisième partie a montré que l'amélioration des dispositifs, leur évaluation et leur évolution progressive ouvrent la voie à une formalisation plus claire et moins subie par le personnel. L'accueil des publics mineurs, pour être effectif, utile et valorisable, doit dépendre surtout d'un choix institutionnel, qui engage la redéfinition de ces publics, la mobilisation des moyens et l'inscription de la bibliothèque dans une stratégie plus globale de l'accueil.

Il convient de rappeler une dernière fois que les publics mineurs ne seront jamais prioritaires par rapport à la communauté universitaire et ne seront jamais les premiers concernés par les missions des bibliothèques de l'ESR. Toutefois, cela ne signifie pas qu'ils doivent être considérés comme marginaux. Leur présence mérite d'être reconnue, rendue visible et encadrée de manière légitime. Ils constituent en effet les étudiants de demain, dans un contexte où l'enseignement supérieur connaît de grandes transformations²³⁸. Les compétences informationnelles, les habitudes de travail et la familiarité avec les espaces universitaires qu'ils acquièrent avant leur entrée en licence ne sont plus à construire une fois en L1. Ce qui est appris en amont facilite leur intégration et leur réussite future.

²³⁷ ADBU ; DI MEO, Nicolas. *Op. cit.*, p. 12.

²³⁸ Les projections pour l'enseignement supérieur à l'horizon 2035 démontrent que la hausse des étudiants sera toujours plus importante, alors même que l'on prévoit un départ massif à la retraite des enseignants. <https://www.vie-publique.fr/en-bref/301743-enseignement-superieur-evolution-des-effectifs-etudiants-enseignants>.

SOURCES

Tous les liens hypertexte ont été consultés et vérifiés le 24 février 2026.

J'ai fait le choix de ne pas utiliser la norme ISO 690 pour les références en note de bas de page et dans les parties « Sources » et « Bibliographie » dans la mesure où j'ai suivi le modèle d'un précédent mémoire qui me paraissait plus simple et plus clair.

ENQUETES ET ANALYSES

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE. *Les Cordées de la réussite. Enquête auprès des établissements têtes de cordées*, 2025, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-04/enqu-te-dgesip-2024-aupr-s-t-tes-de-cord-es-pdf-36557.pdf>.

INSEE. *La scolarisation des jeunes de 18 à 29 ans*, 21/11/2024, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8242335?sommaire=8242421>.

ADBU ; DI MEO, Nicolas (dir.). *L'accueil des lycéens dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur. Enquête et analyse 2017*, mai 2017, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67515-l-accueil-des-lyceens-dans-les-bibliotheques-de-l-enseignement-superieur.pdf>.

ADBU ; SWIA TEK, Cécile (dir.). *L'accueil des lycéens dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur. Livret d'analyse*, mai 2017, <https://www.calameo.com/read/00518537131342905cf45>.

CNL ; IPSOS ; MERCIER, Etienne et. al.. *Les jeunes Français et la lecture. Résultats 2024*, mars 2024, <https://centrenationaldulivre.fr/sites/default/files/2024-04/Les%20jeunes%20et%20la%20lecture%20-%20Rapport%20complet.pdf>.

FOULON, Amadeus. *L'accueil des lycéens à la bibliothèque Sainte-Barbe (BSB)*. Note de stage, 2019 [document interne].

LEUSSE-LE GUILLOU, Sonia de. *Ados & bibliothèques t.1 Questions de formation*. Revue Lecture Jeune, Collection Lecture Jeunesse +, 2017, https://www.lecturejeunesse.org/wp-content/uploads/2022/09/LJ3-T1_FINAL.compressed.pdf.

LEUSSE-LE GUILLOU, Sonia de ; KELLNER, Stéphanie (dir.). *Bibliothèques & publics scolaires t.1 Le partenariat*. Revue Lecture Jeune, coll. Lecture Jeunesse +,

2019, https://www.lecturejeunesse.org/wp-content/uploads/2022/09/LJ_Guide-pratique-partenariat-T.-1_compressed.pdf.

. *Bibliothèques & publics scolaires t.2 Les accueils de classes « innovants » en bibliothèque*. Revue Lecture Jeune, coll. Lecture Jeunesse +, 2020, https://www.lecturejeunesse.org/wp-content/uploads/LJ_Les-accueils-de-classes-en-biblioth%C3%A8que-T.-2_compressed.pdf.

RABOT, Cécile (dir.). *Ados & bibliothèques t.2 Politiques d'accueil*. Revue Lecture Jeune, coll. Lecture Jeunesse +, 2018, <https://www.lecturejeunesse.org/wp-content/uploads/2022/09/LJ3-T2-COMPLET-V3.compressed.pdf>.

ENTRETIENS ET RETOURS D'EXPERIENCE

ADBU ; CARRIER, Christine ; PERALES, Christophe ; TARSOT-GILLERY, Sylviane. « Ouverture de la journée d'étude ». Dans : *Canal-U*, 11 avril 2018, <https://doi.org/10.60527/02b6-sr25>.

ADBU ; CATEL, Amaury. « Dispositif d'accueil des lycéens - Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse ». Dans : *Canal-U*, 11 avril 2018, <https://doi.org/10.60527/4dnx-mp61>.

ADBU ; CLOT, Nathalie. « Dispositif d'accueil des lycéens - BUA d'Angers ». Dans : *Canal-U*, 11 avril 2018, <https://doi.org/10.60527/ed1f-5b66>.

ADBU ; MERLE, Chantal. « Dispositif d'accueil des lycéens - Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ». Dans : *Canal-U*, 11 avril 2018, <https://doi.org/10.60527/pda4-ge56>.

ADBU ; POULAIN, Mathilde. « Dispositif d'accueil des lycéens - Université Le Havre Normandie ». Dans : *Canal-U*, 11 avril 2018, <https://doi.org/10.60527/ed1f-5b66>.

Entretien avec Amadeus Foulon, ancien responsable des publics du SCD de l'université d'Évry, 27 mai 2025.

Entretien avec Magali Fixari, responsable de la bibliothèque éducation et enseignement de Colmar, 4 juillet 2025.

Entretien avec Salomé Kintz et Anne Tourniéroux, responsables du service « Action culturelle et formation » de La Contemporaine (Nanterre), 8 juillet 2025.

Entretien avec Hélène Pouilloux, directrice du SCD de l'université Marie et Louis Pasteur (Besançon), 15 juillet 2025.

Entretien avec Marion Bailly, responsable du service « Formation documentaire, compétence informationnelle » du SCD de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (Valenciennes), 15 juillet 2025.

Entretien avec Mathilde Poulain, directrice du SCD de l'université Le Havre Normandie, 15 juillet 2025.

Entretien avec Carine El Bekri-Dinoird, directrice des bibliothèques de l'université Reims Champagne-Ardenne, 21 juillet 2025.

Entretien avec Maxime Blin, responsable de la bibliothèque universitaire du campus d'Évreux de l'université de Rouen Normandie, 17 septembre 2025.

Entretien avec Claire Miquel, responsable adjointe du département Service aux publics du SCD d'Avignon Université, 24 septembre 2025.

Entretien avec Laetitia Comolet-Tirman, responsable services aux publics et Communication des bibliothèques Mazarine et de l'Institut, 23 octobre 2025.

Échange de mails avec Jean-Charles Pajou, chef du département des services aux publics de la bibliothèque Sainte-Geneviève, 12 et 13 janvier 2026.

Échange de mails avec Alexandre Couturier, responsable du service de l'accueil et adjoint à la responsable du département des services aux publics du SCD de l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis, 23 janvier 2026.

Échange de mails avec Sylvain Coindet et Lucie Henry, responsable de la bibliothèque universitaire Citadelle et responsable transversale des services aux publics du SCD de l'université de Picardie Jules-Verne, 13 janvier au 13 février 2026.

INFORMATIONS PRATIQUES GENERALES

« À Évreux, la bibliothèque universitaire plonge les visiteurs dans l'univers du Japon ». Dans : *Paris Normandie*, 12 avril 2025, <https://www.paris->

normandie.fr/id623060/article/2025-04-12/evreux-la-bibliotheque-universitaire-plonge-les-visiteurs-dans-lunivers-du-japon.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. « Le Pass BnF lecture / culture accessible dès l'âge de 14 ans ». Dans : *Brèves de la BnF*, 18 décembre 2023, www.bnf.fr/fr/actualites/le-pass-bnf-lecture-culture-accessible-des-lage-de-14-ans.

BIBLIOTHEQUE MAZARINE. *Jeune public*, [s.d.], <https://www.bibliotheque-mazarine.fr/fr/pratique/jeune-public>.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE – UNIVERSITE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE. *Objectif bac*, [s.d.], <https://www.univ-reims.fr/bu/accueil/objectif-bac,9200,44542.html>.

BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES – UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. *S'inscrire*, [s.d.], <https://www.bu.u-picardie.fr/opac/article/sinscrire/sinscrire>.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE – UNIVERSITE PARIS 8. *Spectacle à la BU : Nadathinalum, les jeunes manières*, 04/04/2025, <https://www.bu.univ-paris8.fr/actus/spectacle-a-la-bu-nadathinalum-les-jeunes-manieres/>.

HUMATHEQUE CONDORCET. *S'inscrire*, 17/10/2024, <https://www.humatheque-condorcet.fr/fr/pour-le-quotidien/sinscrire>.

LA CONTEMPORAINE. *Ressources pédagogiques*, [s.d.], <https://www.lacontemporaine.fr/fr/ressources-pedagogiques/>.

LYCEE GEORGES BRASSENS EVRY-COURCOURONNES. *L'HGGSP et les SES à la découverte de l'université d'Évry*, mai 2025, <https://lyc-brassens-courcouronnes.ac-versailles.fr/lhggsp-et-les-ses-a-la-decouverte-de-luniversite-devry/>.

MINISTERE DE LA CULTURE. « Les bibliothèques, repaire d'une jeunesse en mutation ». Dans : *Biblis en folie*. 24/09/2025, <https://biblisenfolie.culture.gouv.fr/actualites/les-bibliotheques-repaires-d-une-jeunesse-en-mutation>.

SCIENCES PO LYON. *Le programme d'égalité des chances et démocratisation*, [s.d.], <https://www.sciencespo-lyon.fr/a-propos/nos-valeurs/democratisation-egalite-chances/peced/>.

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE. *Nouveau dispositif : préparer le Grand oral du baccalauréat dans une bibliothèque de l'université*, 15/06/2025, <https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/actualites/bibliotheques/nouveau->

[dispositif-preparer-le-grand-oral-du-baccalaureat-dans-une-bibliotheque-de-l-universite.html](#).

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1. *Programme culturel de la Fête de la science* !, [s.d.], <https://www.univ-lyon1.fr/programme-culturel-de-la-fete-de-la-science>.

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3. *Autorisation parentale d'inscription pour un étudiant mineur*, 25/06/2025, <https://www.univ-lyon3.fr/autorisation-parentale-d-inscription-pour-un-etudiant-mineur>.

UNIVERSITE PARIS CITE. *BIU Santé Médecine*, [s.d.], <https://u-paris.fr/bibliotheques/biu-sante-medecine/>.

UNIVERSITE PARIS-SACLAY. *Apprendre à connaître la bibliothèque universitaire par le jeu*, [s.d.], <https://ecole-universitaire-paris-saclay.fr/apprendre-connaître-la-bibliothèque-universitaire-par-le-jeu>.

OUTILS DE PILOTAGE

BIBLIOTHEQUES DE L'UNIVERSITE LOUIS ET MARIE PASTEUR. *Règlement intérieur*, 09/07/2024, <https://bu.umlp.fr/reglement-interieur/>.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON. *Projet d'établissement 2021-2026*, 2022, https://www.bm-lyon.fr/IMG/pdf/npde_2021-2026.pdf.

BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES – LA ROCHELLE UNIVERSITE. *Règlement intérieur*, 2021, Articles 1 et 11, p. 1 et 3, https://bu.univ-larochelle.fr/wp-content/uploads/2023/02/2022WEB_ReglementInterieur.pdf.

BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES – UNIVERSITE D'ARTOIS. *Rapport d'activité 2021/2022*, [2022], https://sebina.univ-artois.fr/sebina/repository/opac/pages_pratique/documents_administratifs/rapports_activites/SCD_Artois_rapport_activite_2021-2022.pdf.

BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES – UNIVERSITE PARIS NANTERRE. *Règlement intérieur et charte d'accueil*, 29/08/2025, <https://bu.parisnanterre.fr/reglement-interieur-et-charte-daccueil#reglement>.

BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES ET LEARNING CENTER – UNIVERSITE DE LILLE. *Rapport d'activité*, 2022, <https://bu.univ-lyon3.fr/learning-center/rapport-activite-2022.pdf>.

lille.fr/fileadmin/user_upload/SCD/DocumentsSCD/RapportActivite/RA_SCD2022_VersionWeb.pdf.

_____, *Rapport d'activité*, 2023, https://bu.univ-lille.fr/fileadmin/user_upload/SCD/DocumentsSCD/RapportActivite/RA_SCD2023.pdf.

_____, *Règlement intérieur du Service Commun de la Documentation*, 12/05/2022, https://bu.univ-lille.fr/fileadmin/user_upload/SCD/DocumentsSCD/Reglement_interieur_SCD_2022_valid_12_05_2022.pdf.

DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES – SORBONNE NOUVELLE. *Rapport d'activité* 2024, 2025, https://www.dbu.univ-paris3.fr/images/DBU/Rapports_activite/RA_2024-version-numerique.pdf.

FRANCE UNIVERSITES. *Les universités, atout majeur des territoires. Enjeux et propositions de France Université pour les élections municipales 2026*, [2026], <https://franceuniversites.fr/wp-content/uploads/2026/02/les-universites-atout-majeur-des-territoires.pdf>.

SCD – AVIGNON UNIVERSITE. *Accueil des lycéens à la Bibliothèque Universitaire Maurice Agulhon. Bilan de l'Opération bac 2023*, 2023. [document interne].

_____, *Bilan de l'Opération bac 2024. Accueil des lycéens à la Bibliothèque Universitaire Maurice Agulhon*, 2024. [document interne].

_____, *Bilan de l'accueil des lycéens. Opération Bac 2025 à la Bibliothèque Universitaire Maurice Agulhon*, 2025. [document interne].

SCD – UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1, *Règlement intérieur*, 17/09/2019, https://portaildoc.univ-lyon1.fr/medias/fichier/reglement-interieur-bu-lyon-1-valide-ca-17-09-2019-decision-n-2019-233_1571132618577-pdf.

SCD – UNIVERSITE DE POITIERS. *Lumière. Programme culturel. Bibliothèque de l'Université de Poitiers. Septembre-Décembre 2025*, [2025], https://bu.univ-poitiers.fr/wp-content/uploads/sites/135/2025/09/Lumiere_programme-2025-2026.pdf.

SCD – UNIVERSITE DE ROUEN-NORMANDIE. *Règlement intérieur des bibliothèques du service commun de la documentation*, 17/11/2020, https://documentation.univ-rouen.fr/medias/fichier/reglement-interieur-du-scd-valide-conseil-de-la-doc-17112020_1710949846190-pdf.

SCD – UNIVERSITE DE VINCENNES – SAINT-DENIS PARIS 8. *Bibliothèque. Rapport d'activité 2022*, [s.d.], https://www.bu.univ-paris8.fr/wp-content/uploads/2023/09/up8_scd_rapport_activite_2022.pdf.

SCD – UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE. *Règlement intérieur de la bibliothèque universitaire*, 13/06/2024, <https://bu.univ-lehavre.fr/wp-content/uploads/2024/09/1-Reglement-interieur-2024-version-modifiable.pdf>.

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES. *Schéma directeur de la vie étudiante de l'Université Grenoble Alpes et du Crous Grenoble Alpes 2026-2030*, 2026, <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/universite/ambition-et-strategie/documents-strategiques/vie-etudiante/schema-directeur-vie-etudiante-2026-2030--1697052.kjsp?RH=1768226675931>.

UNIVERSITE DE MONTPELLIER. *Schéma directeur. Patrimoine historique et collections*, 2025, <https://www.umontpellier.fr/wp-content/uploads/2025/09/schema-directeur-patrimoine.pdf>.

UNIVERSITE DE RENNES, *Schéma directeur de la vie étudiante*, [2024], <https://www.univ-rennes.fr/sites/www.univ-rennes.fr/files/medias/files/UnivRennes-SchemaDirecteurVieEtudiante-WEB.pdf>.

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Article 388-1 du Code civil, 2009, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006427150.

Article. L.310-1 du Code du patrimoine, 2021, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074236/LEGISCTA000006129162/.

Article D714-29 du Code de l'éducation, 2013, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027866279.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE, *Manifeste IFLA-Unesco sur la bibliothèque publique* [traduction], 18 juillet 2022, <https://www.abf.asso.fr/6/46/985/ABF/manifeste-ifla-unesco-sur-la-bibliotheque-publique>.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES, *Articles 1 à 3 de la Charte des bibliothèques*, 1991, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf>.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. *Généralisation de l'éducation aux médias et à l'information*. Circulaire du 24/01/2022, <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2202370C.htm>.

RAPPORTS INSTITUTIONNELS

DURPAIRE, Jean-Louis ; RENOULT, Daniel. *L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures*. Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques et de l'Inspection générale de l'éducation nationale, mars 2009, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60541-l-acces-et-la-formation-a-la-documentation-du-lycee-a-l-universite-un-enjeu-pour-la-reussite-des-etudes-superieures.pdf>.

ESGBU. 2024 : *les structures documentaires, piliers de la communauté universitaire et de recherche*, [s.d.], <https://esgbu.esr.gouv.fr/editorials/12>.

LEGENDRE, Françoise et al.. *Construire des parcours documentaires et culturels pour les lycéens et étudiants de licence : les enjeux de la coopération entre bibliothèques territoriales, universitaires et centres de documentation et d'information*, Rapport de l'IGESR, janvier 2021, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69914-construire-des-parcours-documentaires-et-culturels-pour-les-lyceens-et-etudiants-de-licence.pdf>.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE. CONFERENCES DES PRESIDENTS D'UNIVERSITE. *Université, lieu de culture. Convention cadre*, 12/07/2013, https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/actus/51/8/Convention_universite_lieu_de_culture-_261518.pdf.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE. « Les bibliothèques universitaires » dans *L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – Édition 2025*, 2025, https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eessr/FR/T618/les_bibliotheques_universitaires/.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. *Charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations*

d'excellence, 2005, https://franceuniversites.fr/wp-content/uploads/2013/08/Convention_16_09_10.pdf.

BIBLIOGRAPHIE

Tous les liens hypertexte ont été consultés et vérifiés le 24 février 2026.

J'ai fait le choix de ne pas utiliser la norme ISO 690 pour les références en note de bas de page et dans les parties « Sources » et « Bibliographie » dans la mesure où j'ai suivi le modèle d'un précédent mémoire qui me paraissait plus simple et plus clair.

ACCUEIL

ACCART, Jean-Philippe (dir.). *Personnaliser la bibliothèque. Construire une stratégie de marque et augmenter sa réputation*. Villeurbanne, Presses de l'Enssib, coll. Boîte à outils, 2018, <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.11357>.

BIANCHI, Florence. « Les usagers mineurs en bibliothèque publique : problèmes de droit ». Dans : *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, n° 4, p. 103-104, <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-04-0103-014>.

CHEKIB, Vincent. *L'accueil des publics en bibliothèque : une pratique politique d'ouverture sans se perdre ni exclure*. Mémoire DCB, Enssib, 2008, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1985-l-accueil-des-publics-en-bibliotheque.pdf>.

COURCHESNE, Stéphanie. « Clientèles difficiles dans les bibliothèques de Montréal : témoignages sur la réalité des employés ». Dans : *Documentation et bibliothèques*, 2020, vol. 66, n°2, p. 38-46, <https://doi.org/10.7202/1069970ar>.

COURTY, Héloïse (dir.). *Développer l'accueil en bibliothèque : un projet d'équipe*. Villeurbanne, Presses de l'Enssib, coll. La Boîte à outils, 2017, <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.7787>.

DELAQUERIE, Géraldine. « Fiche 15. La personne mineure » dans *Les indispensables du droit des personnes*. Paris, Ellipses, p. 101-103, <https://droit.cairn.info/les-indispensables-du-droit-des-personnes--9782340019805-page-101?lang=fr>.

DINH DUVAUCHELLE, Alizé. *Co-habiter les bibliothèques : que nous apprennent les pratiques et les représentations des usager-es ?*. Mémoire DCB, Enssib, 2022, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70661-co-habiter-les-bibliotheques-que-nous-apprennent-les-pratiques-et-les-representations-des-usageres.pdf>.

HUTSZI, Hélène. *DEHORS ! Exclusions d'usagers versus bibliothèque inclusive*. Mémoire DCB, Enssib, 2020, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69639-dehors--exclusions-d-usagers-versus-bibliotheque-inclusive.pdf>.

MAECHLING, Pauline. *Accueillir le public adolescent en bibliothèque municipale : un projet*. Mémoire de Master, Université Angers, 2020, <http://dune.univ-angers.fr/fichiers/19010200/2020HMSIB12578/fichier/12578F.pdf>.

MIRIBEL, Marielle de. « La signalétique en bibliothèque ». Dans : *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, n° 4, <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-04-0084-012>.

_____. *Se former à l'accueil : éthique et pratique*. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2012.

_____. *Accueillir les publics. Comprendre et agir*. Paris, Éditions du cercle de la Librairie, 2^e édition, 2013.

JARRY, Sandra. *Violence et incivilité des usagers en bibliothèque municipale : perceptions, causes, solutions*. Mémoire DCB, Enssib, 2015, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65122-violence-et-incivilete-des-usagers-en-bibliotheque-municipale-perceptions-causes-solutions.pdf>.

RONY, Timothée. *Le rôle social des bibliothèques universitaires Étude de cas : l'accueil des demandeurs d'asile ou réfugiés*. Mémoire DCB, Enssib, 2018, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68102-role-social-des-bibliotheques-universitaires-le-etude-de-cas-l-accueil-des-demandeurs-d-asile-ou-refugies.pdf>.

SEQUE-WEILL, Alice. *Du vivre ensemble au conflit externe : un détour nécessaire*. Mémoire DCB, Enssib, 2019, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68990-du-vivre-ensemble-au-conflit-externe-un-detour-necessaire.pdf>.

SPISER, Adèle. *Fais pas ci, fais pas ça : les interdits en bibliothèque*. Mémoire DCB, Enssib, 2012, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56967-fais-pas-ci-fais-pas-ca-les-interdits-en-bibliotheque.pdf>.

ACTIONS PEDAGOGIQUES ET CULTURELLES, POLITIQUE DOCUMENTAIRE

ALAMICHEL, Dominique. *La bibliothécaire jeunesse : une intervenante culturelle. 60 animations pour les enfants de 18 mois à 11 ans*. Paris, Éditions du Cercle de la librairie, coll. Bibliothèques, 2011, <https://doi.org/10.3917/elec.alami.2011.01>.

ANCELIN, Justine (dir.). *Médiatiser la science en bibliothèque*. Villeurbanne, Presses de l'Enssib, coll. La Boîte à outils, 2019, <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.4909>.

BARTOLI, Pierre-Marie. *La mise en valeur et la médiation des fonds patrimoniaux auprès du jeune public*. Mémoire DCB, Enssib, 2022, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70665-la-mise-en-valeur-et-la-mediation-des-fonds-patrimoniaux-aupres-du-jeune-public.pdf>.

BERTRAND, Nathalie. « “Comment faire pour qu’ils lisent ?” Focus sur un dispositif innovant : La Fabulathèque de Colmar ». Dans : *LE BLOG DU RÉSEAU DES LÉA-IFÉ*, 07/02/2025, <https://doi.org/10.58079/11vmu>.

JOINVILLE, Rémi. *L'éducation aux médias et à l'information, une opportunité pour les bibliothèques universitaires ?*. Mémoire DCB, Enssib, 2021, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70121-l-education-aux-medias-et-a-l-information-une-opportunite-pour-les-bibliotheques-universitaires.pdf>.

MARTIN, Adèle. *Action culturelle à l'université : quel(s) territoire(s) pour la bibliothèque universitaire ?*. Mémoire DCB, Enssib, 2014, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65113-action-culturelle-a-l-universite-quels-territoires-pour-la-bibliotheque-universitaire.pdf>.

PATRIS, Christophe. *Littérature de jeunesse en bibliothèques universitaires et de recherche : usages et enjeux*. Mémoire DCB, Enssib, 2025, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/73394-litterature-de-jeunesse-en-bibliotheques-universitaires-et-de-recherche-usages-et-enjeux.pdf>.

SIDRE, Colin (dir.). *Faire vivre l'action culturelle et artistique en bibliothèque. Du tout petit au jeune adulte*. Villeurbanne, Presses de l'Enssib, coll. La Boîte à outils, 2020, <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.11338>.

THIEBAUT, Magali. « La fête de la science à la bibliothèque universitaire. Quelques lignes directrices pour construire une politique d'action culturelle en BU ». Dans : *Bulletin des bibliothèques de France*, 2024, n°1, <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2024-00-0000-003>.

POLITIQUES DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

CAVALIER, François ; POULAIN, Martine (dir.). *Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons*. Paris, Éditions du Cercle de la librairie, coll. Bibliothèques, 2015, <https://doi.org/10.3917/elec.cava.2015.01>.

EL BEKRI-DINOIRD, Carine (dir.). *Favoriser la réussite des étudiants*. Villeurbanne, Presses de l'Esssib, coll. La Boîte à outils, 2009, <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.322>.

HENARD, Charlotte (dir.) ; ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS. *Le métier de bibliothécaire*. Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 13^e édition, 2019.

ROCHE, Florence ; SABY, Frédéric. *L'avenir des bibliothèques : l'exemple des bibliothèques universitaires*. Villeurbanne, Presses de l'Esssib, coll. Papiers, 2013, <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.1804>.

SIOLY, Guillaume. *Le rôle affiliateur des BU : la part et l'apport des bibliothécaires universitaires dans le passage du lycéen à l'étudiant*. Mémoire de Master, Université Paris Nanterre, 2023, <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04330831v1>.

VIOLET, Thomas. *Produire un rapport d'activité : Pourquoi ? Comment ?*. Mémoire DCB, Enssib, 2016, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/66455-produire-un-rapport-d-activite-pourquoi-comment.pdf>.

COOPERATION ET PARTENARIATS

BRIET, Anne-Laure. *Les partenariats dans le cadre de l'action culturelle en bibliothèque universitaire : enjeux et spécificités*. Mémoire DCB, Enssib, 2010, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48289-les-partenariats-dans-le-cadre-de-l-action-culturelle-en-bibliotheque-universitaire-enjeux-et-specificites.pdf>.

CALENGE, Bertrand. *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*. Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2015, <https://doi.org/10.3917/elec.calen.2015.01>.

CAPOT, Cécile. *Bibliothèques universitaires et lecture publique : quelle coopération ?*. Mémoire DCB, Enssib, 2019, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68854-bibliothèques-universitaires-et-lecture-publique-quelle-cooperation.pdf>.

DEVILLIERS, Clément. *Coopération entre BM et BU : le développement de formations communes*. Mémoire de Master, Enssib, 2021, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70193-cooperation-entre-bm-et-bu-le-developpement-de-formations-communes.pdf>.

DUPOUY, Maëva. *L'imitation des pratiques de bibliothèques municipales en bibliothèques universitaires. Un sujet toujours d'actualité ?*. Mémoire de Master, Université d'Angers, 2019, <http://dune.univ-angers.fr/fichiers/18009230/2019HMSIB11279/fichier/11279F.pdf>.

PENICHON, Muriel. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires : un nouveau modèle pour l'avenir ?*. Mémoire DCB, Enssib, 2008, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1746-de-la-collaboration-a-la-mutualisation-entre-bibliothèques-municipales-et-universitaires-un-nouveau-modele-pour-l-avenir.pdf>.

PUAUD, Maud. *Construire un partenariat entre le SCD de l'Université d'Angers et les CDI de lycées : étude de faisabilité. Dossier d'aide à la décision*. Projet professionnel personnel, Enssib, 2009, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48098-construire-un-partenariat-entre-le-scd-de-l-universite-d-angers-et-les-cdi-de-lycees-etude-de-faisabilite.pdf>.

PUBLICS

COLLECTIF. « Allons, z'enfants ». Dans : *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], 2013, n°2, <https://bbf.enssib.fr/sommaire/2013/2>.

COLLECTIF. *Des jeunes et des bibliothèques. Trois études sur la fréquentation juvénile*. Paris, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2003, <https://doi.org/10.4000/books.bibpompidou.138>.

CATUDAL, Camille. *Communiquer avec les publics en bibliothèque universitaire : contextualiser la communication externe pour la rendre plus efficace*. Mémoire DCB, Enssib, 2019, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68901-communiquer-avec-les-publics-en-bibliotheque-universitaire-contextualiser-la-communication-externe-pour-la-rendre-plus-efficace.pdf>.

DURING, Agnès. *Les publics séjournent en bibliothèque : mieux comprendre les usagers dont les pratiques multiples questionnent le rôle des bibliothèques*. Mémoire de Master, Enssib, 2024, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/72434-les-publics-sejourneurs-en-bibliotheque-mieux-comprendre-les-usagers-dont-les-pratiques-multiples-questionnent-le-role-des-bibliotheques.pdf>.

FLAMANT, Jeanne. *Influence et esthétique : le fantasme des bibliothèques sur les réseaux sociaux*. Mémoire DCB, Enssib, 2025 <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/73292-influence-et-esthetique-le-fantasme-des-bibliotheques-sur-les-reseaux-sociaux.pdf>.

FRESNEAU, Amélie. *Un péril jeune en bibliothèque ? Enquête sur le regard porté par les bibliothécaires sur les grands adolescents*. Mémoire DCB, Enssib, 2014, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64497-un-peril-jeune-en-bibliotheque-enquete-sur-le-regard-porte-par-les-bibliothecaires-sur-les-grands-adolescents.pdf>.

IDEO. *Le design thinking en bibliothèque. Le kit pratique pour la conception de projets centrés sur les usagers*, 2016, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/66044-le-design-thinking-en-bibliotheque.pdf>.

LEGENDRE, Françoise (dir.). *Bibliothèques, enfance et jeunesse*. Paris, Éditions du Cercle de la librairie, coll. Bibliothèques, 2015, <https://doi.org/10.3917/elec.lege.2015.01>.

MIELLET, Clémence. *Les publics lycéens dans les BU Lyon 1*, 2014, <https://adbu.fr/wp-content/uploads/2017/04/Les-publics-lyceens-a-Lyon-1-synthese-et-analyse.pdf>.

REPAIRE, Virginie ; TOUITOU, Cécile. *Les 11-18 ans et les bibliothèques municipales*. Paris, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2010, <https://doi.org/10.4000/books.bibpompidou.1024>.

SABY, Mathieu. *Les bibliothèques universitaires et leur public extérieur : pratiques et enjeux*. Mémoire DCB, Enssib, 2015, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65180-les-bibliotheques-universitaires-et-leur-public-exterieur-pratiques-et-enjeux.pdf>.

ROQUEBERT, Corentin. *Les lycéens, le bac et la BnF. Enquête sur les usagers lycéens à la Bibliothèque nationale de France*. Rapport de stage, 2012, https://www.bnf.fr/sites/default/files/2018-11/enquete_lyceens_bac_bnf.pdf.

VIDAL, Jean-Marie (dir.). *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics*. Villeurbanne, Presses de l'Enssib, coll. La Boîte à

outils, 2012, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69435-faire-connaître-et-valoriser-sa-bibliothèque-27.pdf>.

ZUDDAS, Agathe. *Préparer le bac à la Bpi. Enquête auprès des usagers lycéens*, 2010, <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/66981-preparer-le-bac-a-la-bpi-enquete-aupres-des-usagers-lyceens.pdf>.

SOCIOLOGIE DE LA JEUNESSE ET DE LA SCOLARITE

COULON, Alain. *Le métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire*. Paris, Presses universitaires de France, coll. Politique d'aujourd'hui, 1997.

DUBET, François. « Des jeunesses et des sociologies. Le cas Français ». Dans : *Sociologie et sociétés*, 1996, vol. 28, n°1, p. 23–35, <https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/1996-v28-n1-socsoc82/001202ar/>.

GALLAND, Olivier. *Sociologie de la jeunesse*. Paris, Armand Colin, coll. Sociologie, 5^e édition, 2011.

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 - QUESTIONNAIRE	106
ANNEXE 2 - GRILLE COMPARATIVE.....	116
ANNEXE 3 – DOCUMENTATION PROFESSIONNELLE.....	119

ANNEXE 1 - QUESTIONNAIRE

QUESTIONS POSEES

Partie A : Accessibilité des mineurs dans les bibliothèques relevant de l'Enseignement supérieur

A.1 Le règlement intérieur de la bibliothèque interdit-il l'accès des mineurs (hors étudiants de moins de 18 ans) ?

Oui

Non

A.2 La bibliothèque peut-elle inscrire des mineurs (hors étudiants en enseignement supérieur) ?

Les restrictions peuvent être liées au lieu de résidence du mineur, par exemple

Oui, sans restriction

Oui, avec restriction (précisez)

Non

A.3 Y a-t-il des mineurs inscrits à la bibliothèque ? Combien ?

Il est peut-être possible de faire dans votre SIGB une extraction de cette information (inscrits nés avant 2007)

Oui (précisez combien si possible)

Non

A.4 Quels sont leurs statuts ? Combien sont-ils ?

Mineurs inscrits en licence [Commentaire possible]

Mineurs lycéens [Commentaire possible]

Autre [Commentaire possible]

A.5 Pensez-vous que la bibliothèque accueille des mineurs non-inscrits ?

Oui

Non

Ne sait pas

A.6 Quels sont leurs statuts ?

Mineurs en licences (hors université rattachée)

Mineurs lycéens

Mineurs collégiens

Autre [Commentaire possible]

Partie B : Actions de la bibliothèque envers les publics mineurs

B.1 Proposez-vous des actions auxquelles des mineurs peuvent participer ?

Les « actions » peuvent être de tout type : visite de la bibliothèque, ateliers, animations culturelles, expositions, événements nationaux (fête de la Science, journée des enfants du patrimoine, les cordées de la réussite), formations (notamment en EAC), en lien avec patrimoine...

Oui

Non

B.2 Quelles sont ces différentes actions ?

Vous pouvez énumérer ici une liste, avec si possible des détails (dates, fréquences, nombre de participants)

[Commentaire possible]

B.3 Parmi celles accessibles aux mineurs, proposez-vous en particulier des actions à destination exclusive de ce public ?

Vous pouvez ici en énumérer la liste, avec si possible des détails

Oui (précisez) [Commentaire possible]

Non

B.4 Proposez-vous des actions avec des classes ?

Oui (quels niveaux ?) [Commentaire possible]

Non

B.5 Des agents de la bibliothèque se déplacent-ils hors les murs pour faire de l'animation dans des classes ?

Oui (précisez quelles animations) [Commentaire possible]

Non

B.6 Avez-vous des partenariats avec des associations et/ou des établissements scolaires en lien avec l'accueil pédagogique de mineurs ?

Oui (lesquels ?) [Commentaire possible]

Non

B.7 Seriez-vous intéressé ou avez-vous prévu dans le futur de développer des actions à destination des mineurs ?

Oui (précisez) [Commentaire possible]

Non (précisez pourquoi si possible) [Commentaire possible]

Partie C : Contact

C.1 Votre nom, prénom, fonctions et bibliothèque de rattachement

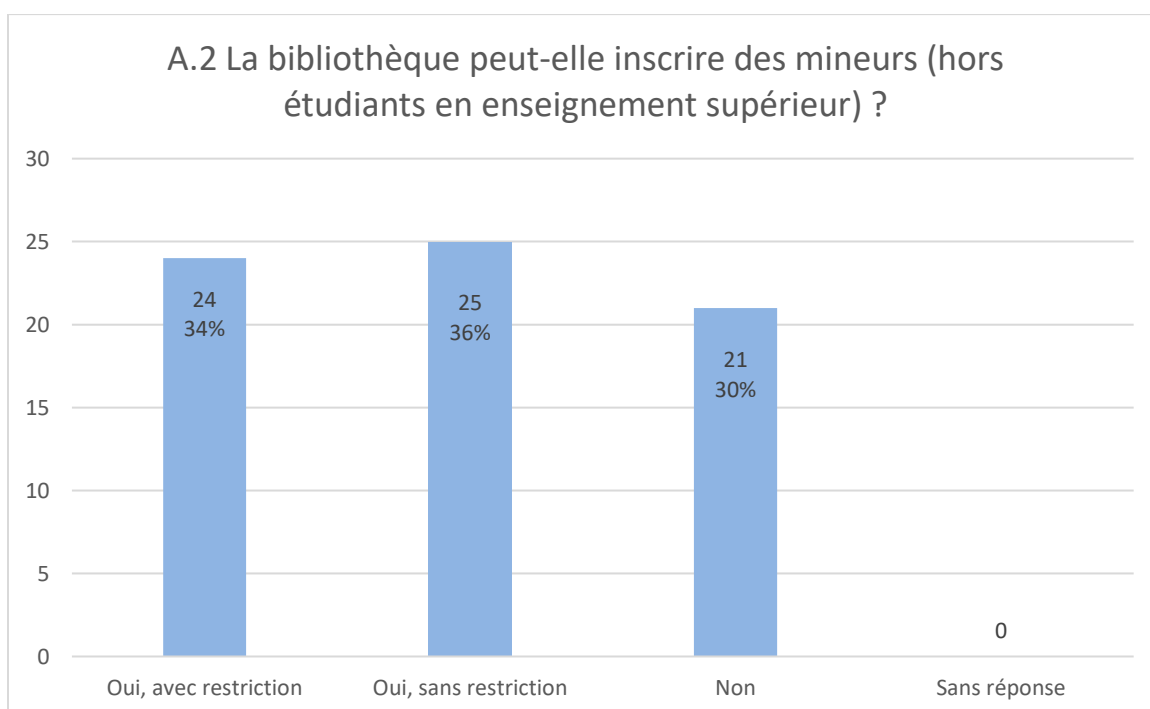
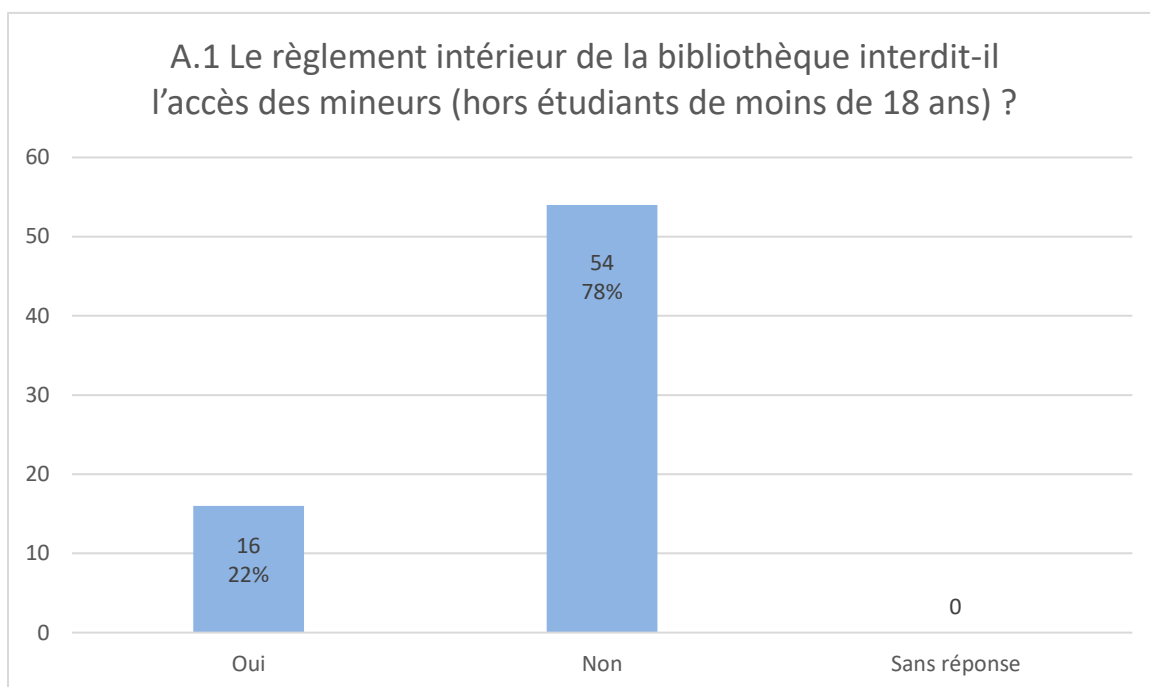
Ne pas mettre le nom, le prénom et le poste si vous souhaitez parler au nom de votre bibliothèque

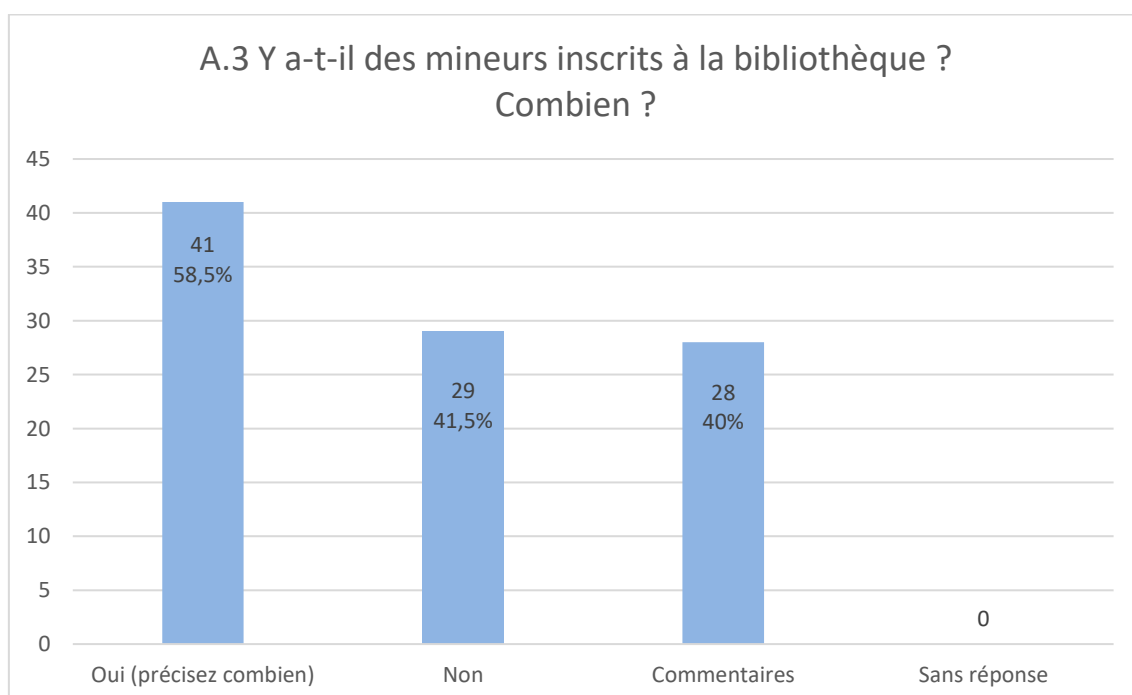
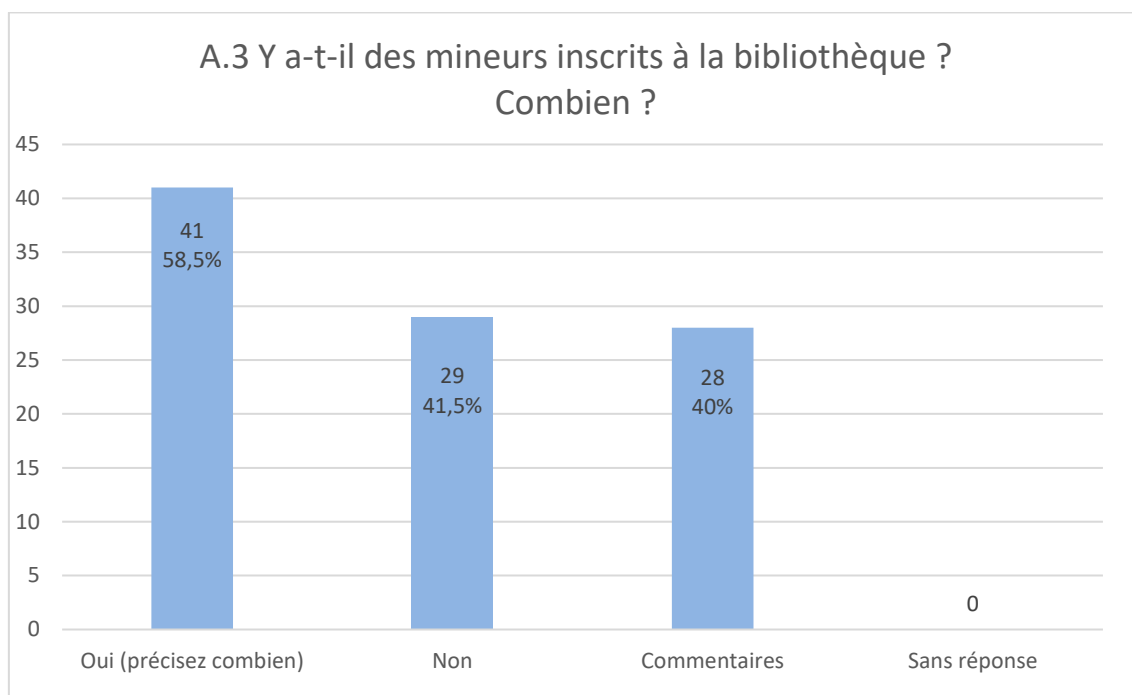
[Commentaire possible]

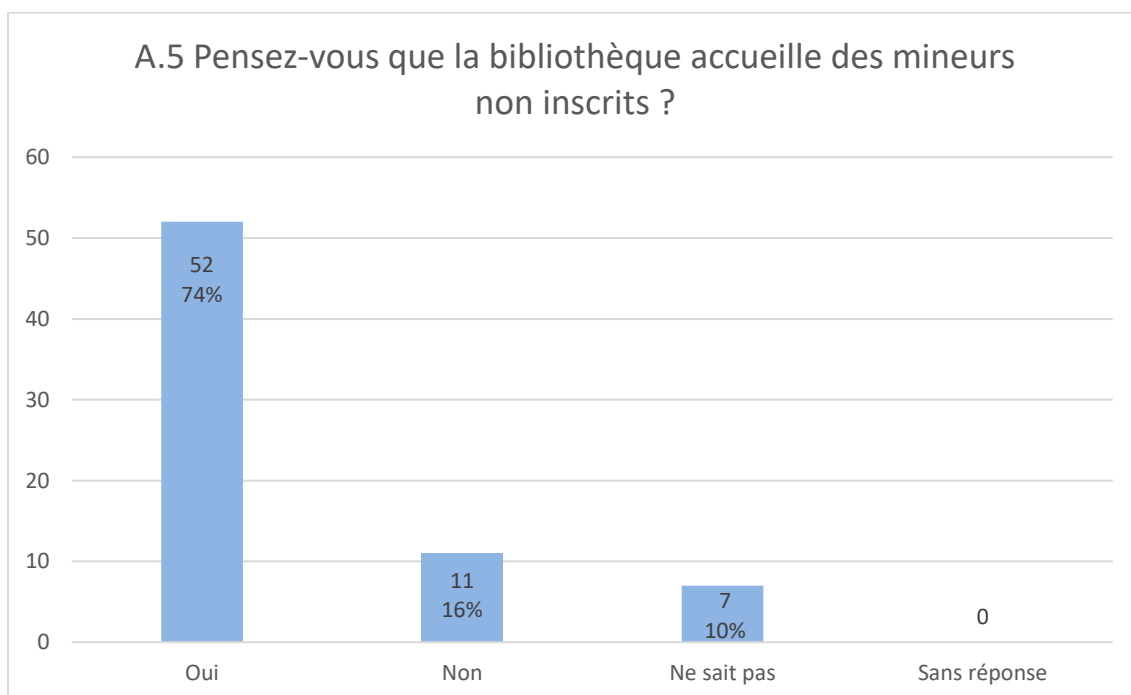
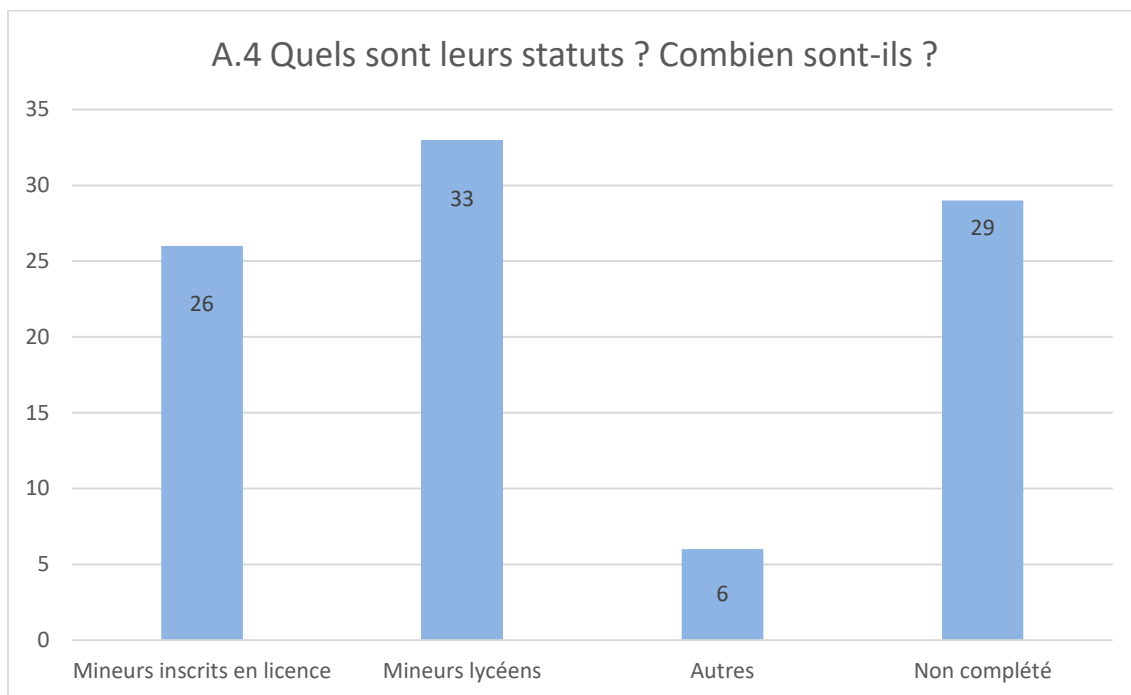
C.2 Seriez-vous disponible pour un entretien sur le sujet ? (Précisez le mail où je peux vous contacter)

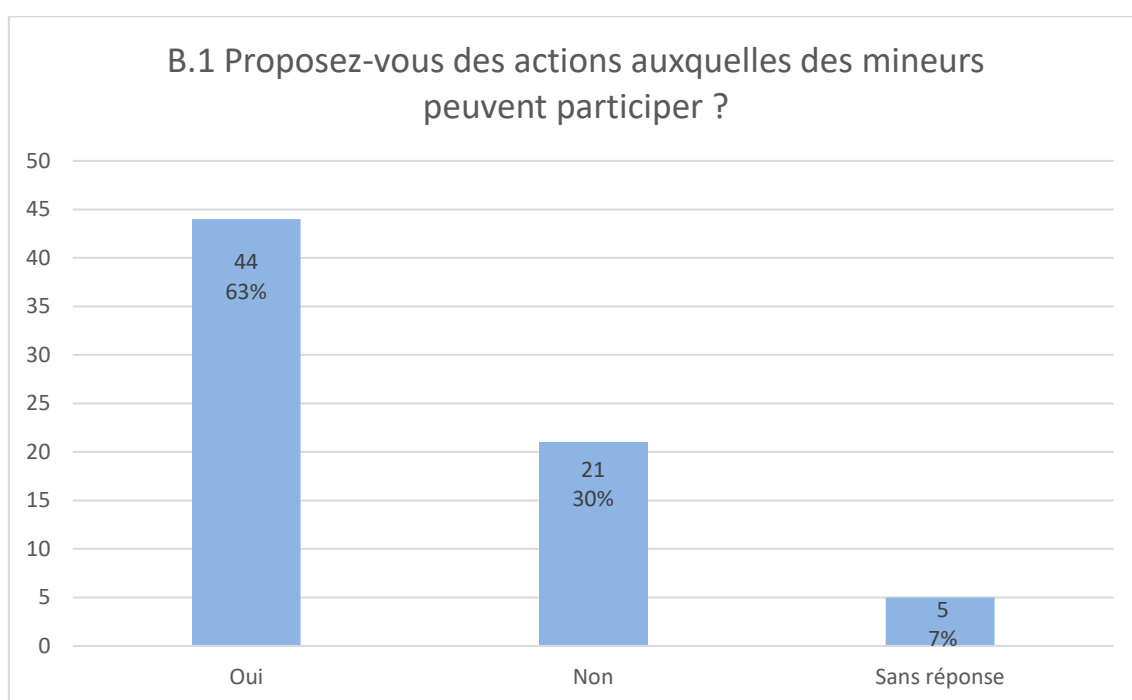
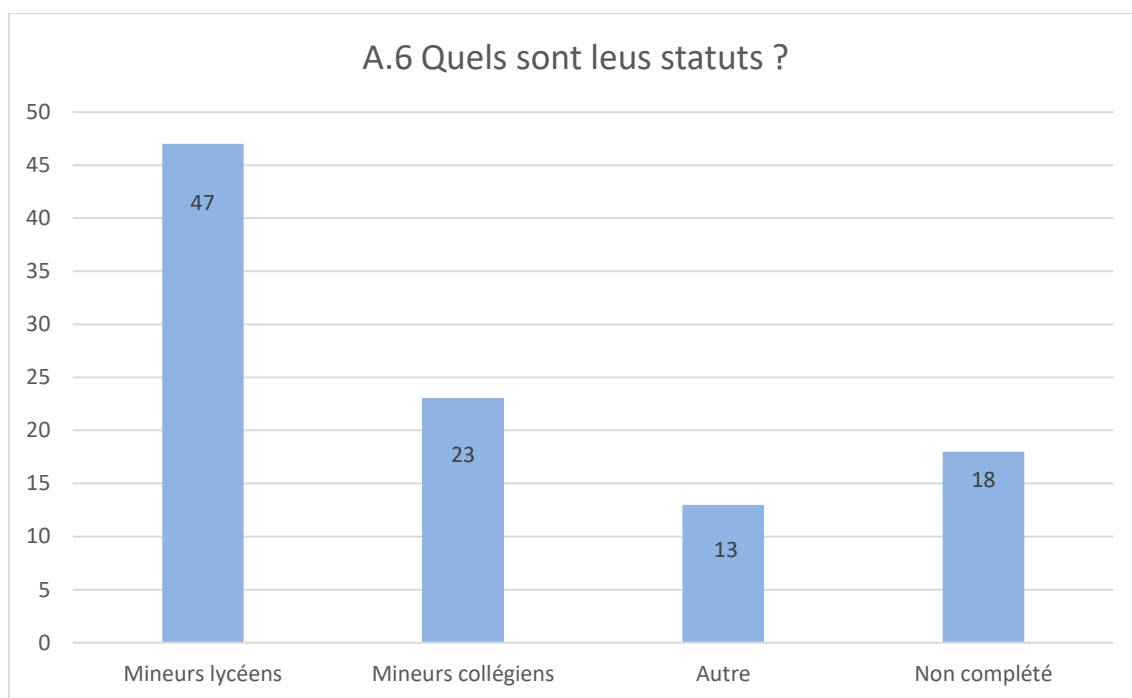
[Commentaire possible]

REPONSES AU QUESTIONNAIRE (GRAPHIQUES)

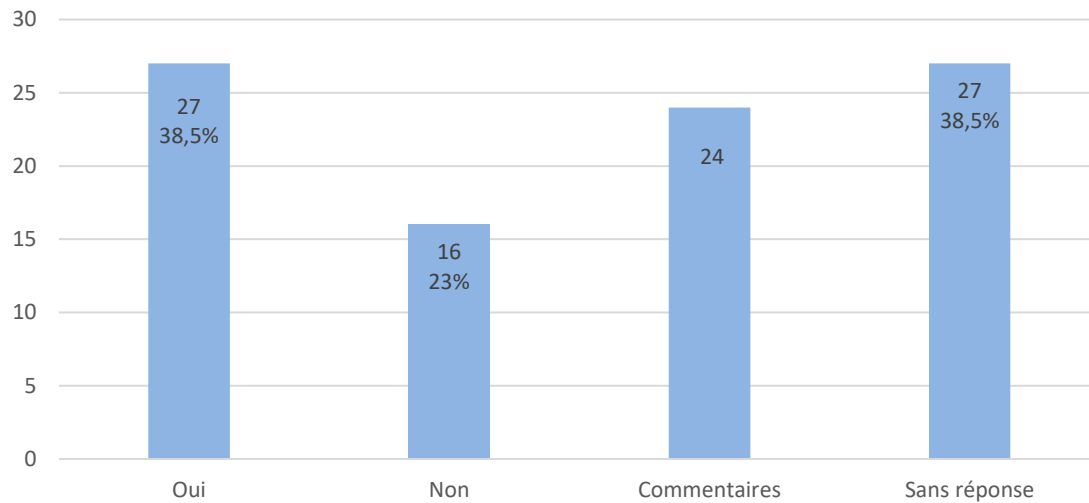




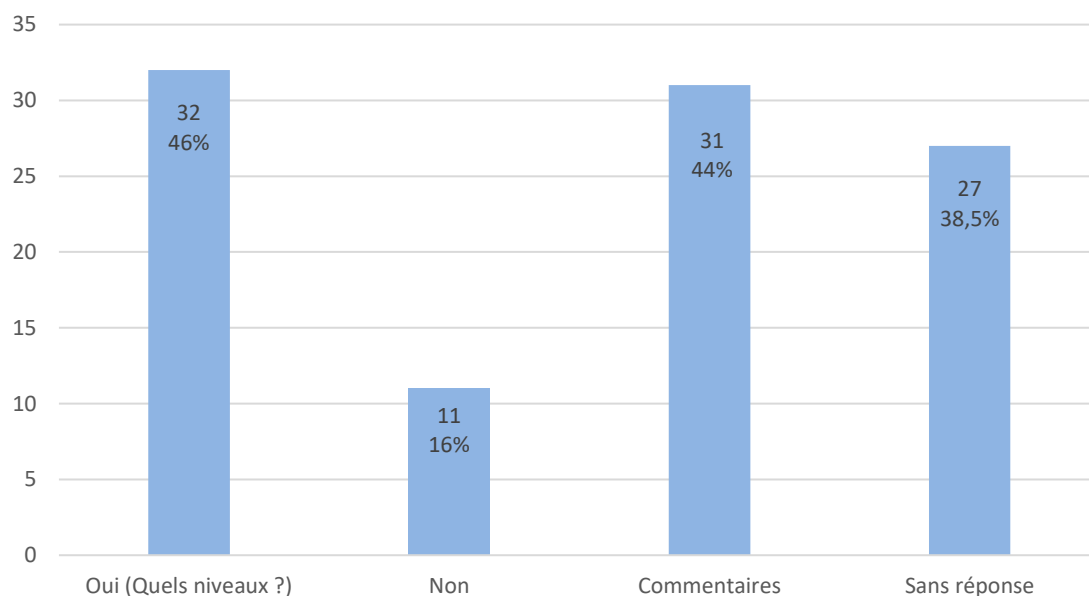




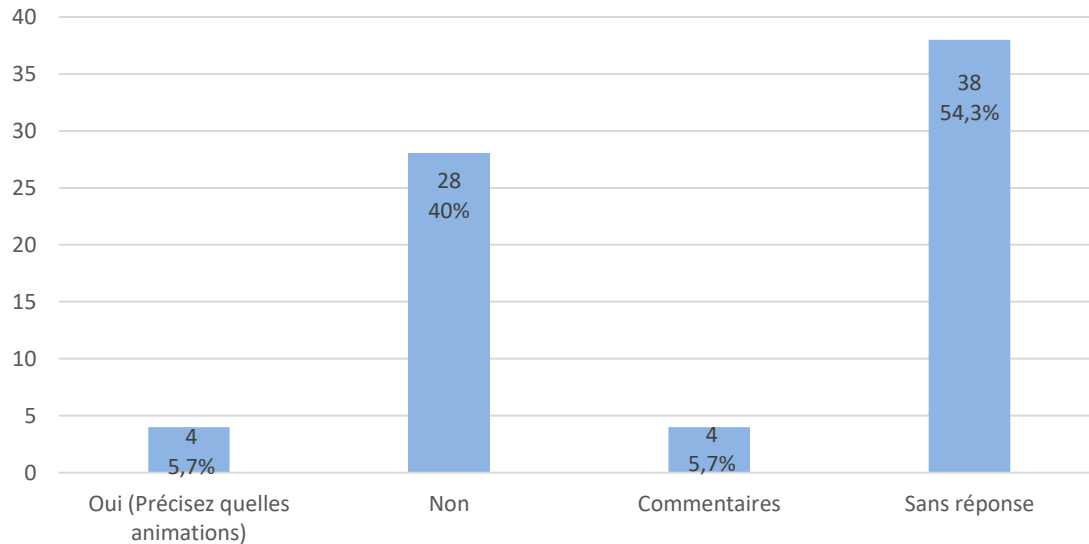
B.3 Parmi celles accessibles aux mineurs, proposez-vous en particulier des actions à destination exclusive de ce public ?



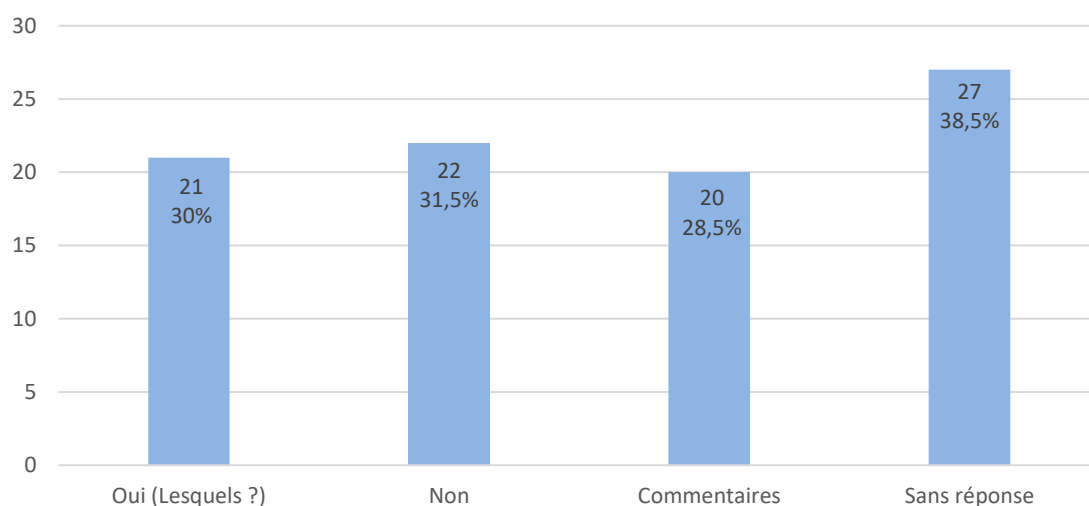
B.4 Proposez-vous des actions avec des classes ?



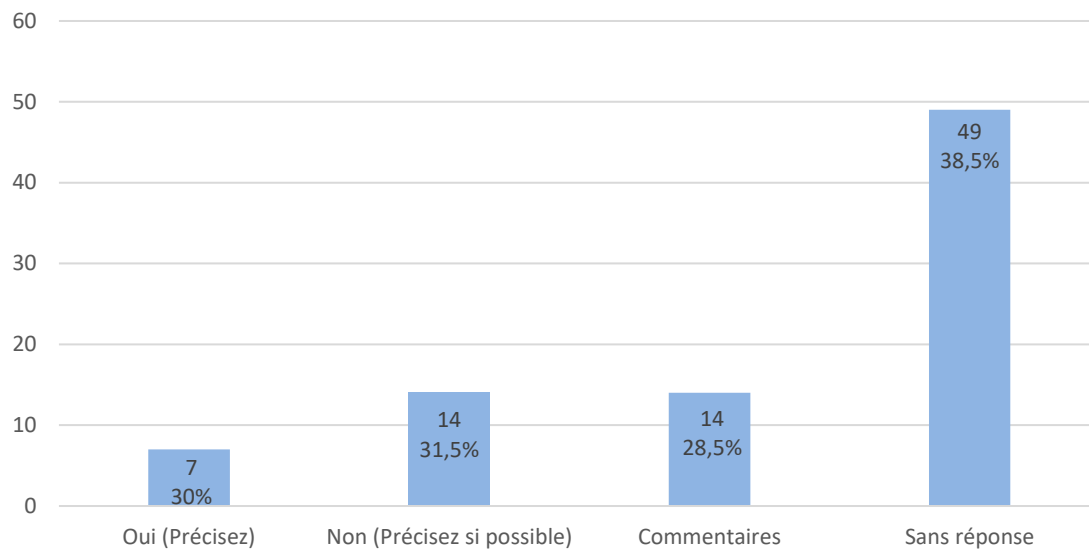
B.5 Des agents de la bibliothèque se déplacent-ils hors les murs pour faire de l'animation dans des classes ?



B.6 Avez-vous des partenariats avec des associations et/ou des établissements scolaires en lien avec l'accueil pédagogique de mineurs ?



B.7 Seriez-vous intéressé ou avez-vous prévu dans le futur de développer des actions à destination des mineurs ?



ANNEXE 2 - GRILLE COMPARATIVE DE L'ACCESSIBILITE DES MINEURS

La présente grille a été réalisée à partir des informations trouvables par toutes et tous sur les sites web des bibliothèques et/ou dans les règlements intérieurs (dans ce contexte, NR signifie « Non renseigné »).

Chaque colonne équivaut à une université ou une grande école, sauf lorsque les conditions d'accès sont différentes d'une bibliothèque à l'autre.

	Ouvertes aux mineurs sans condition ? (selon le site internet)	inscription -18 ans ?	Gratuité ?	Conditions de la gratuité ?	Justificatif ?
SCD					
Aix-Marseille Université	oui	oui	payante		
Institut national universitaire Jean-François Champollion	NR	NR	NR		
Université de Picardie Jules-Verne	oui	NR	NR		
Université d'Angers	oui	NR	NR		
Université d'Artois	oui	oui	payante		
Avignon Université	oui	oui	gratuite sous condition	lycéens avec convention	
Université Paris Nanterre	non	non	non		
Université de technologie de Belfort-Montbéliard	oui	NR	NR		
Université de Franche-Comté	oui	oui	payante		
Université Paris Cité	non	non	non		
Université Bordeaux-Montaigne	oui	oui	gratuite	11 ans	autorisation parentale
Université de Bordeaux	oui	oui	gratuite	collège et lycée	certificat de scolarité
Université de Bretagne Occidentale	oui	NR	NR		
Université de Bretagne-Sud	oui	NR	NR		
Bibliothèque universitaire des langues et civilisations	non	non	non		
Université de Caen Normandie	oui	NR	NR		
CY Cergy Paris Université (BU Chênes)	oui	NR	NR		
CY Cergy Paris Université (autres BU)	NR	NR	NR		
Université Savoie Mont Blanc	NR	NR	NR		
Université Clermont Auvergne	oui	oui	gratuite	16 ans	carte identité et autorisation parentale
Conservatoire national des arts et métiers	non	non	non		
Collège de France	non	non	non		
Université de technologie de Compiègne	NR	NR	NR		
Université de Corse Pasquale Paoli	oui	oui	payante		
Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne	NR	NR	NR		
Université de Bourgogne	oui	NR	NR		
Centrale Lyon	oui	NR	NR		
Université Paris-Saclay	oui	oui	gratuite	collège et lycée	

Ecole nationale des chartes	non	non	non		
Arts et métiers sciences et technologies	NR	NR	NR		
École normale supérieure de Lyon	oui (Terminales)	oui (Terminales)	gratuite		
Ecole normale supérieure	non	non	non		
Énssib	non	non	non		
Université d'Évry-Val d'Essonne	oui (Terminales)	oui (Terminales)	gratuite		autorisation parentale
Institut de France (Bibliothèque de l'Institut)	non	non	non		
Institut de France (Bibliothèque Mazarine)	oui	oui	payante		
Institut de France (Bibliothèque Thiers)	non	non	non		
Institut national d'histoire de l'art	non	non	non		
Université de La Réunion	oui	oui	gratuite	lycéens	carte lycée
La Rochelle Université	oui	oui	gratuite sous condition	lycéens avec carte BM	carte BM + autorisation parentale
Université Le Havre Normandie	oui	NR	NR		
Le Mans Université	oui	oui	gratuite		
Université de Limoges	non	NR	NR		
Université du Littoral Côte d'Opale	oui	oui	gratuite	lycéens	carte lycée et photo
Université de Lorraine	oui	oui	gratuite	lycéens	
Université Claude Bernard - Lyon 1	oui	oui (lycéens)	payante		
Université Lumière - Lyon 2	oui	NR	NR		
Université Jean Moulin - Lyon 3	oui	NR	NR		
Université Gustave Eiffel	oui	NR	NR		
Université Montpellier 3 - Paul-Valéry	oui	NR	NR		
Université de Haute-Alsace	oui	oui	gratuite sous condition	lycéens avec convention	autorisation parentale
Nantes Université	oui	oui	gratuite	16 ans	
Université Côte d'Azur	oui	NR	NR		
Université de Nîmes	oui	NR	NR		
Université de la Nouvelle-Calédonie	non	non	non		
Université d'Orléans	oui	oui	gratuite sous condition	lycéens avec convention	
Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne (autres BU)	non	non	non		
Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne (BU Pierre Mendès France)	oui	NR	NR		
Université Paris Nanterre (BU centrale)	oui	NR	NR		

Université Paris Nanterre (autres BU)	NR	NR	NR		
Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (BU Centre)	non	oui	gratuite	lycéens	
Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (autres BU)	non	non	non		
Université Sorbonne Paris Nord	non	non	non		
Université Paris-Panthéon-Assas	non	non	non		
Université Sorbonne Nouvelle	sous condition	oui	gratuite sous condition	lycéens avec carte visiteur	
Université Paris 8	non	non	non		
Université Paris-Dauphine	non	NR	NR		
Université de Pau et des Pays de l'Adour	oui	NR	NR		
Université de Perpignan - Via Domitia	oui	NR	NR		
Université de Poitiers	oui	NR	NR		
Université de la Polynésie Française	oui	NR	NR		
Université de Reims Champagne-Ardenne	oui	oui	gratuite	lycéens	autorisation parentale
Université de Rennes 1	oui	NR	NR		
Université Rennes 2	oui	NR	NR		
Université de Rouen	oui		NR		
Université Sorbonne Nouvelle (BSG)	non	non	non		
Université Sorbonne Nouvelle (Bibliothèque nordique)	non	non	non		
Université Sorbonne Nouvelle (BSB)	non	non	non		
Université Jean Monnet Saint Etienne	oui	NR	NR		
Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne	non	non	non		
Université de Strasbourg	oui	oui	gratuite	16 ans	
Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg	oui	oui (16 ans)	payante		
Université de Toulon	oui	oui (lycéens)	payante		
Université Toulouse 1 - Capitole	oui	NR	NR		
Université Toulouse 3 - Paul Sabatier	oui	NR	NR		
Université de Tours	oui	NR	NR		
Université de technologie de Troyes	oui	oui	gratuite sous condition	lycéens avec convention	
Université Polytechnique Hauts-de-France	oui	oui	gratuite sous condition	collégiens et lycéens inscrits à la BM	
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	non	NR	NR		
Université de Guvane	non	NR	NR		
Etablissement public Campus Condorcet	non	non	non		
Université de Lille	oui	NR	NR		
Université Grenoble Alpes (EPE)	oui	NR	NR		
Université des Antilles	oui (16 ans)	NR	NR		
Université de Lille	oui	NR	NR		
Sorbonne Université	non	non	non		
Sciences Po Bordeaux	oui	oui	gratuite sous condition	collégiens et lycéens inscrits à la BM	
Sciences Po Lille	non	non	non		
École des ponts ParisTech	non	NR	NR		
Sciences Po Grenoble	oui	oui (lycéens du programme ouverture sociale)	gratuite		
École normale supérieure de Rennes	oui	non	non		
Sciences Po Lyon	oui	oui	gratuite sous condition	lycéens sous convention	

ANNEXE 3 – DOCUMENTATION PROFESSIONNELLE

CONVENTION PARTENARIAT SCD/RECTORAT (AVIGNON UNIVERSITE)



Convention de partenariat

Entre les soussignées :

Avignon Université,
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
dont le siège social se situe 74 rue Louis Pasteur, 84029 Avignon Cedex 1
représentée par son Président, Philippe ELLERKAMP
Ci-après dénommée par « l'Université »,

D'une part,

Et

[Nom de l'établissement partenaire]
dont le siège social se situe [adresse de l'établissement partenaire]
représentée par son Proviseur, [nom du proviseur de l'établissement partenaire]
Ci-après dénommé par « Lycée »,

D'autre part,

Préambule

Le projet PANORAMA « Pour l'Accompagnement à l'Orientation et à la Réussite à Aix-Marseille, Avignon et Toulon » - pour 10 ans (démarré officiellement le 01/01/2021), dans le cadre du PIA 3 Action 1.1 « Territoires d'innovation pédagogique » - « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » vise à mettre en place un écosystème intégré en faveur de l'orientation des lycéens sur le territoire de l'académie d'Aix-Marseille et du Var. Il doit permettre aux jeunes d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur et faciliter leur insertion professionnelle. Le rapprochement entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur favorise un meilleur accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours.

Dans ce contexte, la collaboration entre professeurs-documentalistes de lycées du bassin d'Avignon et le personnel de la Bibliothèque d'Avignon Université en place depuis septembre 2010, se poursuit dans une dynamique d'amélioration continue.

Des actions communes sont organisées avec pour objectif le renforcement des compétences informationnelles des lycéens pour faciliter le passage du lycée à l'université en s'appuyant sur les pratiques et les outils numériques privilégiés par les lycéens.
Cette collaboration pédagogique se décline selon les modalités exposées dans la présente convention.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre Avignon Université et *[nom de l'établissement partenaire]*. Cette collaboration porte sur des actions visant à sensibiliser les élèves des lycées à l'importance du travail en autonomie à l'université, aux pratiques de l'auto-documentation et à la place majeure qu'occupe la bibliothèque dans cet ensemble.

Article 2 : Modalités de mise en œuvre du partenariat

Le partenariat s'exerce dans le cadre de projets pédagogiques élaborés en commun par les enseignants et les documentalistes (ci-après désignés « encadrants pédagogiques ») de *[nom de l'établissement partenaire]* et les personnels de la Bibliothèque d'Avignon Université. Les actions se déroulent à la Bibliothèque Maurice Agulhon du site Hannah Arendt et à la Bibliothèque Agroparc du site Jean-Henri Fabre d'Avignon Université.

Ces actions consistent à accueillir les élèves de *[nom de l'établissement partenaire]* dans le cadre de séances pédagogiques portant principalement sur :

- la présentation des espaces et des services de la bibliothèque ;
- la présentation des ressources documentaires et leur typologie ;
- l'utilisation des outils (catalogue informatique, modalités d'accès à la documentation électronique) ;
- la méthodologie de la recherche documentaire.

Ces séances seront assurées par les personnels de la Bibliothèque d'Avignon Université dans la limite de deux par année scolaire, dont les dates seront fixées ultérieurement. Au-delà de deux séances par année scolaire, les séances seront assurées par les encadrants pédagogiques préalablement formés par un personnel de la Bibliothèque d'Avignon Université. Pour chaque séance assurée par un encadrant pédagogique, la date et l'heure seront fixées en concertation avec la Bibliothèque d'Avignon Université, qui mettra à la disposition de l'encadrant pédagogique et des élèves une salle de travail, dans la limite des disponibilités des salles dont elle dispose.

Les élèves seront accompagnés par les encadrants pédagogiques qui assureront leur surveillance. Les frais liés au déplacement des élèves et des encadrants pédagogiques seront à la charge du Lycée.

Le Lycée s'engage à faire respecter par les élèves ainsi que les encadrants pédagogiques le règlement intérieur de l'Université et les consignes sanitaires et de sécurité en vigueur.

Article 3 : Modalités d'inscription à la bibliothèque et de prêt de documents

Les enseignants et les documentalistes de *[nom de l'établissement]* impliqués dans les projets pédagogiques sus-mentionnés peuvent s'inscrire à la bibliothèque à titre gratuit. Une carte individuelle de lecteur leur est délivrée, ainsi qu'un identifiant numérique unique.

Tous les élèves de *[nom de l'établissement]* bénéficient de la gratuité d'inscription à la Bibliothèque d'Avignon Université, et ce indépendamment de leur participation aux séances pédagogiques sus-mentionnées.

L'inscription est libre et individuelle. Elle est assurée par les personnels de la Bibliothèque d'Avignon Université, pendant les horaires d'ouverture des bibliothèques et en présence de l'élève sollicitant son

inscription.

La gratuité de cette inscription est octroyée uniquement sur présentation du carnet de correspondance ou d'un certificat de scolarité émanant de *[nom de l'établissement]*. L'inscription est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Elle donne lieu à la délivrance d'une carte individuelle de lecteur, ainsi que d'un identifiant numérique unique.

Les relations entre les lecteurs inscrits au titre des dispositions des alinéas précédents et la Bibliothèque Universitaire sont régies par le règlement intérieur de la Bibliothèque d'Avignon Université en vigueur.

[Nom de l'établissement partenaire] s'engage à garantir le retour des documents prêtés ou leur remplacement en cas de défaillance d'un lecteur inscrit à la Bibliothèque de l'université dans le cadre de la présente convention.

Article 4 : Communication relative au partenariat

Dans le cadre de la communication organisée autour de ce partenariat, chaque institution aura le droit d'utiliser les sigles et logos des différentes parties prenantes, après accord préalable. L'information sur le partenariat, objet des présentes, pourra donc être réalisée sous le double logo des signataires ; les supports de communication pourront être divers : sites internet institutionnels, plaquettes, diaporamas, publicité, etc.

Article 5 : Assurances

Les parties déclarent être assurées pour les activités prévues dans le cadre de la présente convention. *[Nom de l'établissement partenaire]* s'engage à vérifier que chaque élève participant aux séances prévues à l'article 2 de la présente convention dispose d'une assurance couvrant sa responsabilité civile pour les éventuels dommages que ce dernier pourrait causer lors de ces séances dans les locaux de la Bibliothèque d'Avignon Université.

Article 6 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle est conclue pour une durée de deux années universitaires, soit jusqu'au 31 août 2024. À échéance, la convention pourra faire l'objet d'une reconduction expresse après un bilan du fonctionnement du partenariat.

Article 7 : Modification et fin de la convention

Les parties peuvent modifier d'un commun accord la présente convention par voie d'avenant.

L'Université se réserve le droit de résilier unilatéralement à tout moment la présente convention :

- soit pour faute du Lycée
- soit pour un motif d'intérêt général

Les parties peuvent aussi résilier d'un commun accord la présente convention à tout moment.

Article 8 : Désaccords et litiges

En cas de désaccord portant sur la présente convention, notamment sur son interprétation ou son exécution, l'une des parties en informera l'autre par lettre recommandée avec avis de réception ; les parties tenteront alors de trouver un accord amiable pendant un délai d'un mois.

En cas d'échec de cette tentative, la juridiction compétente pourra être saisie à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Fait à Avignon, en deux exemplaires, le

Le Président
d'Avignon Université

Le Proviseur
[Nom de l'établissement partenaire]

Philippe ELLERKAMP

[nom du proviseur]

BILAN DISPOSITIF BAC (BU AVIGNON UNIVERSITE)



Bilan de l'accueil des lycéens Opération Bac 2025 à la Bibliothèque Universitaire Maurice Agulhon

Du 10 au 27 juin 2025, la BU Maurice Agulhon a de nouveau accueilli les lycéens souhaitant préparer les épreuves du baccalauréat 2025 en leur proposant des espaces de travail, des ressources physiques et numériques pour réviser, un accès aux postes informatiques et au wifi et des séances d'accompagnement méthodologique.

Afin de garantir des conditions de travail optimales, les modalités d'accueil des élèves de 1ère et de terminale ont évolué avec la mise en place une inscription préalable en ligne, un espace de travail réservé (niveau 1 de la bibliothèque) et un nombre de places assises limité à 200.

Contexte : Calendrier du Baccalauréat général et technologique

Épreuves écrites anticipées de français : 13 juin 2025

Philosophie : 16 juin 2025

Épreuves écrites de spécialités : 17, 18, 19 juin 2025

Épreuves écrites de l'examen du baccalauréat professionnel :
du 12 au 16 mai, du 19 au 21 mai, 26 juin 2025.

Grand oral : du 23 juin au 2 juillet 2025.

Épreuve orale de français : du 23 juin au 4 juillet 2025.

Fréquentation entre le 10 et le 27 juin (3 semaines) :

Nombre de réservations de « places individuelles lycéens » : 1 436 réservations

La première semaine, du 10 au 13 juin, qui précédait les écrits du baccalauréat, a connu la plus forte fréquentation avec en moyenne **234 réservations / jour**.

La deuxième semaine a enregistré en moyenne 77 réservations/jour et la dernière semaine 28 réservations/jour.

C'est donc la préparation des écrits qui a suscité le plus de réservations et d'affluence à la bibliothèque.



Nombre d'entrées à la Bibliothèque Maurice Agulhon : 5 128 entrées

La BU a enregistré **570 entrées/jour** en moyenne la 1ère semaine,

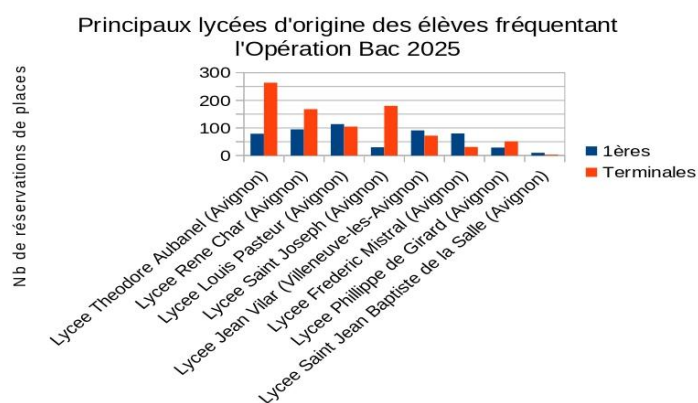
372 entrées/jour la deuxième semaine,

199 entrées/jour la troisième semaine.

Les lycéens ayant participé à l'opération proviennent de divers établissements, principalement de lycées généraux et technologiques.

Lycées d'origine des participants et nombre de réservations :

Etablissements scolaires	1ères	Terminales	TOTAUX
Lycee Theodore Aubanel (Avignon)	79	264	343
Lycee Rene Char (Avignon)	95	168	263
Lycee Louis Pasteur (Avignon)	114	105	219
Lycee Saint Joseph (Avignon)	30	180	210
Lycee Jean Vilar (Villeneuve-les-Avignon)	91	72	163
Lycee Frederic Mistral (Avignon)	80	31	111
Lycee Philippe de Girard (Avignon)	29	51	80
Lycee Saint Jean Baptiste de la Salle (Avignon)	10	3	13
Lycee Ismael Dauphin (Cavaillon)	0	8	8
Lycee Petrarque (Agroparc)	5	3	8
Lycee Alphonse Daudet (Tarascon)	3	2	5
Lycee Victor Hugo (Carpentras)	3	2	5
Lycee hotelier de Marseille	0	5	5
Lycee Charles De Gaulle (Apt)	0	2	2
Lycee Marie Pilat (Carpentras)	0	2	2
Lycee Vincent de Paul (Avignon)	0	2	2
Ecole hoteliere d'Avignon	0	2	2
Lycee Alphonse Benoit (Iles-sur-la-Sorgue)	0	1	1
Lycee Maria Casares (Avignon)	0	1	1
Lycee Montesquieu (Sorgues)	1	0	1
Lycee Steiner (Sorgues)	0	1	1
Lycée Emmanuel d'Alzon (Nîmes)	1	0	1
Lycée polyvalent Émile Zola (Aix en Provence)	0	1	1



Accompagnement des lycéens

Nombre de réservations de séances de Tutorat lycéens : 30 (20 pour l'écrit, 10 pour l'oral)

Nombre de lycéens présents : 24

Des ateliers méthodologiques ont été proposés pour une préparation des écrits de Philosophie et de Français et un entraînement au grand oral et à l'oral de Français.

Les ateliers ayant été très demandés en 2024, un effort a été fourni pour en proposer davantage en 2025 (17 contre 15). Ces ateliers étaient proposés tous les jours de 11h à 12h, ou de 16h à 17h, animés par des vacataires étudiants.

L'accompagnement méthodologique a rencontré moins de succès qu'en 2024, les ateliers de préparation des écrits ont été davantage sollicités que les ateliers de préparation des oraux.

Le calendrier des examens, avec la concentration des écrits du vendredi 13 puis du lundi 16 au jeudi 19 juin, peut en partie expliquer la faible participation des lycéens aux ateliers méthodologiques (dont dix étaient programmés après les écrits).

De manière générale, la fréquentation (nombre de réservations et nombre d'entrées) a diminué la seconde semaine également en raison des fortes chaleurs ressenties à la bibliothèque. Des signalements ont été faits en ce sens dès le 13 juin. La canicule et les dysfonctionnements de la climatisation à la BU Maurice Agulhon explique donc aussi cette baisse de fréquentation.

Enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction a été menée et a recueilli 47 réponses complètes.

Profil des répondants : 28 élèves de terminales (60%) et 19 élèves de premières (40%).

Matières révisées (nb de réponses):

Français : 19

Philosophie : 19

Grand oral : 9

Spécialités : 36

Services recherchés (%) :

Espaces : 100 %

Annales : 28 %

Accès informatique et wifi : 13 %

Les lycéens cherchent en grande majorité des espaces pour travailler. Les annales disponibles à l'entrée de la bibliothèque ont également été bien appréciées.

Niveau de satisfaction des lycéens :

Les lycéens sondés se déclarent globalement satisfaits voire très satisfaits (40.5 % « satisfaits » et 40.5% « très satisfaits »).

Très satisfait	19 (40.5%)	81%
Satisfait	19 (40.5%)	
Peu satisfait	7 (15%)	19%

A la question *Avez-vous des remarques à nous communiquer ?* les lycéens se sont plaints de la chaleur (11) et du bruit (3) ; ils ont exprimé des réserves sur l'impossibilité de travailler en groupe (3), l'accès sur réservation (7) ; ils ont demandé un distributeur de nourriture (1) / une fermeture à

19h (1) ; ils ont exprimé des messages de satisfaction (5) et des retours positifs sur les ateliers méthodologiques (3).

Retour d'expérience du personnel de la BU

Le questionnaire de retours d'expérience du personnel de la bibliothèque Maurice Agulhon a recueilli 17 participations.

Dans l'ensemble, les agents sont satisfaits des nouvelles modalités d'accueil des lycéens en révisions. Ils ont apprécié l'organisation plus cadrée que les années précédentes qui a permis une ambiance plus studieuse et moins de bruit, la présence renforcée de l'équipe *Accueil et Médiation*, et la communication autour de l'événement.

Les difficultés rencontrées ont été principalement les lycéens se regroupant à plus de 2 par table et le non-respect de la numérotation des tables, ainsi que quelques lycéens mécontents devant l'obligation de s'inscrire.

Les collègues ayant répondu suggèrent pour la prochaine édition de prévoir un agent pour l'accueil des lycéens dès l'ouverture de la BU à 7h45 car malgré les réservations à partir de 9h beaucoup d'élèves se présentaient avant. D'autres proposent également de davantage communiquer en amont de l'opération sur les séances d'accompagnement méthodologique afin qu'elles profitent à un plus grand nombre de lycéens.

Propositions d'améliorations du dispositif pour la prochaine édition

L'Opération Bac 2025 a permis d'accueillir les lycéens souhaitant préparer les épreuves du baccalauréat dans une ambiance studieuse.

Afin de mieux répondre à l'avenir aux besoins des lycéens souhaitant réviser en groupe, la bibliothèque pourrait leur proposer des espaces différenciés, des places individuelles, des tables pour 2 ainsi que des salles de travail en groupes à réserver sous Affluences. Afin d'augmenter le nombre de places en salle de travail en groupe, la grande salle vitrée (niveau 1 – côté sud) pourrait être équipée de 3 îlots de 4 à 5 personnes réservables également sous Affluences (multi-réservation).

Une communication anticipée et plus ciblée, peut être directement au sein des établissements scolaires, permettrait de mieux informer les lycéens sur les services proposés (espaces, ressources, accompagnement) et de mieux faire connaître les modalités d'accueil (réservation préalable et types d'emplacement).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 - Post LinkedIn de Jean-Charles Pajou, chef du département des services aux publics de la Bibliothèque Sainte Geneviève, en juin 2025. Utilisé avec son accord.	25
Figure 2 - Commentaire d'un agent d'une BU pendant son service public lors des révisions du baccalauréat	28
Figure 3 - Première diapositive du diaporama sur les représentations des lycéens à la bibliothèque universitaire d'Angers. Dessin par Maud Puaud.	30
Figure 4 - Discussion sur le site Reddit.....	34
Figure 5 - Communication sur Instagram de la bibliothèque de l'Université technologique de Troyes, @bibliothequeutt, 17 janvier 2024.	36
Figure 6 - Communication sur Instagram de la Bibliothèque de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines sur les dispositifs d'accueil des lycéens pendant le baccalauréat, @bibuvsq, 26 mai 2025.....	36
Figure 7 - Post Tiktok de @snaachez, 9 mars 2025.	38
Figure 8 - Post LinkedIn de Cassandra Loiseau, magasinnière à la BU d'Evreux, sur la journée dédiée à la classe de primaire.	54
Figure 9 - Mail envoyé sur la liste ADBU Forum. Utilisé avec l'accord de l'expéditrice.....	81

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	6
INTRODUCTION.....	7
CHAPITRE 1 – DES ADOS EN SALLE DE LECTURE. ACCESSIBILITE ET FREQUENTATION DES MINEURS DANS LES BIBLIOTHEQUES DE L'ESR	13
Quel cadre juridique et réglementaire pour l'accès individuel des mineurs en bibliothèques ?	13
<i>L'accès des publics mineurs dans les bibliothèques de lecture publique</i>	<i>13</i>
Un cadre juridique en faveur de l'accueil des mineurs en bibliothèques de lecture publique	14
Des politiques structurées autour de la promotion de la lecture et de la culture pour la jeunesse.....	15
<i>Un flou juridique pour les bibliothèques de l'Enseignement supérieur</i>	<i>15</i>
Le cadre du Code de l'éducation : une ouverture théorique aux publics extérieurs.....	15
Une grande hétérogénéité des règlements intérieurs et des pratiques d'accueil.....	16
Le cas particulier des étudiants mineurs : une contradiction institutionnelle ?	17
Quelles sont les conditions d'accès des mineurs dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur ?.....	17
<i>Quelles bibliothèques de l'Enseignement supérieur sont accessibles aux mineurs ? Retour croisé des enquêtes statistiques</i>	<i>17</i>
Méthodologie et sources mobilisées	18
Une ouverture universelle très majoritaire des bibliothèques de l'Enseignement supérieur.....	18
Un écart entre l'accès libre des locaux et la possibilité de s'inscrire	19
<i>Des niveaux d'accès et d'accueil très hétérogènes</i>	<i>20</i>
L'accès interdit ou exceptionnel	20
L'accès libre aux espaces mais une absence de reconnaissance institutionnelle des mineurs	21
L'accès autorisé et une inscription reconnue : une intégration encadrée des mineurs comme usagers	22
<i>Le cas spécifique des bibliothèques parisiennes et franciliennes</i>	<i>23</i>
Un cadre d'accès davantage restrictif qu'en région.....	23
Les grandes bibliothèques parisiennes : des espaces d'accueil et de travail alternatifs pour les mineurs	25

Un accueil en débat. Problématiques et enjeux de la présence des mineurs dans les salles de lecture	27
<i>Des perceptions professionnelles contrastées, fortement dépendantes des contextes locaux.....</i>	<i>27</i>
<i>Un décalage entre publics jugés légitimes et publics perçus comme problématiques.....</i>	<i>27</i>
<i>La responsabilisation et la construction du futur étudiant.....</i>	<i>29</i>
Pourquoi les mineurs viennent travailler dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur ?	30
<i>Une réelle « invasion » du public mineur ?.....</i>	<i>30</i>
Une fréquentation difficile à objectiver. Les limites structurelles de la mesure statistique	31
La préparation du baccalauréat : une motivation importante mais parfois vectrice de tension	32
<i>La bibliothèque « des grands » ou l'endroit propice pour travailler....</i>	<i>33</i>
Un cadre de travail choisi pour soutenir l'autonomie et la concentration	33
Se projeter prématurément dans le statut étudiant.....	34
Un espace perçu comme légitime, hiérarchisé et relativement égalisateur	35
<i>De la communication institutionnelle au bouche-à-oreille</i>	<i>35</i>
Quand les bibliothèques de l'ES communiquent directement sur l'accessibilité des espaces aux mineurs.....	35
... mais que les mineurs viennent surtout grâce à la communication informelle.....	37
CHAPITRE 2 – FAIRE VENIR LES USAGERS DE DEMAIN. L'ACCUEIL ENCADRE ET LES ACTIONS A DESTINATION DES MINEURS.....	40
Des publics mineurs et des dispositifs d'accueil multiples	40
<i>Quelles sont les modalités et les objectifs de l'accueil encadré des mineurs en bibliothèques de l'Enseignement supérieur ?.....</i>	<i>40</i>
Les principes de l'accueil encadré	40
L'accueil des mineurs accompagnés de leurs parents.....	41
Les groupes scolaires	41
Un accueil mieux compris, davantage valorisé	42
<i>Des besoins et des objectifs d'accueil variables selon les niveaux scolaires</i>	<i>42</i>
Les élèves de maternelle et de primaire.....	43
Les collégiens	44
Les lycéens	45
Accueillir pour préparer. Les bibliothèques de l'ESR dans la transition entre le secondaire et le supérieur	45

<i>Les politiques en faveur de la continuité entre le lycée et l'enseignement supérieur.....</i>	46
Le continuum bac -3 / bac +3	46
L'association des bibliothèques de l'Enseignement supérieur dans les politiques publiques à destination du secondaire.....	46
L'exemple de l'université Reims Champagne-Ardenne et de l'implication du SCD dans la promotion du continuum lycée-université...	47
<i>Les politiques d'égalité des chances à l'accès aux études supérieures.</i>	48
Les dispositifs d'égalité des chances dans l'enseignement supérieur	48
Les bibliothèques de l'ESR, actrices de la promotion de ces dispositifs	49
La participation du SCD de Paris 8 Vincennes – Saint Denis au programme des Cordées de la réussite	50
<i>La construction de partenariats avec les établissements du secondaire</i>	51
Les partenariats institutionnels entre universités et établissements du secondaire	51
Les conventions directes entre bibliothèques universitaires et établissements du secondaire, en particulier les CDI	51
Les partenariats informels entre bibliothèques et enseignants : des coopérations locales sans cadre conventionnel.....	52
Accueillir pour sensibiliser. Culture et formation à destination des publics mineurs	53
<i>L'action culturelle des bibliothèques de l'Enseignement supérieur à destination des publics mineurs</i>	<i>53</i>
Les expositions	53
La médiation culturelle et artistique	55
La médiation scientifique	55
La découverte du patrimoine.....	57
<i>La formation des mineurs au sein des bibliothèques de l'Enseignement supérieur.....</i>	<i>58</i>
Former au repérage dans la bibliothèque	59
Maîtriser une démarche de recherche documentaire	59
L'éducation aux médias et à l'information	60
CHAPITRE 3 - VERS DES ACCUEILS REPENSES	63
Un cadre juridique et institutionnel à clarifier	63
<i>Quelle devrait être la position des bibliothèques face à l'accueil des mineurs ?</i>	<i>63</i>
La nécessité de dépasser l'ambiguïté des textes nationaux	63
Le choix d'inscrire l'accueil et l'inscription des mineurs dans les documents stratégiques	64
Le règlement comme cadre commun pour les équipes	66

<i>L'importance de communiquer et de rendre lisible l'accueil des publics extérieurs et des mineurs</i>	<i>67</i>
Les modalités d'accès et des services envers les publics mineurs.....	67
L'appui des relais territoriaux et institutionnels	68
Une communication lisible au sein des espaces de la bibliothèque ...	69
Des pratiques d'accueil et des partenariats à structurer	70
<i>L'accueil des lycéens pendant les révisions du baccalauréat.....</i>	<i>71</i>
Préparer en amont le dispositif	71
Proposer et expérimenter un accueil cadré	73
<i>L'identification et le filtrage</i>	<i>74</i>
<i>Une réflexion sur les espaces</i>	<i>74</i>
<i>La médiation et la gestion des conflits, voire la sanction</i>	<i>75</i>
<i>Les services et l'accompagnement à destination des lycéens</i>	<i>75</i>
Sensibiliser, accompagner et former les personnels	76
<i>L'importance de la collaboration et de la coopération.....</i>	<i>77</i>
Formaliser les partenariats avec les établissements scolaires et les CDI	77
Articuler l'action avec les bibliothèques de lecture publique	78
Collaborer avec les services de l'université	80
Mutualiser les pratiques entre bibliothèques de l'Enseignement supérieur	80
L'importance de l'après	81
<i>Évaluer les pratiques d'accueil</i>	<i>82</i>
Analyser et apprécier les résultats des dispositifs d'accueil temporaire	82
Mesurer la fréquentation annuelle des mineurs	83
Évaluer les actions pédagogiques et culturelles	83
<i>Valorisation, ajustements et arbitrages des dispositifs d'accueil</i>	<i>84</i>
Valoriser	84
Faire évoluer et ajuster les pratiques	85
Renoncer aux dispositifs d'accueil si nécessaire	86
CONCLUSION	88
SOURCES.....	89
Enquêtes et analyses	89
Entretiens et retours d'expérience	90
Informations pratiques générales	91
Outils de pilotage	93
Textes législatifs et réglementaires	95
Rapports institutionnels	96

BIBLIOGRAPHIE.....	98
ANNEXES.....	105
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	127
TABLE DES MATIERES.....	129